VENDREDI 07 JUILLET 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1739
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Le grand marathon des moissons



Réussir

De Clamecy à Seurre, de Sens à Decize, partout les moissons sont lancées dans la Nièvre, la Côte-d'Or et l'Yonne. Retrouvez nos reportages avec les premières impressions, les conditions de travail, les prévisions de rendements, mais aussi les périls qui menacent les cultures (gibier ou incendies…).

Pages 07, 09, 10 et 11



Photo : FNSEA

TEMPS FORT P. 03

Tour de France // La FNSEA veut communiquer sur les métiers



PRODUCTIONS P.16

Pâturage estival // Gérer le ralentissement de la pousse



RURALITÉ P.18

Salon Euroforest // Une filière forêt-bois combative et au grand complet





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 MORVAN : UNE RÉUNION AUX MULTIPLES ENTRÉES

.05 RENDEZ-VOUS : UN PRINTEMPS DE TRANSPARENCE

.06 PRODUCTIONS VÉGÉTALES : DES AIRS DE PROVENCE

.07 PRODUCTIONS VÉGÉTALES : LE COCHON EST DANS LE BLÉ

.08 LUZERNE : LA COOPÉRATIVE CAPDÉA VEUT CONSOLIDER LA FILIÈRE

.09 MOISSONS : UN APRÈS-MIDI AVEC L'ETA DU MORNAY

.10 MOISSONS : UN GRAIN DE VIE

.11 LA MOISSON DES PRÉSIDENTS : DÉMARRAGE RÉUSSI AVEC LES ORGES D'HIVER

ACTUALITÉ // RÉGION

.12 IMAGINER DEMAIN – AGIR MAINTENANT : IL Y A EU DU TRAVAIL DE FAIT !

.13 INNOVATION : UN OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION POUR L'AGRICULTURE DE PRÉCISION

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 COLZA : CHOIX VARIÉTAL ET GESTION DU RISQUE GROSSES ALTISES

.15 UNE CULTURE À REDÉCOUVRIR : LA FILIÈRE SAINFOIN SE STRUCTURE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.16 PÂTURAGE ESTIVAL : GÉRER LE RALENTISSEMENT DE LA POUSSE

.17 GRIPPE AVIAIRE : LE GOUVERNEMENT AFFINE SA STRATÉGIE VACCINALE

RURALITÉ // TERRITOIRES

.18 SALON EUROFOREST : UNE FILIÈRE FORÊT-BOIS COMBATIVE ET AU GRAND COMPLET

.19 PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS : RÉFLEXIONS, RÉACTIONS, ACTIONS

.20 ANEFA 58 : L'AGRICULTURE S'INVITE EN CENTRE-VILLE

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.30 ÉQUIPEMENT

MAGAZINE // PORTRAIT // OXYGÈNE

.31 MICHEL CAMBON : LA FINE MINE DE L'AGRICULTURE

.32 DÉCOUVERTE : AGRITOURISME HAUT DE GAMME EN TURQUIE



// LE DESSIN

// EN BREF

Loup Effectifs *«sous-estimés»* selon les OPA, qui *«claquent la porte»* du groupe national

Comme attendu, les organisations professionnelles agricoles (OPA) du Caf Loup[1] ont quitté la réunion du Groupe national loup le 3 juillet pour dénoncer une *«sous-estimation»* de la population lupine. Dans un communiqué du même jour, les professionnels rapportent que *«906 loups sont annoncés à la sortie de l'hiver 2023, contre 921 en 2022»*, alors que *«les attaques des troupeaux croissent depuis le début de l'année de 16% par rapport à la même période de 2022»*. Ce nombre constitue une *«estimation provisoire»*, et l'OFB communiquera *«au cours de l'été»* un *«chiffre stabilisé»*, selon la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes, qui coordonne le Plan loup. Selon le Caf, cette baisse estimée de la population est due à un *«nombre d'indices fournis par l'Office français de la biodiversité très en retrait par rapport à l'année précédente: près de 1000 en moins»*. *«Le nombre de loups est sous-évalué et l'État ne met pas les moyens pour récolter les indices»*, a déploré Bernard Mogenet, président de la FDSEA des Savoie, lors d'un point presse le 3 juillet. Par ailleurs, la présentation des arbitrages du prochain Plan loup 2024-2029 a été reportée au 4 septembre, en raison d'un *«blocage politique»* entre les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique, indique Claude Font.

[1] *FNSEA, JA, Chambres d'agriculture France, FNO (ovins), FNB (bovins viande), FNC (équins)*

Planification écologique Borne fera le point début juillet

Élisabeth Borne présentera ou fera le point sur plusieurs réformes *«dans les quinze premiers jours de juillet»*, a annoncé le 26 juin Emmanuel Macron dans un entretien au journal *La Provence*, semblant couper court aux rumeurs d'un remplacement imminent de la chef du gouvernement. *«Elle a ma confiance puisqu'elle est à la tête du gouvernement»*, a-t-il ajouté. *«On aura dans les quinze premiers jours de juillet à présenter la nouvelle stratégie de finances publiques, les avancées sur l'immigration et la planification écologique, et Élisabeth Borne le fera»*, a dit le chef de l'État à *La Provence*. Dans le secteur agricole, les hypothèses provisoires de la nouvelle Stratégie nationale bas carbone (SNBC 3) ont été présentées le 8 juin par le gouvernement, qui doivent encore être précisées. Alimentées en coulisses par les ténors de la majorité, les rumeurs de remaniement et de remplacement de la Première ministre se sont intensifiées ces dernières semaines. En avril, Emmanuel Macron avait donné 100 jours à Élisabeth Borne pour relancer l'action de son gouvernement. Cette période doit s'achever le 14 juillet.

PAT Marc Fesneau veut *«pérenniser»* les fonds du Plan de relance

À l'occasion du Carrefour des PAT (projets alimentaires territoriaux), qui se tenait le 30 juin à Paris, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a annoncé, dans une vidéo, qu'il souhaitait *«pérenniser»* les fonds dédiés aux PAT dans le cadre du Plan de relance, rapporte le réseau d'élus Terres en villes, co-animateur du Réseau national des PAT (RNPAT) avec les Chambres d'agriculture. En septembre 2020, le précédent ministre de l'Agriculture Julien Denormandie avait alloué 80 millions d'euros à cette fin dans le cadre du Plan de relance, qui faisait suite à la crise Covid. Dans un rapport paru en juillet 2022, le sénateur LREM Frédéric Marchand recommandait de poursuivre ces financements pendant cinq ans. Cette proposition n'avait pas été discutée dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) 2023, car les crédits de France Relance sont prévus pour un financement de trois ans. Elle pourrait cependant être intégrée au PLF 2024. Dans un rapport paru en novembre, l'Observatoire des PAT estimait que les projets qui avaient découlé du Plan de relance étaient plus standardisés et moins ambitieux sur l'écologie que les précédents. Les sujets de l'accessibilité sociale, de la nutrition, de la santé et de la restauration collective *«prennent de l'ampleur»*, tout comme le localisme, au détriment des enjeux de transition écologique.

// EN IMAGE

Vignoble bourguignon **Le défi du passage en bio**

Le vignoble bourguignon vit actuellement une révolution silencieuse. En Côte d'Or, qui abrite les crus bourguignons les plus prestigieux (Chambolle-Musigny, Clos-Vougeot, Corton-Charlemagne...), 1500 hectares de vignes sont en cours de conversion à l'agriculture biologique selon l'Agence Bio, soit plus de 15% de la surface viticole départementale. Si l'évolution engagée était menée à son terme, la certification bio doublerait pour atteindre un tiers du vignoble du département, longtemps relégué en queue de classement en matière de bio. Un phénomène d'autant plus notable que des trajectoires comparables sont annoncées dans les départements voisins de Saône-et-Loire (900 ha en conversion) et de l'Yonne (720 ha).



DR

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// TOUR DE FRANCE

Opération « *Attractivité des métiers* » pour la FNSEA

Comme chaque année depuis 16 ans, la FNSEA est partenaire du Tour de France. Elle va profiter de l'impact énorme de l'évènement pour sensibiliser aux métiers agricoles. En France, 70 000 postes sont à pourvoir dans ce domaine.

Attirer de nouvelles recrues pour renouveler les générations d'exploitants et de salariés afin de redynamiser l'agriculture française, mais aussi aller à la rencontre des Françaises et des Français pour leur montrer le vrai visage de l'agriculture. Telles sont les deux principales ambitions de la FNSEA qui veut, selon les mots d'Arnaud Rousseau, pleinement *« participer à cette aventure humaine »* qu'est le Tour de France. Car *« l'agriculture, c'est avant tout une histoire de capital humain, d'hommes et de femmes qui s'investissent »*, a-t-il dit.

Le monde agricole manque de bras et le Tour de France est un bon moyen pour amplifier le message et tenter d'attirer des jeunes et toutes les bonnes volontés. Jérôme Despey vise clairement le public des 15/24 ans qui *« est de plus en plus présent le long des routes du Tour. Nous voulons parler à cette jeunesse qui vient souvent en famille »*, a-t-il appuyé. Ils sont près de cinq millions tout au long du parcours. Dans les 23 départements qui seront traversés, la FNSEA va véhiculer trois messages sur le parcours du Tour Hommes qui se déroule jusqu'au 23 juillet et sur celui du Tour Femmes qui a lieu du 23 au 30 juillet : *« L'agriculture, c'est bien plus que 100 métiers, c'est forcément un pour vous »* ; *« On recrute, lancez-vous dans l'aventure »* et *« Du CAP au Bac + 5, à chacun son parcours vers l'excellence »*.

Les fresques agricoles au rendez-vous

La FNSEA qui a reconduit son partenariat *« Les agriculteurs aiment le Tour »* avec Amaury Sport Organisation (ASO), gérant du Tour de France, organise pour la 16e année, son concours de fresques agricoles. Celui-ci mobilise des centaines d'acteurs locaux chaque année en amont de l'évènement mais aussi pendant. Le travail est valorisé en direct par les caméras de France 2 qui diffusent ces œuvres aux millions de téléspectateurs.
Le thème retenu pour cette année est *« Les énergies collectives »*. Cependant, l'action de la FNSEA va se poursuivre au-delà des Tours masculin et féminin. *« Notre char et les animations que nous réalisons sont mis à disposition de nos fédérations départementales »*, a précisé Jérôme Despey. C'est ainsi que les spectateurs les retrouveront lors d'événements locaux comme AgriMax, le Salon de l'élevage, le critérium Arc-en-ciel, Terres de Jim ou encore le marathon du Médoc. L'objectif est de faire conjuguer *« popularité et proximité »*, a insisté Arnaud Rousseau pour rendre cette attractivité concrète.

À ce jour, l'agriculture emploie environ 1,3 million de salariés. 70 000 postes ne sont pas pourvus. *« Le monde agricole ne suffira pas à compenser l'ensemble de ce déficit […] À terme, ce sont 80 % de personnes non issues du milieu agricole qui devront nous prêter main-forte. Il faut leur faire une place »*, a observé le président de la FNSEA. Ce dernier se rendra avec les membres du bureau du syndicat à l'arrivée de la 16e étape, le 18 juillet : un contre-la-montre entre Passy et Combloux (Haute-Savoie). Ils assisteront le lendemain à l'étape entre Saint-Gervais-Mont-Blanc et Courchevel.

Actuagri



Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, et Jérôme Despey, ont présenté le dispositif mis en place à l'occasion du Tour de France. (Crédit Actuagri)

// APPEL À MOBILISATION

« Impossible de préserver la nature sans agriculture »

La semaine du 10 juillet, deux textes majeurs pour l'avenir de l'agriculture seront soumis au vote des parlementaires européens : le premier concerne l'élevage et l'autre, sur la restauration de la nature, touchera toutes les exploitations. Une manifestation est prévue à Strasbourg le 11 juillet.

Le projet IED *« révision de la Directive sur les Émissions Industrielles »*

Il prévoit d'abaisser de manière considérable les seuils pour lesquels les élevages seraient soumis, non plus à la réglementation agricole mais bien aux réglementations industrielles. Dans la version initiale du texte, tous les élevages de porcs, plus de 75 % des élevages de volailles et 25 % des élevages bovins auraient été impactés. Un compromis, en Commission agricole, a permis de réduire significativement le nombre d'élevages concernés mais il est nécessaire de confirmer cette évolution.

Le pacte de restauration de la nature

Le projet de règlement sur la restauration de la nature vise à imposer aux États membres, la mise en place de mesures de restauration sur 20 % des zones terrestres et marines à 2030 et sur 100 % des zones ayant besoin d'être restaurées à 2050. Des objectifs et obligations chiffrés par zone notamment pour restaurer les écosystèmes agricoles en se basant sur une liste d'indicateurs : présence de papillons de prairies, stock de carbone dans les sols, part des terres agricoles présentant des particularités topographiques à haute diversité (10 % en 2030), populations d'oiseaux communs des milieux agricoles et tourbières drainées. Les réseaux FNSEA-JA et le COPA COGECA ne remettent pas en cause les enjeux de protection de la nature et l'importance des transitions, mais les méthodes proposées ne sont pas les bonnes. La stratégie proposée conduirait inexorablement à un affaiblissement des capacités de production agricole européenne. Par ailleurs, nous dénonçons l'absence totale de mesures d'impacts et de contrepartie pour accompagner les exploitations face à ces nouvelles contraintes, démontrant ainsi le caractère hors-sol de ces textes. Afin de montrer notre opposition à un texte dogmatique, la FRSEA et les JA appellent à se mobiliser le mardi 11 juillet, dès 8 heures, devant le Parlement européen à Strasbourg. L'objectif étant de mettre la pression aux parlementaires avant leur entrée dans l'hémicycle. Nous savons que la période n'est pas propice à une mobilisation, mais c'est au moment de l'écriture des textes européens qu'il faut se mobiliser, car après il sera trop tard. Pour participer à cette action, contactez la FDSEA ou les JA de votre département. Votre engagement est essentiel.

FRSEA BFC et JA BFC



// MORVAN

58 Une réunion aux multiples entrées

Le 23 juin, à Ouroux-en-Morvan, était organisée une rencontre d'échanges entre la DDT et certains exploitants agricoles, en présence d'élus. Quatre sujets étaient au programme.



Les échanges ont débutés sur la présentation des cartes de classification des cours d'eau de la commune d'Ouroux-en-Morvan – revues par les exploitants.

Afin de trouver des solutions à quatre sujets précis, des exploitants – dont des représentants de la FDSEA 58 et des JA 58 – avaient programmé une réunion le 23 juin à Ouroux-en-Morvan. Ainsi étaient conviés : Patrice Perrot, député de la Nièvre, Patrice Joly, sénateur de la Nièvre, Jocelyn Kerleaux. directeur de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Olivier Georges, directeur du Parc naturel régional du Morvan, et la DDT de la Nièvre – représentée par Pierre Papadopoulos, directeur, et Mathieu Dourthe, chef du service eau, forêt, biodiversité.

Peu limpide

Les échanges ont démarré par la classification des cours d'eau avec la mise en lumière de potentielles erreurs dans la commune d'Ouroux-en-Morvan comme l'évoque Pierre Bobin, exploitant à la retraite : « *Nous avons ciblé certains fossés classés à tort par l'administration en cours d'eau. Notre demande est simple : les déclasser afin de laisser les agriculteurs travailler et surtout stopper les contrôles inutiles* ». Eric Boucher, exploitant, souhaite une réglementation simple : « *lorsqu'ils sont indiqués en bleu (cours d'eau), on ne fait rien ou on demande une autorisation pour intervenir ; en gris – donc non classé – on fait ce que l'on veut. Il faudra aussi passer le mot aux agents, puisqu'il semble que la réglementation change de l'un à l'autre* ». Là, les représentants de la DDT ont évoqué que le Morvan « *étant composé d'une multitude de chevelus, l'identification en est donc plus complexe* » avant de conseiller : « *en cas de doute, il faut appeler nos services* ». Puis, l'assemblée a martelé que la classification actuelle « *n'a pas été faite en concertation avec les exploitants ou la Chambre d'agriculture de la Nièvre – une ineptie - et s'il y a des chevelus aujourd'hui, c'est bien que le bon sens paysan a permis de les conserver, donc cela veut dire que nos pratiques ne sont pas si mauvaises !* ».

Pour ce sujet, il a été convenu que les cartes corrigées par les exploitants pour la commune d'Ouroux-en-Morvan serviront de base de travail pour établir une méthode afin de repointer les sites en tension pour les autres communes du Morvan. Deux mois ont été accordés par l'assemblée pour arriver à avoir des cartes définitives de l'administration pour Ouroux. La mairie d'Ouroux-en-Morvan ainsi que le Parc ont proposé leur aide pour l'expertise de terrain - puisque les exploitants se sont basés sur la cartographie réalisée par Laurent Paris, du Parc naturel régional du Morvan, en 2002.

Pour rester dans la thématique de l'eau, les zones humides et plus précisément leur définition ont été évoquées par Eric Boucher : « *une définition précise et commune à tous serait intéressante à obtenir car pour le moment c'est complètement flou* ». Pierre Papadopoulos rappelle que la création d'une carte des zones humides est en cours - la concertation avec la profession agricole interviendra avant la fin de l'année au niveau national - et qu'elle sera utilisée pour la PAC. Il détaille : « *Réalisée par le ministère de la Transition écologique, cette carte devrait sortir durant l'été mais nous n'avons aucune info dessus* ».

Environnement

Les débats se sont ensuite dirigés vers les MAEC. Jocelyn Kerleaux indique : « *pour les mesures portées par la Chambre, les enveloppes initiales étaient insuffisantes pour honorer toutes les demandes mais nous savons qu'il pourra y avoir un transfert des enveloppes sous-consommées entre les deux MAEC gérées par la Chambre d'agriculture. Pour le moment, une trentaine d'exploitants dans le Morvan a procédé à une demande* ». Du côté du Parc, Olivier Georges est clair : « *l'enveloppe est consommée. Désormais, nous travaillons pour récupérer des fonds afin d'intégrer les nouveaux installés* ». Frédéric Bobin, exploitant, souligne : « *on nous fait signer des contrats avec des engagements de notre côté mais sans garantie de l'autre ; c'est fantastique* ». Pour finir la réunion, Eric Boucher a abordé la réglementation des boisements : « *la limite des 10 ha doit changer. Il est nécessaire de remanier tout cela pour obtenir un texte logique* » et Pierre Papadopoulos de rassurer : « *la réglementation « incendies » est en train de changer et donc quelques points vont être modifiés ce sujet* » sans préciser lesquels pour le moment. Eric Boucher enchérit : « *Ce n'est pas parce qu'une parcelle de sapin fait moins de 10 ha qu'il n'y a pas de nuisances* ». Ainsi, si les acteurs présents promettent de travailler aux sujets évoqués, l'avenir dira si des solutions adaptées aux pratiques agricoles seront trouvées. Pour rester sur une note amicale, la rencontre s'est clôturée par un pot. Cette réunion, aura bien une suite, puisque Patrice Perrot s'est emparé de ces quatre sujets et a obtenu un rendez-vous le 19 juillet au ministère de l'Agriculture. Il sera accompagné par Michel Loison (FDSEA 58), Eric Boucher (FDSEA 58), Thomas Lemée (JA 58) et Pierre Bobin (exploitant à la retraite) ; affaire à suivre.

Chloé Monget

Les autres sujets

Si quatre sujets avaient été ciblés d'autres furent discutés, comme la gestion de l'eau dans le Morvan. Dans ce dossier Pierre Papadopoulos a évoqué la mise en place de certains leviers dans le cadre du remaniement de la réglementation des incendies. Olivier Georges indique que le Parc travaille avec les 4 SDIS du Morvan pour établir une carte d'intervention commune sur le territoire du Morvan afin que les interventions soient les plus rapides et efficaces possibles. Outre ceci, la question lupine a été pointée et le directeur de la DDT a rappelé : *« pour avoir une indemnisation il est obligatoire de montrer « qu'un effort de protection a été fait »* - pour les ovins en tout cas avant de rassurer : « *nous n'avons pas de meute installée dans le département pour le moment* ». La DDT stipule enfin que certains dossiers de demandes d'aides aux investissements vont lui être transmis par la Région en insistant concernant : *« le temps de traitement de ces cas n'est pas du fait de nos services, c'est pourquoi nous demandons un accueil cordial pour les agents qui contacteront les personnes concernées »*.

// SÉCHERESSE

89 De nouveaux secteurs en alerte

Alors que la situation hydrique continue de se dégrader dans l'Yonne, le préfet a décidé de placer de nouveaux secteurs en alerte sécheresse : l'Armançon amont, le Serein, le Cousin, le Tholon, l'Yonne moyenne et la Cure.

La situation hydrique dans l'Yonne continue de se dégrader. Si les perturbations orageuses courant juin ont conduit à une brève amélioration localisée de l'état de certaines masses d'eau superficielles, celles-ci « *ont été insuffisantes pour envisager une évolution favorable de la situation hydrologique* », indique la préfecture de l'Yonne dans un communiqué. « *En effet, dès la fin des pluies, les cours d'eau ont repris leur tendance à la baisse rapide* ».

Comme les prévisions météorologiques des prochains jours n'envisagent pas de précipitations significatives permettant d'infléchir la tendance à la baisse des niveaux d'eau, le préfet de l'Yonne, Pascal Jan, a décidé de faire passer de nouveaux secteurs en alerte sécheresse. Il s'agit de l'Armançon amont, du Serein, du Cousin, du Tholon, de l'Yonne moyenne et de la Cure.

Le secteur nord Yonne reste, quant à lui, en alerte renforcée, tandis que la Vanne, l'Ouanne et le Loing restent en alerte. L'Yonne aval et l'Armançon aval sont en vigilance.

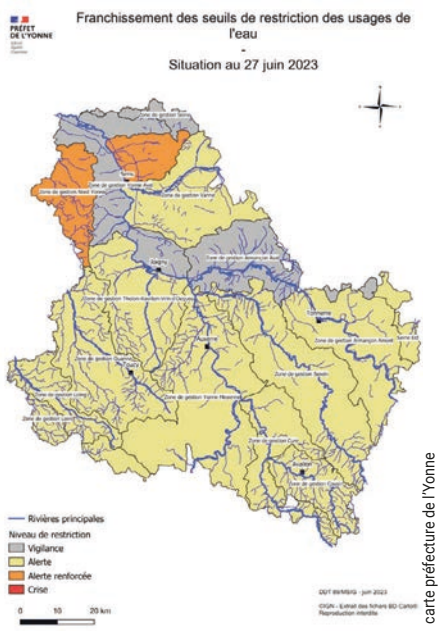
Quelles restrictions ?

Pour rappel, des mesures de restriction des usages de l'eau s'appliquent dans les secteurs en alerte et en alerte renforcée, dont certaines concernent l'agriculture. L'irrigation des grandes cultures, cultures fourragères et légumières de plein champ (type oignons, cornichons, pommes de terre) est interdite entre 12 heures et 20 heures pour les prélèvements en cours d'eau et les nappes d'accompagnement, ainsi que les prélèvements en eau souterraine, pour les secteurs en alerte. Elle est interdite entre 12 heures et 20 heures la semaine et du samedi 12 heures au dimanche 20 heures le week-end pour ces mêmes catégories.

L'irrigation des cultures maraîchères, pépinières, horticoles, cultures portegraine et arboriculture fruitière, production de plants, plantes aromatiques et médicinales, plantations de vignes et co-plantations (repiquages) de moins de trois ans est interdite entre 12 heures et 20 heures pour les prélèvements en cours d'eau et les nappes d'accompagnement, ainsi que les prélèvements en eau souterraine, dans les secteurs en alerte renforcée.

Quant au remplissage des réserves, il est interdit pour les secteurs en alerte et en alerte renforcée, sauf mention spécifique dans l'arrêté d'autorisation délivré au titre de la loi sur l'eau.

Christopher Levé



La quasi totalité de l'Yonne est en alerte sécheresse.

carte préfecture de l'Yonne

// RENDEZ-VOUS

58

Un Printemps de transparence

Le 6 juin, Le Potager d'ici - exploitation maraîchère neversoise - a organisé une journée portes ouvertes à l'occasion du *« Printemps à la ferme »*. Les visiteurs ont ainsi pu découvrir les coulisses de la production des légumes garnissant leurs assiettes.



Au-delà des portes ouvertes, les associés du Potager d'ici sont présents sur les marchés de Nevers : place de la Résistance et place Carnot.

Comme tous les ans, l'arrivée du beau temps annonce le lancement du « Printemps à la ferme », avec un programme d'animations national.

Pour rappel, cette démarche est organisée par le réseau Bienvenue à la ferme, porté par les Chambres d'agriculture. Dans ce cadre, et pour la deuxième année consécutive, le Potager d'ici, (exploitation tenue par Raphaël Revenu et Jean-Marie Lambert, maraîchers bio à Nevers) a ouvert ses portes au grand public. Une trentaine de visiteurs étaient au rendez-vous pour visiter les terres et échanger avec les exploitants.

Établir un lien de confiance

Au travers de cette initiative, les deux maraîchers cherchaient à faire connaître leurs produits et leurs pratiques localement, car comme l'indique Jean-Marie Lambert : *« C'est important de s'inscrire dans le territoire dans lequel on travaille »*. En plus de prouver aux clients que la production qu'ils achètent est bien de Nevers, le « Printemps à la ferme » permet aussi d'expliquer les indisponibilités sur les étals des marchés. Cette année par exemple, les tomates ont été touchées par la maladie du mildiou, rendant leur présence dans les cagettes sporadique et donc insuffisante pour satisfaire la forte demande en période estivale. *« Certains clients ne comprennent pas ce manque. Mais, avec la visite des terres, ils constatent les dégâts que nos tomates ont subis, et conçoivent mieux que nous ne puissions pas en proposer à la vente »*, souligne Jean-Marie Lambert. Et là se trouve justement l'ambition de cette porte ouverte : gagner la confiance des habitués en leur présentant avec transparence les conditions de production des légumes qu'ils consomment. Le maraîcher accentue : *« Il faut redorer l'image de l'agriculture qui a fait face à de nombreuses critiques récemment. Ce type de rencontre est un des outils que nous utilisons pour y parvenir »*. Ainsi, Jean-Marie et Raphaël sont satisfaits du message transmis via le « Printemps à la ferme » ; une réussite pour eux mais aussi pour les clients…

Des visiteurs conquis

« Nous venons régulièrement sur le marché et il est important pour nous de comprendre ce que l'on achète et mange», expliquent Mikael Egly, 39 ans, et Morgane Colas, 37 ans, venus participer aux portes ouvertes. Pour répondre à cette curiosité, Jean-Marie Lambert n'a pas hésité à donner un exemple concret grâce à un produit très apprécié des clients. Ainsi, avec une salade, il a exposé aux visiteurs tout le processus de préparation de cette dernière lorsqu'elle est destinée à être vendue en « mélange ».

Grâce à ces explications détaillées, chacun a pu prendre conscience des contraintes justifiant le prix de vente. Les échanges ont été denses et ponctués par des questions, notamment autour des subventions (que Jean-Marie Lambert a expliqué ne pas percevoir), pendant que certains visiteurs prenaient en note les conseils des maraîchers pour entretenir leur potager. Avec une ambiance détendue et conviviale, la visite fut un réel moment de partage pour tous. Mikael et Morgane confient d'ailleurs que la transaction est parfois plus que financière : *« Nous avons l'occasion de parler avec les maraîchers durant les marchés, nous sommes donc également venus ici par sympathie pour eux »*. Cet événement au Potager d'ici, à Nevers, se clôtura sur un verre de l'amitié, en attendant la prochaine édition en 2024. Pour rappel, d'autres exploitations du département ont participé au « Printemps à la ferme » : Le potager de Séguret (Savigny-Poil-Fol), l'EARL Commaille (Decize), et le GAEC de la ferme du Creuset (Neuville-lès-Decize). En complément, le magasin de producteurs Secrets de paysans a aussi ouvert ses portes au public et a proposé une dégustation de viande.

Léna Lambert

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89

Une nouvelle conseillère d'entreprise

Depuis le 1er juin, Élodie Audouin est la nouvelle conseillère d'entreprise de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.



Élodie Audouin, conseillère d'entreprise de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Arrivée le 1er juin, Élodie Audouin est la nouvelle conseillère d'entreprise de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. À 39 ans, cette dernière connaît très bien le département. « *Je suis originaire d'Auxerre* », confie-t-elle.

C'est à 150 km de là qu'elle effectue la première partie de sa formation, à Dijon. Après un BTS action commerciale, elle intègre une Licence AES (administration économique et sociale) spécialité administration et gestion des entreprises. Avant de retrouver l'Yonne où elle intègre un Master en management d'entreprise à l'IFAG, à Auxerre.

« *Ensuite, je travaille pendant environ dix ans dans le domaine de l'assurance et de la banque, en itinérance* », retrace Élodie Audouin. « *Puis je rentre au CerFrance, où je reste trois ans, avec pour mission l'accueil de porteurs de projets, notamment d'artisans/commerçants, ainsi que le développement commercial* ».

Avant de faire ses premiers pas dans le monde agricole en intégrant la Safer.

Accompagner les porteurs de projets

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, « *mon poste consiste à accompagner les porteurs de projets dans leur installation, que ce soit pour la reprise ou la création d'une exploitation. Mon travail est à la fois basé sur la partie technique et économique* », explique-t-elle. « *Pouvoir participer à la création de projets agricoles est intéressant pour moi, qui suis issue d'une famille d'éleveurs en Normandie* ».

Dans le cadre de ses missions, Élodie Audouin a aussi la charge d'animer des formations, « *toujours pour les porteurs de projets afin de leur apporter les éléments clés pour réussir leur installation* ».

Pour rappel, en 2022, environ 200 personnes sont venues se renseigner au PAI (point accueil installation) de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, pour entre 50 et 60 installations aidées à l'arrivée.

Christopher Levé

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

21

Des airs de Provence

Plusieurs agriculteurs de Côte-d'Or expérimentent la culture de lavande.

Pas la peine de partir dans le sud de la France pour voir et sentir de la bonne lavande ! En Côte-d'Or, plusieurs exploitants agricoles en cultivent suite à l'accumulation de sécheresses ces dernières années. Jérôme Regnault, apiculteur à Savoisy dans le Châtillonnais, fait partie d'un petit groupe de producteurs qui expérimentent ensemble cette culture : *« pour ma part, tout est parti d'une discussion avec un agriculteur dans la Beauce. Celui-ci me suggérait de venir installer des ruches à proximité de lavandes qu'il a près de chez lui. C'était bien sûr trop loin pour moi, mais l'idée a germé et j'en ai moi-même planté. Dans la Beauce, l'EBE de la lavande devenait plus élevé que celui du blé avant le début de la guerre en Ukraine : il y avait sans doute quelque chose à tester et à étudier, sachant que nous n'utilisons aucun engrais, aucun pesticide dans cette culture. Il y a juste beaucoup de main-d'œuvre, surtout lors des deux premières années ».*



Jérôme Regnault, dans une de ses parcelles à Savoisy.

Des huiles essentielles

Les premières lavandes de Jérôme Regnault ont été plantées il y a trois ans, la première récolte a été réalisée l'été dernier.

Entre-temps, l'habitant de Savoisy s'est joint à Jacques de Loisy (Hauteville-lès-Dijon), Rémy Verdot (Savoisy), Jean-Philippe Delacre (Channay) et Sébastien Huvig (Arc-en-Barrois, Haute-Marne) qui ont suivi le même chemin de diversification. *« Nous mettons en place des essais chacun de notre côté, notamment dans le type de cultures à implanter dans les inter-rangs »*, indique Jérôme Regnault. Un hectare de lavande donne généralement 17 m³ de biomasse à l'hectare : ce volume permet de fabriquer entre 50 et 100 kg d'huiles essentielles sur la même surface : *« c'est justement le choix de produit que nous avons fait. Le rendement varie selon la variété, nous en sommes très loin pour notre première récolte, mais cela était prévu. Pour produire les huiles essentielles, nous sollicitons les services d'une distillerie. Nous assurons nous-mêmes le conditionnement. Le prix de vente s'élève à un peu plus de 30 euros/kg. Nous sommes aussi en relation avec une savonnerie avec qui nous allons travailler ».*

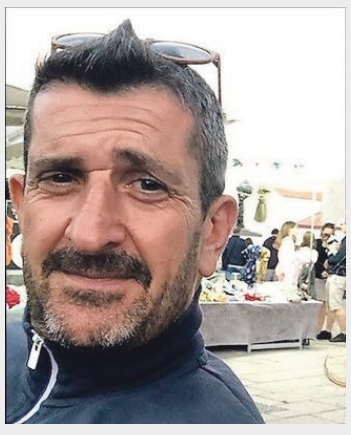
Ils s'équipent

Concernant la récolte, les Côte-d'oriens utilisent une *« vieille machine »* des années soixante, achetée dans le sud de la France. Mais un équipement plus récent et plus performant est déjà *« dans les cartons »*. Jérôme Regnault s'intéresse également aux herbes de Provence : *« 90 % de ces herbes sont produites à l'étranger, il faut le savoir… Pour ma part, je teste du thym, du romarin, de la sarriette et de l'origan à partir de cette année. Nous venons d'ailleurs de lancer la SAS des Producteurs de lavande et de plantes aromatiques de Bourgogne ».*

AG

// NÉCROLOGIE

Nièvre Disparition de Christie Stiot



Christie Stiot est décédé brutalement le 22 juin à l'âge de 49 ans. Entré comme magasinier en 1995 chez Malécot Poirier Agri à Saint-Loup, dans la Nièvre, il est devenu responsable des magasins de la concession quelques années plus tard. Très apprécié de ses collègues et des clients, chacun se souvient de son professionnalisme, de sa bonne humeur et de son côté boute-en-train. La direction de Malécot Poirier Agri et ses collègues adressent à Isabelle, sa compagne et ses trois filles, Salomé, Juliette et Apolline, leurs sincères condoléances. Terres de Bourgogne se joint à leur peine.

// DIVERSIFICATION

21

Le bon pain d'Alicia

Une jeune agricultrice de La Villeneuve-les-Convers, près de Baigneux-les-Juifs, produit du pain au levain chaque semaine depuis fin 2022.

Cultiver du blé, c'est bien, mais faire son propre pain avec, c'est encore mieux ! Alicia avait ce projet en tête et l'a mené à bien en rejoignant la ferme familiale située à La Villeneuve-les-Convers. La jeune femme de 27 ans a fait construire un fournil et s'est équipée comme il se doit pour fabriquer des bons pains au levain. Depuis les dernières fêtes de fin d'année, le *« rituel »* est le même chaque semaine : les clients passent commande avant le lundi midi et viennent récupérer leurs produits le mercredi entre 17 heures et 19 heures *« En pratique, le levain est lancé le lundi soir, la fermentation est très longue avec une durée de 18 heures. Je pétris mes pâtes le mardi avant la cuisson du mercredi matin »*, informe Alicia Fournet. Ses pains sont également disponibles à la Fromagerie des Marronniers à Origny-sur-Seine et sur le marché de Semur-en-Auxois un dimanche matin sur deux.

Des nouveautés chaque mois

Trois pains sont constamment proposés avec un semi-complet d'1 kg, un pain aux graines de lin et de tournesol en 500 grammes et un pain complet, également de 500 grammes. À cette *« gamme fixe »* s'ajoutent des originalités chaque mois : *« en janvier, j'ai proposé des pains avec des graines de sésame. Du cacao et des pépites de chocolat avaient été incorporés dans les pains de février. En mars, j'avais opté pour de la noisette et des raisins. Les méteils étaient au menu d'avril, avec notamment du seigle. En mai, j'avais préparé du black bread, un pain noir avec du charbon végétal et des graines de tournesol. Et ce mois-ci, nous avons un pain sportif comprenant de la noix, des noisettes, de la figue et de l'abricot ! ».*
Alicia Fournet ne manque pas d'idées et propose en ce moment des ficelles apéro avec des graines de moutarde et de l'Époisses.

Des clients fidèles

Les premiers mois d'activité d'Alicia Fournet sont prometteurs avec des clients réguliers venant de La Villeneuve et des villages voisins comme Baigneux-les-Juifs, Lucenay-le-Duc, Bussy-le-Grand ou encore Poiseul-la-Ville. L'agricultrice rappelle que le pain au levain est plus digeste que ses homologues : les bactéries lactiques formées au cours de la fermentation lancent le travail d'acidification et donc de digestion. La fermentation contribue aussi à dégrader en partie le gluten, qui peut poser des problèmes de digestion à certaines personnes. Alicia Fournet travaille avec la variété de blé Camp Rémy : *« celle-ci était beaucoup cultivée dans les années quatre-vingt, les anciens la connaissent très bien. Certes, le rendement à la moisson est un peu moindre que les nouvelles variétés, mais de bons résultats sont obtenus lors de la panification. Au début de mon activité, je m'étais testée avec plusieurs mélanges et la variété Amstrong, avec plus ou moins de succès ».*



Alicia Fournet, il y a quelques jours, dans son champ de blé en variété Camp Rémy.

AG

Contact : 06 42 68 34 03.

DÉPARTEMENTS

// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

21 Le cochon est dans le blé

Un agriculteur de Chaudenay-la-Ville partage sa problématique de dégâts de gibier.

La grêle, le feu et les sangliers peuvent anéantir une récolte à quelques jours de sortir les machines.
David Doyer, en *« sait quelque chose »* : *« Pour moi, ce sont les sangliers. Ils sont très nombreux dans le secteur. Depuis mon installation il y a 14 ans, je suis persuadé que leur population a au moins triplé »*. L'une de ses parcelles de blé est très régulièrement visitée depuis début juin et illustre on ne peut mieux cette problématique.
L'exploitant agricole de Chaudenay-la-Ville, entre Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche, avait pourtant pris les devants : *« j'avais contacté la société de chasse locale avant ces dégâts, la mise en place d'une clôture électrique aurait fait le plus grand bien, c'est ce qui fonctionne le mieux. Mais cela n'a malheureusement pas été possible… J'ai installé un canon d'effarouchement mais ce dispositif est utile seulement trois ou quatre jours car les sangliers reviennent très vite. En guise de parade, j'avais également semé un mélange de trois variétés dont deux barbues, mais rien n'y fait… Cette situation est récurrente au fil des années mais là, elle a encore pris de l'ampleur, nous battons des records. J'ai déjà vu des bandes de 40, 50 voire 60 sangliers, ce n'est plus possible »*.



David Doyer, le 23 juin, à l'heure où 35 % de sa parcelle étaient détruites par les sangliers.

Une mauvaise gestion

Une récente prévisite d'un expert n'a laissé guère d'optimisme au producteur côte-d'orien : *« si rien n'est fait, il ne devrait pas rester grand-chose à la récolte. Selon ses dires, les sangliers pourraient ne rien me laisser pour la mi-juillet, date à laquelle cette moisson de blé pourrait commencer »*.
David Doyer se sent *« impuissant »* face à ces dégâts de gibier et est d'autant plus amer que ce sinistre concerne la parcelle au meilleur potentiel de son exploitation : *« en plus, tout s'était bien passé durant le cycle végétatif. Cette moisson de blé s'annonçait exceptionnelle, je pense qu'il aurait été possible d'approcher voire d'atteindre les 80 q/ha, alors que nombre de champs ici ont un potentiel presque deux fois moindre. Travailler toute une année pour voir un tel résultat, c'est forcément rageant »*.
L'agriculteur déplore d'autres dégâts sur ses terres : *« le blé est de très loin le plus touché mais mes prairies le sont aussi très régulièrement. À cause des sangliers, je ne peux pas remplir entièrement mes nourrisseurs, sinon ils se servent directement dedans… En guise de parade, je remplis des seaux chaque jour pour les apporter à mes bovins. J'ai actuellement des tournesols et là aussi, je redoute l'arrivée prochaine des sangliers : ils raffolent de ces graines et une fois qu'ils se retrouvent dans cette culture, il est très difficile de les faire fuir »*.

La Côte-d'Or, mauvaise élève

David Doyer pointe du doigt la gestion du sanglier : *« elle n'est pas bonne du tout, et c'est peu dire. Les dégâts dépassent les 2,6 millions d'euros en Côte-d'Or, qui est de très loin en tête du classement puisque le second département est presque à un million d'euros derrière… Les services de la DDT comprennent notre désarroi, mais nous n'avons aucun résultat. Il faut réduire cette population de sangliers par des prélèvements importants. Les tirs ne doivent plus être sélectifs, car certains appliquent encore cette règle… Dans les zones de points noirs, il faut obliger les chasseurs à protéger les cultures avec la mise en place et l'entretien de clôtures ! Nous, agriculteurs, avons assez de travail comme cela pour en ajouter. Aucune de ces mesures n'est mise en place chez nous : les gens viennent, tirent ou non des cochons puis ne s'occupent de plus de rien. Agriculteurs ou sangliers, il faut choisir ! »*.

AG

// EAU

58 Le député nivernais Patrice Perrot a rendu son rapport

Le 28 juin, Patrice Perrot, député de la seconde circonscription de la Nièvre, a présenté son rapport sur la gestion de l'eau pour les activités économiques en France à la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale.

Dans le numéro 1732 de Terres de Bourgogne, paru le 19 mai dernier, nous nous étions fait l'écho de la visite d'une délégation de parlementaires dans le département de la Nièvre, initiée par le député local Patrice Perrot. Ce dernier était en charge d'une mission d'information sur la gestion de l'eau pour les activités économiques, lancée par la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale. Dans ce cadre, cette mission s'est notamment penchée sur le secteur de l'agriculture et, le 28 juin, Patrice Perrot a rendu son rapport. Celui-ci examine la politique de l'eau en France et ses implications face au changement climatique. La deuxième partie du rapport se concentre sur les défis des secteurs économiques liés à l'eau. L'agriculture est fortement touchée par le changement climatique et des mesures d'accompagnement sont nécessaires pour soutenir sa transition agroécologique. L'irrigation de précision, le stockage de l'eau et l'adoption de pratiques agricoles durables sont soulignés. Des opinions divergentes existent entre Patrice Perrot et le second rapporteur (le député de Charente René Pilato) concernant les retenues de substitution pour le stockage de l'eau, mais il est souligné que les arrêtés de restriction d'eau doivent tenir compte de l'importance de l'agriculture pour la souveraineté alimentaire.



Les 15 et 16 mai derniers, Patrice Perrot (au premier plan) avait accompagné une délégation de parlementaires sur une exploitation agricole à Charrin, dans le sud de la Nièvre.

Concilier, adapter, préserver

Le rapport met en évidence la nécessité de concilier les enjeux de gestion quantitative et qualitative de l'eau, d'adapter les mesures au changement climatique et de prendre en compte les besoins des différents secteurs économiques tout en préservant la ressource. Pour améliorer la gestion de l'eau pour les activités économiques, le rapport propose d'étendre le réseau de surveillance des ressources en eau, d'utiliser des solutions fondées sur la nature telles que la désimperméabilisation des sols et la végétalisation des villes, et d'améliorer la qualité de l'eau en favorisant l'agroécologie et l'agriculture biologique. *« Je suis déterminé,* conclut Patrice Perrot, *à convaincre le Gouvernement ainsi que les autres parlementaires de répondre à ces enjeux capitaux. Les propositions du rapport me semblent équilibrées, concrètes tout en soulignant l'urgence de la nécessité d'une gestion durable et juste de l'eau. Ceci passera inévitablement par la sobriété, la préservation des milieux et une gouvernance efficace pour construire un avenir où l'eau est protégée, respectée et utilisée de manière responsable »*.

Berty Robert, avec communiqué



// LUZERNE

La coopérative Capdéa veut consolider la filière

Dans un climat porteur, la coopérative de déshydratation basée à Assencières, dans l'Aube, mais qui concerne aussi des producteurs de l'Yonne, affiche sa bonne santé au cœur d'un site modernisé, à l'issue d'une extension destinée à assurer l'essor du site pour les vingt prochaines années, et plus largement, de toute une filière.

Au pied d'une presse à balles flambant neuve installée sur son site de Marigny-le-Châtel, dans l'Aube, les responsables de la coopérative de déshydratation Capdéa, basée à Assencières, près de Troyes, ne boudaient pas leur plaisir le 21 juin. Couper le ruban au sein de l'un des deux nouveaux hangars de stockage, et plus largement inaugurer ce nouvel outil industriel, marquait le point final d'une saga débutée sept ans plus tôt. Initié en 2016, le projet baptisé ++AB, repose sur un investissement massif de 13 millions d'euros destiné à pérenniser l'existence de la coopérative et à sécuriser la rémunération de ses 780 adhérents, dont certains dans l'Yonne. *« Après avoir acheté trois hectares de terrain pour nous agrandir et construit des espaces de stockages supplémentaires, le démarrage de la nouvelle presse à balles finalise le plus gros projet en déshydratation depuis quinze ans, »* soulignait François-Xavier Moons, directeur général de Capdéa.



Crédit Didier Mauffroy

La nouvelle presse à balles est entrée en service deux jours après l'inauguration.

Triple performance

Désormais, l'usine de Marigny-le-Châtel dispose d'un espace permettant de stocker 31 000 tonnes de balles de luzerne, contre 12 000 tonnes auparavant. Une nouvelle ligne dotée d'un séchoir tout neuf a été installée pour décupler les capacités de déshydratation. La demande amont (commerce) et aval (les besoins des producteurs bios des zones encore non desservies par une collecte en déshydratation) a été le point de départ du projet d'agrandissement. La stratégie globale ++AB repose sur une triple nécessité : augmenter les capacités de luzerne, développer le marché de balles et la production de luzerne, dans une approche environnementale vertueuse. Une performance industrielle, économique et territoriale. *« Pour que ce projet fonctionne,* rappelait François-Xavier Moons, *il fallait réfléchir à son adaptation dans l'environnement, augmenter les capacités de production tout en améliorant les performances énergétiques avec l'arrivée de la biomasse dans une dynamique de protection de la ressource eau »*. Ce développement agro-industriel répond à des enjeux de territoire, c'est pourquoi il a été soutenu par nombre de partenaires publics et privés (l'Ademe, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Grand Est, l'Agence Bio) à hauteur de plus de cinq millions d'euros.

Vertueux pour l'eau et l'élevage

Pour l'Agence de l'Eau, cet outil va dans le bon sens : la luzerne, culture à bas niveau d'intrants sur des territoires à enjeu comme les aires de captage et bassins-versants, *« fait évoluer les pratiques agricoles en faveur de la protection de la ressource en eau »*.

Un outil collectif *« au service de l'intérêt général et de ses coopérateurs »*, confirmait de son côté Béatrice Moreau, vice-présidente du Conseil régional Grand Est qui permet aussi le maintien et le développement d'une autre filière clé : l'élevage. *« Bien que pensé il y a plusieurs années, ce développement s'inscrit dans le cadre du plan Eau présenté par le Président de la République en mars dernier »*, soulignait Nicolas Juillet, président du SDDEA. Un dispositif appelant à la sobriété aquatique du monde agricole. *« Notre projet repose sur des fondations solides, il consolide le modèle économique de notre coopérative créée en 2006 et s'inscrit dans quatre objectifs nationaux,* rappelait Didier Maudoux, le président de Capdéa : *porter la SAU en bio à 18 % en 2027, augmenter les productions de protéines végétales pour réduire nos importations, décarboner et améliorer nos pratiques en faveur de l'environnement sans oublier la protection de la qualité de l'eau »*.

Précisant au passage que ce projet coopératif n'aurait pu se faire sans l'aval des adhérents et la confiance de nouveaux producteurs dans une zone de collecte élargie. Désormais, Capdéa compte 700 hectares de luzerne dans l'Yonne et autant en Seine-et-Marne.

Émeline Durand

Des performances engageantes

« *Capdéa va bien* », a répété à plusieurs reprises le président Didier Maudoux lors de l'assemblée générale du 21 juin. Avec des comptes consolidés, un chiffre d'affaires à 41,5 millions d'euros (soit 10 millions de plus qu'en 2021), un résultat excédentaire de 797 000 euros (contre un déficit de 731 000 euros l'année précédente), une rémunération de la luzerne 2022 à 100 euros la tonne de matière sèche et une rémunération 2023 déjà bien orientée… « *Capdéa n'est pas en difficulté* », a insisté l'élu, alors que les rendements et qualité de la première coupe de luzerne (4,4 tonnes/hectare) annoncent une belle campagne.

Terres de Bourgogne

Suivez-nous sur

INFOS REPORTAGES VIDÉOS

// JEUNES AGRICULTEURS

On va danser ?

Les JA de Bligny-sur-Ouche organisent un bal samedi 29 juillet.

Les JA se montrent très dynamiques cette année avec plusieurs évènements festifs sur tout le territoire côte-d'orien. Après la soirée mousse plus que réussie le 23 juin à Sombernon (entre 2 000 et 2 500 personnes présentes !), une nouvelle date est annoncée sur l'agenda : samedi 29 juillet. Ce jour-là, les Jeunes agriculteurs de Bligny-sur-Ouche seront aux manettes. L'équipe présidée par Gabriel Papilllon organisera un bal place de la gare à partir de 20 heures. L'entrée sera libre et gratuite. Ce rendez-vous sera couplé à une fête foraine et à des feux d'artifice proposés par la commune de Bligny-sur-Ouche.

D'autres rendez-vous

Les JA d'Arnay-le-Duc/Nolay, qui avaient eux aussi organisé un bal le 10 juin à Musigny (200 repas, 300 personnes sur la piste de danse) prendront le relais jeudi 24 août avec un repas proposé dans le cadre des Nocturnes estivales d'Arnay-le-Duc. Les Jeunes agriculteurs d'Aignay-Baigneux enchaîneront samedi 26 août à Quemigny-sur-Seine avec la tenue du Festiv'Agri, leur traditionnel concert à partir de 19 heures. Durant cette même journée se tiendra une nouvelle édition de l'Agri'Run, sur la même commune.

Et impossible de terminer ces annonces sans rappeler l'organisation de la fête régionale de l'agriculture, les Terres de Jade, une semaine plus tard, le week-end des 2 et 3 septembre au lycée la Barotte de Châtillon-sur-Seine, avec un très riche programme concocté par les JA de Châtillon-Laignes-Montigny !

AG



//MOISSONS

21 Un après-midi avec l'ETA du Mornay

L'entreprise de travaux agricoles de Brazey-en-Plaine avale les hectares depuis le début des moissons. Rencontres et zoom sur la journée du 28 juin, à bord et en dehors de ses trois batteuses qui évoluaient sur les communes de Fixin, Meuilley et Valforêt.

AG

Une belle surprise



Gaëtan et Hugo Gaillard, agriculteurs à Broin, faisaient moissonner l'un de leurs champs à Valforêt. L'orge d'hiver terminait sur de très beaux rendements compris entre 85 et 90 q/ha, soit 20 q/ha de plus que la moyenne des cinq dernières années. Un résultat presque inespéré pour ces deux exploitants qui sollicitent les services de l'ETA du Mornay depuis trois ans.

À domicile ou presque



Romain Gaillard, entrepreneur en débroussaillage à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, était à Valforêt le 28 juin. Cet homme de 35 ans pilotait la nouvelle S770 Hillmaster de l'ETA du Mornay, machine spécialement étudiée pour évoluer dans des coteaux. Petite coïncidence : cette moisson se déroulait dans un champ d'orges exploité par Hugo, son frère, et Gaëtan, leur père.

La routine



Arthur Boileau était au volant d'une S770 dans le champ de blé de Julien Mignardot, le 28 juin. Ce jeune homme de 23 ans gère depuis 2018 sa propre société de travaux à Esbarres et travaille en prestation de services pour l'ETA du Mornay, pour la cinquième année consécutive.

Un nouveau client

Julien Mignardot, agriculteur à Fixin, faisait appel pour la première fois à une entreprise de travaux agricoles. *« Les difficultés à trouver de la main d'oeuvre, la gestion récurrente et onéreuse des pannes de machines et bien d'autres points m'ont motivé à franchir le pas. J'ai vendu ma moissonneuse cet hiver. Travailler avec une ETA, c'est pour moi un confort de travail »*, confiait l'exploitant, satisfait des services de l'entreprise basée à Brazey-en-Plaine. Les premiers résultats de ses moissons l'enthousiasmaient tout autant : *« cela part bien avec une moyenne de 83q/ha pour les orges de printemps semées à l'automne, alors que la moyenne des cinq dernières années est à 65q/ha. Les premiers orges d'hiver et blés donnent respectivement 68q/ha et 73 q/ha »*.



Le principal client



Le champ moissonné à Meuilley est exploité par Florian Jacquet, agriculteur à Esbarres et gérant de l'ETA La Louvière. L'entreprise du Côte-d'orien suivie par plusieurs dizaines de milliers d'internautes sur les réseaux sociaux réalise tous types de travaux agricoles tout au long de l'année, sauf le battage, qui est réalisé par l'ETA du Mornay. Florian Jacquet est d'ailleurs le principal client d'Étienne François et de Clément Fichot, en termes de surfaces à faucher.

L'autre boss

Clément Fichot, le deuxième co-gérant de l'ETA du Mornay, évoluait sur la commune de Meuilley ce 28 juin. Le Brazéen de 36 ans, à bord d'une S785 chenilles, glissait un mot sur le début des moissons : *«Nous tournons en permanence depuis le début de la semaine. Les orges d'hiver arrivent désormais sur la fin : il y a un peu de tout en termes de résultats mais globalement, c'est positif. La moyenne des rendements doit être aux alentours de 70 q/ha, avec quelques pics à 90 q/ha dans la plaine. La qualité est assez variable elle aussi, mais la récolte devrait passer en brasserie. Si les cultures qui suivent sont sur la même lignée, cette campagne ne devrait pas être trop mal.... Les premiers échos que nous avons en blé ne sont pas très bons mais les premières parcelles ne sont jamais les meilleures »*.

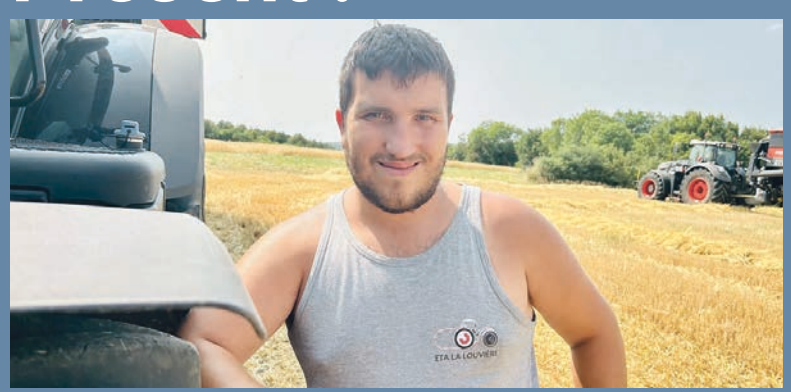


L'un des deux chefs



Étienne François, 36 ans, est co-gérant de l'ETA du Mornay avec Clément Fichot, son ami d'enfance : *« Nous avons chacun notre ferme en polyculture-élevage à Brazey-en-Plaine. Clément et moi avons toujours travaillé en commun, tout comme nos pères respectifs qui avaient créé l'ETA, à l'époque. Il y a quelques années s'est posée la question de renouveler l'unique moissonneuse que nous avions. Deux possibilités se présentaient à nous : soit nous mettions une croix sur cet investissement et nous faisions appel à une entreprise, soit nous rachetions une nouvelle machine avec l'idée de trouver de l'activité à côté pour la rentabiliser. Cette deuxième option a finalement été choisie. Nous sommes, depuis, passés à trois moissonneuses et réalisons les récoltes sur près de 2000 ha chez des clients dans la plaine dijonnaise et sur la côte de Nuits, comme aujourd'hui. Il y aura peut-être une quatrième machine à partir de l'an prochain. Nous optons pour le crédit-bail pour plus de souplesse, de performances et de tranquillité ».*

Présent !



Quentin Giboulot, domicilié à Esbarres, était sur le chantier de récolte à Meuilley. Ce jeune homme de 23 ans est salarié de l'ETA La Louvière gérée par Florian Jacquet.

// MOISSONS 2023

Un grain de vie

Les moissons ont débutées dans la Nièvre*, comme chez Jean-Charles Zwaenepoel (lieu-dit Sourdes à Varennes-lès-Narcy). Pour lui cette année est une période « ciseau » requérant une certaine prudence.



Jean-Charles remercie le service *« Marie-Jeanne 2000 »* (sa maman) pour le *« menu 3 étoiles : sandwich aiguillettes de canard crème »* et pour tous les déjeuners en période de moisson ainsi que les « goûters ».



Durant la moisson Jean-Charles fait appel à l'aide d'un voisin (rémunéré) pour lui donner un coup de main : *« c'est un sacré coup de main notamment pour les allers-retours des remorques »*.



Afin d'éviter les incendies, la moissonneuse de Jean-Charles est soufflée tous les matins.

Comme l'an passé, les récoltes ont démarré fin juin dans la Nièvre. Jean-Charles Zwaenepoel a ouvert la porte de sa moissonneuse pour analyser ce démarrage et la suite... *« les premiers résultats sont un peu moins biens que ceux de la campagne 2022. La cause est en partie le temps incertain »*.

Premiers retours

« La moisson c'est mon bulletin de notes de fin d'année : c'est le moment où l'on sait si on a bien travaillé et si on a eu de la chance car nous traitons avec de nombreuses variables incontrôlables, comme le temps. Pour preuve, cette année, le temps humide suivi de sec a instauré un milieu propice au développement des maladies sur les orges de printemps semées d'automne qui, de base, sont très sensibles à l'helminthosporiose ou encore la rhynchosporiose ». Pour le reste, Jean-Charles a débuté sa récolte par l'orge d'hiver (42 ha - semée le 25 octobre avec récolte le 24 juin) *« avec un taux de protéines compris entre 9 et 10 et un calibrage entre 77 et 90, ce qui est un peu moins bien que 2022, pour ces deux points »*, il a ensuite poursuivi son travail avec l'orge de printemps (38 ha – semée le 10 novembre avec récolte le 26 juin) « *avec un calibrage entre 50 et 65. Pour le taux protéique, je n'ai pas encore les analyses. Dans tous les cas, je suis un peu déçu car tout cela est en dessous des résultats de 2022. Pour le blé, j'essayerai de le récolter aujourd'hui ou demain (28 ou 29 juin), et j'insiste sur le terme « essayer » car le blé est tout juste mûr, mais je voudrais le prélever avant la pluie du 30 juin afin de ne pas perdre en qualité/poids. Après les averses, je reprendrais les orges de printemps semées de printemps car elles sont les plus rapides à sécher »*. Sans s'arrêter dans ses explications, Jean-Charles continue en parlant des prix.

Une attention à avoir

« 2023 est identique à 2013 et 2009 pour les prix, car nous sommes en plein dans l'effet « ciseau ». Nous sommes pour l'achat des engrais azotés entre 800 et 1 000 euros /t avec un prix moyen de vente qui ne sera pas à 250 euros/t. Pour le moment, le prix le plus haut est de 320 euros/t. et le plus bas de 200 euros/t. Les dernières semaines, les prix ont un peu augmenté pour plafonner à 220 euros/t environ. Cette situation risque d'engendrer des EBE proches de zéro voire totalement négatifs dans certains cas. Nous ne sommes clairement pas dans l'euphorie de 2021-2022 où même si les tarifs des engrais augmentaient, les cours suivaient. Aujourd'hui, ces derniers ne suivent plus du tout la hausse des premiers. Les investisseurs n'ont plus confiance et il y a donc une récession mondiale... Pour 2024, les prix des engrais azotés reviendront à un niveau normal (soit le même précédent la crise en Ukraine), un mixte de vente de céréales peut se faire pour l'année prochaine, sans toutefois engager toute la récolte puisque nous ne connaissons pas encore l'assolement. Selon moi, il peut être judicieux d'engager uniquement le blé, l'orge de printemps et le colza pour ceux qui cultivent ce dernier; il faut rester prudent face à un avenir incertain ».



Jean-Charles dans sa parcelle d'orge de printemps semée d'automne.

Moment de vie

Si les moissons sont importantes à traiter d'un point de vue technique, il semble que pour Jean-Charles, un autre pan est à aborder : la place de l'entourage. *« Tous les midis, mon père vient me déposer mon sandwich confectionné avec le plus grand soin par ma mère. C'est un service de livraison qui s'appelle : Marie-Jeanne 2000** ! On ne fait pas mieux dans le coin avec son sandwich aux aiguillettes de canard crème fraîche »*. S'il s'amuse de la situation - tout en dégustant un burger maison dudit service - il reconnaît que cela est pour lui son moment préféré de la journée : *« c'est un peu la même sensation que lorsque l'on nous fait une surprise ; et je ne remercierai jamais assez mes parents pour cela »*. Même s'il avoue que ce rituel peut être contraignant, il en convient : *« je ne vais pas me plaindre car c'est toujours un plaisir »*. Parsemées d'anecdotes en tous genres, les moissons sont un moment charnière dans la vie d'une exploitation et, sans nul doute, une tranche de vie inoubliable pour ceux qui participent, de près ou de loin, à la mener à bien tous les ans.

Chloé Monget

** (date de l'écriture de l'article : 28 juin).*
*** inspiré du prénom de sa maman.*



// LA MOISSON DES PRÉSIDENTS

89 Démarrage réussi avec les orges d'hiver

Durant un mois, Terres de Bourgogne s'en va à la rencontre des présidents d'organismes agricoles de l'Yonne, pour parler des moissons. Rendements, qualité, prix… Tous les sujets sont abordés, avec le point de vue de l'agriculteur. Car au-delà de leurs diverses fonctions, ces présidents restent avant tout des agriculteurs. Pour ce premier volet, direction Saint-Julien-du-Sault, pour aller rencontrer Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne.



Dans l'Yonne, les agriculteurs ont terminé la récolte des orges d'hiver.



Le calibrage des orges d'hiver brassicoles est au rendez-vous.

C'est à quelques centaines de mètres de Saint-Julien-du-Sault que nous retrouvons Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne et agriculteur de la commune, le mercredi 28 juin. À ce moment-là, l'agriculteur est dans son troisième jour de récolte de ses orges d'hiver brassicoles. Avec déjà des résultats encourageants. « *Les rendements tournent autour de 85 q/ha pour le moment (il terminera sa récolte d'escourgeons avec ce même chiffre en moyenne, ndlr), ce qui est très bien dans des terres comme les miennes, avec beaucoup de silex* », se satisfait Damien Brayotel. « *Habituellement, dans ce type de terres, on espère atteindre les 70 q/ha. On est au-dessus, c'est positif* », sourit-il.

Quant à la qualité ? Là aussi, celle-ci est au rendez-vous pour l'agriculteur. « *Sur mes premiers résultats, je suis à plus de 90 % de calibrage (sa moyenne en fin de récolte d'orges d'hiver est de 93 % de calibrage, ndlr). C'est très intéressant pour la brasserie* ». Les prix, eux, sont plutôt corrects, autour de 200 €/t (pour les orges d'hiver brassicoles).

Les orges d'hiver ont résisté au sec

Pour Damien Brayotel, « *il fallait attendre de démarrer la moisson pour se rendre compte comment serait la qualité de la récolte de cette année. On constate que les orges d'hiver ont plutôt bien supporté le coup de sec de fin mai – début juin. On espère que les blés et les colzas seront dans le même cas (à l'heure où nous écrivons ces lignes, la récolte des colzas est en cours, celle des blés n'est pas commencée, ndlr)* », confie-t-il. « *Les blés ont pris un coup de sec à un moment important pour la maturité, au moment où les grains se forment, contrairement aux orges d'hiver qui l'ont subi en fin de cycle, lorsque le rendement était quasiment fait. Je pense qu'il y aura un petit impact sur les blés même si celui-ci ne devrait pas être trop important* ».

L'inquiétude pour l'agriculteur se fait plutôt sur les petits pois où la floraison a été interrompue par la chaleur. « *Je suis un peu moins optimiste sur cette culture* », nous indique-t-il lors de notre rencontre. Une inquiétude confirmée puisque quelques jours plus tard, Damien Brayotel nous confirme que 2023 ne sera encore pas une bonne année pour cette culture.

Des rendements suffisant pour compenser les charges ?

Il y a un an, le monde agricole se montrait très inquiet pour l'économie des exploitations pour les années à venir, avec les prix des intrants qui avaient flambé, à la suite du conflit russo ukrainien.

Avec une moisson prometteuse annoncée, quand est-il aujourd'hui ? « *Économiquement, les charges sont là, ça c'est sûr. Maintenant, s'il y a des bons rendements, avec les prix actuels, cela sera tout juste suffisant pour équilibrer les comptes* », répond Damien Brayotel. « *La vraie difficulté aurait été d'avoir des coûts de production élevés, des niveaux de charges élevés et des faibles rendements. Là, ça ne passerait pas. Si les rendements sont bons, cela dépendra bien sûr des niveaux de charges engagés par chacun, mais d'une manière générale cela devrait à peu près compenser les charges. Même s'il y a la possibilité que cela fasse encore baisser les prix de vente des céréales. La récolte impacte toujours les prix* », conclut-il.

Christopher Levé

// CULTURES D'ORGES

21 Incendie d'Étincel

Saison estivale oblige, les feux sont malheureusement de retour et anéantissent une récolte en quelques minutes. Illustration du côté de Pouilly-en-Auxois, en Côte-d'Or.

Les grandes fumées noires n'annoncent jamais rien de bon. Thomas Belorgey l'a vérifié le 23 juin en fin d'après-midi : « *Mon frère a reçu un coup de fil d'un ami : un feu était en train de se propager dans un secteur où nous avons des cultures. J'étais à dix kilomètres et j'ai effectivement aperçu de la fumée en regardant le ciel. À partir de ce moment-là, ça a été la course…* ». À peine arrivé sur place, le jeune agriculteur de Meilly-sur-Rouvres comprend très vite qu'il s'agit d'une parcelle de l'exploitation, et plus précisément son unique champ d'orge : « *je n'ai pas eu besoin d'appeler les pompiers puisqu'ils étaient déjà là, c'est quelque part une chance. Aujourd'hui encore, je ne sais pas qui les a prévenus. En tout cas, merci à cette personne* ». En plus des secours, les agriculteurs des environs se sont montrés tout aussi réactifs en s'équipant d'une tonne à eau ou d'un déchaumeur : « *ils ont été très rapides, qu'ils soient tout autant remerciés… Nous avons évolué avec six tracteurs autour du champ pour limiter la casse, sachant que plusieurs champs se touchaient. Les flammes devaient faire deux ou trois mètres de haut, ça allait très vite, je ne me souviens pas de tous les détails à cause du stress et de l'énervement à l'instant t* ».

Graines et paille perdues

Le feu a été contenu une « *grosse heure* » après l'alerte. Les dégâts sont importants : environ 12 des 15 ha de ce champ d'orge en variété Étincel sont partis en fumée. « *Ce n'est pas facile d'estimer à vue d'œil mais environ trois hectares sont sauvés* », observe Thomas Belorgey, en ajoutant que la moisson du champ concerné était programmée le lendemain… « *C'est forcément rageant, d'autant que potentiel était très prometteur. Au moment où je vous parle, nous ne connaissons pas du tout la cause de cet incendie. C'est le grand mystère. Mon frère, notre mère et moi ne savons pas du tout comment cela va se passer au niveau des indemnisations* ». En zone d'élevage, le grain est « *une chose* », la paille en est « *une autre* », comme le rappelle l'exploitant agricole : « *cette perte de culture est doublement problématique car il falloir falloir retrouver des bottes de paille pour nos animaux. Et à quel prix ? Il y aura sans doute beaucoup de paille sur le marché mais compte tenu du prix actuel des engrais, elle devrait rester à un prix élevé* ». Un autre problème va prochainement se poser pour Thomas, Romain et Élisabeth Belorgey : « *les nombreux grains qui ont brûlé et qui se retrouvent aujourd'hui à terre germeront tôt ou tard. Je ne sais pas comment nous allons pouvoir faire pour remettre ce champ propre pour repartir sur une nouvelle culture, en l'occurence du colza* ».



Thomas Belorgey a perdu 12 de ses 15 ha d'orge le 23 juin.

AG

Graines à terre : que faire ?



L'avis d'un technicien

Louis Pouillaude, conseiller agronomie à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, livre son point de vue sur le devenir et la gestion du champ de la famille Belorgey : « *Dans le meilleur des cas, il tombe une grosse pluie dans les semaines qui arrivent et toutes les graines germent. L'agriculteur peut alors intervenir mécaniquement ou chimiquement avant ses semis de colza. Ce n'est bien sûr pas le plus probable avec le sec qui s'annonce en cette période estivale… Si cette orge lève en même temps que le colza, l'exploitant pourra utiliser une herse étrille, mais celle-ci aura une efficacité plus ou moins importante selon les conditions climatiques du moment. Une autre option, cette fois-ci chimique, lui sera proposée avec la molécule Propyzamide, le plus souvent connue sous le nom commercial de Kerb Flo. Cette anti-graminées est très sélective et devrait donner de bons résultats. Il faudra l'appliquer en novembre, par des températures relativement basses. Un autre point important : réaliser un travail du sol en amont du colza aura tout son intérêt pour l'agriculteur, cela permettra d'enfouir un maximum de graines d'orges* ».

RÉGION

// IMAGINER DEMAIN – AGIR MAINTENANT

Il y a eu du travail de fait !

Fin juin, la soirée de restitution des six mois de travail consacrés à imaginer l'agriculture régionale de 2040 et les conditions de sa mise en œuvre était organisée à Genlis, en Côte-d'Or. L'important investissement d'une multitude d'acteurs régionaux doit maintenant se traduire de manière concrète sur plusieurs points.



Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture de BFC, a remis le rapport à la présidente du Conseil régional, Marie-Guite Dufay.



Des échanges ont eu lieu avec la salle.

Depuis novembre 2022 et le lancement de la démarche « Imaginer demain – Agir maintenant. Ensemble vers 2040 : des territoires dynamiques, des agriculteurs épanouis », Christian Decerle, le président de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) n'a cessé de le rappeler : cette démarche ne doit pas déboucher sur un énième rapport rangé au fond d'un placard. De fait, il serait très décevant de constater que l'implication d'un grand nombre d'acteurs régionaux (agriculteurs, techniciens de Chambre, enseignants, étudiants, élus, chercheurs…) dans les travaux menés depuis six mois, dans le cadre d'ateliers, de réunions de groupes, ou dans le résultat de l'analyse de plus de 2000 questionnaires remplis, reste lettre morte. À Genlis, en Côte-d'Or, le 27 juin, devant 300 personnes rassemblées à la salle Agora, Christian Decerle tenait à le souligner : *« c'est le travail d'une profession qui s'est prise au jeu. Il ne s'agit pas du « Grand soir » de l'agriculture, mais, si on a la volonté de mettre ces propositions en musique, il y a matière à donner espoir aux agriculteurs. Il faudra s'approprier ce travail. Il y a la véritable attente d'une trajectoire clarifiée »*.

Un avenir lisible

Une vision, un axe, c'est ce qui manque beaucoup aujourd'hui en agriculture comme dans tout un tas d'autres aspects de la vie socio-économique en France, alors, si le rapport d'une centaine de pages qui était présenté ce soir-là permet déjà d'ouvrir une perspective, il aura au moins partiellement atteint son but. Marie-Guite Dufay, la présidente du Conseil régional de BFC, présente également, affirmait partager la fierté du monde agricole à travers ce travail. *« Je partage aussi vos inquiétudes »* ajoutait celle qui, 15 jours plus tôt, lors de la Conférence régionale agricole, avait dû faire face à l'expression de la colère des jeunes agriculteurs quant aux difficultés de gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) (voir Terres de Bourgogne N° 1737). C'est donc sous le regard des deux invités d'honneur de cette soirée, (Olivier Krumbholz, entraîneur de l'équipe de France féminine de handball, multimédaillée, et Bruno Cayzac, colonel de gendarmerie et ancien directeur de la sûreté monde chez Danone) qu'ont été présentées quelques-unes des conclusions du travail de réflexion sur l'avenir de notre agriculture, et quelques pistes qui permettront peut-être de maintenir et de développer une agriculture capable de réaliser la quadrature du cercle entre attractivité professionnelle, viabilité économique, acceptation sociétale et prise en compte du changement climatique…

60 propositions

60 propositions émergent donc dans le rapport présenté. Impossible, bien évidemment, de toutes les présenter ici mais, à compter du 14 juillet, toutes les semaines, nous mettrons en lumière l'une d'entre elles, qui aura émané des agriculteurs, des conseillers de Chambres d'agriculture, des opérateurs économiques, du secteur des forestiers ou du milieu associatif. Vous pouvez néanmoins percevoir les grandes lignes de certaines dans l'encadré proposé dans cette page. Incontestablement, il y a eu du travail de fait, cela était reconnu lors des échanges qui ont eu lieu avec la salle. Christian Decerle a insisté sur le rôle moteur, en l'espèce, d'Anne Bronner, la directrice de la Chambre régionale, et des équipes placées sous sa responsabilité. *« Il était important, à nos yeux,* précisait-elle, *que ce projet soit porté en interne par les services des Chambres, plutôt que confié à un cabinet externe »*. La question qui se posait inévitablement au terme de cette soirée était la suivante : et maintenant ? Fort justement, la dernière page du rapport comporte un texte intitulé *« Épilogue (En forme de préliminaire…) »* On est donc bien à la fin du début de quelque chose et la volonté de participer à la réflexion globale, qui s'est exprimée depuis six mois donne envie d'y croire, en grande partie parce qu'il faut que le monde agricole se réapproprie ce qu'il est et la manière dont on peut parler de lui. Bruno Cayzac le remarquait : *« J'ai parfois l'impression que l'agriculture se fait voler la vedette et ne parvient pas à valoriser ce qu'elle fait de bien »*. Une invitation à redevenir le messager, plutôt qu'à subir le message…

Berty Robert



Sur scène, symboliquement, étaient représentés tous les secteurs qui ont contribué à cette réflexion sur l'avenir de l'agriculture régionale.

Des pistes à creuser…

Parmi les très nombreuses propositions d'actions portées par le rapport afin de permettre à l'agriculture de BFC de se projeter dans les quinze ans qui viennent, en voici quelques-unes :

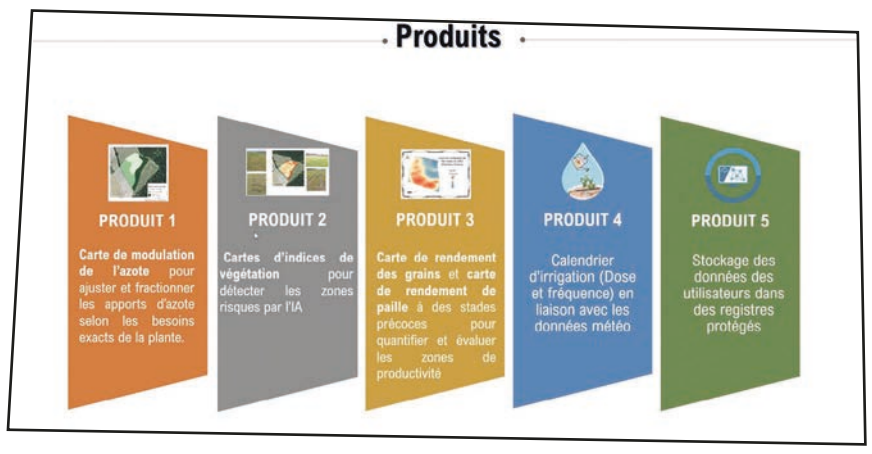
- **Transmettre les exploitations sur des bases qui feraient plus appel à la valeur économique qu'à la valeur patrimoniale**
- **Ne pas subir son travail, en rester maître**
- **Promouvoir les formes d'agriculture sociétaires**
- **Nécessité d'accueillir « à bras ouverts » dans nos territoires les personnes attirées par la profession agricole**
- **Mieux anticiper pour réussir les transmissions**
- **Disposer d'un réseau d'accompagnateurs qualifiés pour les transmissions**
- **Créer des groupements d'employeurs à vocation de transmission**
- **Garantir un statut aux porteurs de projet d'installation**
- **Partager une vision économique de l'agriculture régionale**
- **Création d'un club d'acteurs économiques liés à l'agriculture, et même d'un fonds d'investissement, complémentaire à celui mis en place par le Conseil régional**
- **Mieux accompagner les projets agricoles controversés**
- **Accompagner l'agriculture vers plus d'autonomie vis-à-vis des réseaux d'adduction d'eau potable**
- **Évaluer précisément les besoins en eau des exploitations agricoles**
- **Créer un inventaire de connaissance des plantations arborées en BFC**
- **Faire évoluer les formations agricoles dans un sens où l'on supprimerait les frontières artificielles entre productions animales et productions végétales**
- **Permettre aux agriculteurs de faire des points réguliers sur leur carrière, afin qu'ils puissent, si nécessaire, prendre du recul par rapport à leur projet global et le faire évoluer**
- **Mettre en place dans chaque département une structure employeuse de main-d'œuvre qui serait chargée d'alléger le travail administratif des agriculteurs**
- **Développer des opérations d'autoconsommation énergétique collectives**
- **Mettre en place des commissions agricoles et forestières locales, pour un partage d'expériences adapté aux besoins et aux réalités des territoires**
- **Mettre en place un comité de pilotage afin de développer la restauration collective régionale.**

// INNOVATION

21

Un outil d'aide à la décision pour l'agriculture de précision

La société Sig Carto, implantée dans le Jura et en Côte-d'Or, travaille sur le projet d'une application qui devrait permettre un pilotage optimisé en grandes cultures.



Cette illustration résume les services apportés par la future application de Sig Carto.

Le 25 avril dernier, à Bretenière, près de Dijon, dans le cadre de l'évènement La Croisée des Champs, organisé par le pôle régional d'innovations en agroécologie Agronov, la société Sig Carto, créée par Bertrand Piffard, a présenté à un comité d'experts son projet Faragro. C'était là l'une des premières étapes pour ce travail de longue haleine qui devrait, si tout se passe bien, déboucher, en 2028, sur la mise en marché d'une application à destination du monde agricole inédite dans ses potentialités. L'autre grande étape du moment pour cette société, membre d'Agronov et basée dans le Jura et la Côte-d'Or, c'est la candidature pour bénéficier du Partenariat européen pour l'innovation (PEI), synonyme de financements permettant de développer cette application. Faragro ambitionne de faire la synthèse entre l'outil d'aide à la décision (OAD), l'agriculture de précision et l'intelligence artificielle. *« Notre application,* explique Farah Khemakhem, chargée de projet en géomatique au sein de Sig Carto et ingénieure en agriculture de précision, *proposera plusieurs services complémentaires : la modulation de la fertilisation azotée, la surveillance journalière de l'état sanitaire de la végétation afin de détecter sur les parcelles les zones à risques à des stades précoces et les traiter, la programmation de l'irrigation en définissant la dose et la fréquence. On pourra aussi avoir une connaissance des rendements en grains et en paille à des stades précoces. Par ailleurs l'utilisateur pourra saisir des informations relatives à ses parcelles et les stocker dans des registres protégés ».*

Une « vigie » des parcelles

Le projet de Sig Carto consiste à pousser au maximum les possibilités offertes par l'agriculture de précision, dans le double contexte de l'évolution climatique et de la réduction du recours aux intrants. L'outil que la société va concevoir sera une « vigie » des parcelles de cultures, en s'appuyant sur une imagerie satellite d'une précision de 3 mètres au sol. Cette technologie permettra de surveiller l'état sanitaire des plantes, les différences de développement, les besoins en eau. *« L'agriculture de précision est un champ de développement important aujourd'hui,* poursuit Farah Khemakhem. *Nous pourrons caractériser les hétérogénéités spatiales des champs, identifier les zones à forte productivité grâce aux paramètres biophysiques de la couverture végétale. Nous proposerons un pilotage de la fertilisation azotée en élaborant des cartes de modulation de l'azote pour le premier, le second et le troisième apport. On optimisera l'irrigation par des indicateurs d'humidité, avec des recommandations en cas de stress hydrique. Nous pourrons aussi aller sur le domaine de la prévision du rendement des cultures en nous appuyant sur l'historique de l'exploitation agricole ».*

Intervenir plus rapidement

Tout cela, Sig Carto le met déjà en œuvre par le biais de tests menés en partenariat avec des agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté sur des cultures d'orges, de blé tendre, de colza et de maïs. La clef de la stratégie développée par cette société, c'est une surveillance des parcelles qui permet d'intervenir beaucoup plus rapidement et de manière localisée, en cas de problème. *« Notre objectif, c'est de trouver des solutions pour produire de manière durable en s'appuyant sur un outil de planification, d'exécution, d'ajustement des pratiques agricoles, en fonction de la variabilité existante dans les parcelles ».* Dans la genèse de son projet, Sig Carto a mis en place des partenariats avec des agriculteurs de BFC, des techniciens agricoles, l'Institut Agro Dijon, l'EPL des Terres de l'Yonne, et des chercheurs. Les tests permettant de valider les modèles agronomiques attachés à cette application seront menés sur 280 parcelles. Pour conclure, il faut noter que ce projet suscite aussi de l'intérêt à l'étranger : des chercheurs de l'Institut national agronomique de Tunisie (Inat) ont souhaité s'y impliquer.

Berty Robert



// COLZA

Choix variétal et gestion du risque grosses altises

Depuis quelques années, pour mieux caractériser les variétés de colza, Terres Inovia les évalue sur de nouveaux critères, essentiels dans la lutte contre les ravageurs d'automne et particulièrement les grosses altises et leurs larves : la vigueur du début de cycle et leur capacité à peu exprimer les dégâts de larves de grosses altises.

Une meilleure vigueur pour une plante plus robuste

L'évaluation de la vigueur consiste en une observation via une photographie par drone à plusieurs périodes pour certains essais variétaux. Cela permet de distinguer deux vigueurs :

- celle de départ qui caractérise la surface foliaire atteinte au stade 3-4 feuilles pour mieux résister aux morsures de grosses altises ;
- celle de l'automne qui classe les variétés selon leur dynamique de croissance jusqu'à l'entrée de l'hiver pour mieux résister à la pression des larves d'altises.

Au stade 3-4 feuilles, on mesure une différence de surface foliaire de 5 à 10 % entre les variétés les moins et les plus vigoureuses. Cet écart s'accentue pendant l'automne avec 15 à 20 % entre les extrêmes au stade 8-10 feuilles à l'entrée de l'hiver. On observe régulièrement une corrélation entre ces deux vigueurs, mais cela n'est pas toujours le cas pour certaines variétés. En 2023, 17 essais ont été analysés et ont permis de donner ce tableau résumé des résultats de l'année (tableau 1). À titre d'exemple, la nouveauté Bessito présente des vigueurs départ et automnale importantes. À l'opposé, Hanissa confirme son classement de l'année dernière avec une vigueur plus faible.

Des différences variétales d'infestation larvaire et de dégâts en ports buissonnants

Sur certains essais variétaux, des blocs sont suivis sans traitement insecticide pour observer les symptômes de plantes buissonnantes dus aux larves de grosse altise. En réalisant des mesures d'infestation larvaire par la méthode Berlèse et des comptages de plantes buissonnantes avant la floraison, des classifications de variétés sont possibles. En effet, certaines variétés présentent deux fois plus de larves que d'autres dans un même essai, mais n'expriment cependant pas la même gravité de symptômes avec moins de plantes buissonnantes.

En 2023, 47 essais ont été analysés pour donner ce tableau résumé des résultats de l'année. Feliciano KWS qui est notre variété témoin pour ces essais, reste la référence en termes d'infestation larvaire et de symptôme de plantes saines (sans ports buissonnants). Certaines variétés comme KWS Arianos ou LG Armada présentent une infestation larvaire fréquemment élevée, mais l'expression des symptômes reste faible. Inversement, malgré une tendance à avoir moins de larves/plantes, Attica ou Heliott présentent régulièrement des plantes buissonnantes dans ce type d'essais. Ces nouveaux critères permettent de choisir ses variétés en fonction du risque de pression grosses altises de son secteur. Cependant, c'est bien l'ensemble des leviers qu'il faut mettre en place pour obtenir un colza robuste qui pourra exprimer tout son potentiel. L'implantation dans de bonnes conditions de fraîcheur et d'état structurel du sol, une fertilité satisfaisante permettant une croissance dynamique du colza, l'association du colza avec des légumineuses gélives sont autant d'atouts qu'il faut utiliser en plus de la variété pour limiter ou améliorer l'efficacité du traitement qui sera nécessaire en cas de forte pression des ravageurs d'automne.

+ Vigueur de départ -

Vigueur automnale	1 (bonne)	2	3	4	5 (faible)
1 (bonne)	ATTICA BESSITO LG APHRODITE LG AVIRON				
2	GENEROSO KWS WIKOS	DUFFY DRIFTER KWS ARIANOS LG ADELINE LG AUSTIN LG ATLAS RGT OZZONE	ZIDANE		
3		HANNELI LG ACADEMIC	BRV 714 CEOS HELLEKIS HELYSE KWS DINGOS RGT KANZZA		
4			ARCHIVAR BRV 712 KWS SANCHOS RGT POZZNAM	FELICIANO KWS HELIOTT LID ULTIMO	JANOSH LG ATACAMA
5 (faible)				LG ARMADA RGT SWAZZI	HANISSA

- Vigueur automnale +

Vigueur des variétés de colza en début de cycle.
Résultats 2023 *- Essais 2023 Terres Inovia et partenaires.*

Terres Inovia

Plan d'action sortie du phosmet

Ce tableau représente les résultats de 17 essais.

Mathieu Dulot et Arnaud Van Boxsom
(Terres Inovia)

// POINT DE VUE

21 Semis direct : Un stockage de carbone en trompe-l'œil !

Vincent Chaplot, agriculteur en Côte-d'Or et directeur de recherches à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), aborde le thème des semis directs et s'interroge sur leur efficacité en fonction de différents critères.



Réussir SA

La pratique du semis direct pour favoriser le stockage de carbone est questionnée par Vincent Chaplot.

Il est largement admis que perturber le sol par le labour est la principale cause de la perte historique de carbone organique (CO) des sols agricoles et qu'une séquestration substantielle de CO peut être obtenue en passant du labour à des méthodes moins intensives qui incluent le semis direct et les Techniques culturales simplifiées (TCS). Ceci est basé sur des essais au champ où les changements ont été estimés par l'échantillonnage du sol. Cependant, le protocole d'échantillonnage biaise largement les résultats. Dans presque tous les cas les sols n'ont été échantillonnés qu'à une profondeur de 30 cm ou moins, alors que les racines des cultures s'étendent souvent beaucoup plus profondément. Le chercheur de l'USDA John Baker a été le premier à reprendre dès 2007 l'ensemble des études scientifiques mondiales. Il a révélé que dans les quelques études où l'échantillonnage s'étend jusqu'à 1 m, TCS et semis direct n'ont montré aucune augmentation de quantité de CO mais plutôt une redistribution avec des concentrations plus élevées que sous labour près de la surface et des concentrations plus faibles dans les couches plus profondes.

Affaire de densité

Un deuxième biais dans les interprétations est que celles-ci sont faites sur la base de la teneur en carbone alors que c'est le stock (stock = masse = concentration × densité du sol) qu'il faut considérer et que très souvent le passage au semis direct augmente la teneur en carbone mais baisse la densité du sol, ce qui débouche sur des stocks identiques au labour. Enfin, le dernier biais est que lorsque le sol se compacte comme après labour, sa surface se déplace vers le bas. Si la même profondeur d'échantillonnage est considérée que pour le semis direct, des agrégats de sol des horizons profonds appauvris en carbone sont inclus, ce qui génère une surestimation des stocks de carbone sous semis direct. Ceci démontre que lorsque l'on étudie l'impact d'une pratique agricole, d'une rotation ou d'un itinéraire technique, on ne peut se borner à l'horizon de surface. Parfois il nous faut même analyser les roches sous-jacentes pour en connaître la disponibilité en eau et en nutriments. Ces résultats ne doivent pas être interprétés comme une défense du labour car il existe de nombreuses bonnes raisons de réduire le travail du sol. Celles-ci sont économiques car le semis direct réduit la consommation de fioul. Ensuite, une teneur plus élevée en CO dans l'horizon de surface protège les sols de l'érosion, mais pas aux plus fortes intensités. Elle pourrait aussi faciliter la préparation du lit de semence, le réchauffement du sol et une plus grande proximité des nutriments pour les jeunes pousses.

Explorer d'autres pistes

Par contre, moins de carbone en profondeur pourrait accentuer la prise en masse, diminuer la vie du sol et limiter la valorisation des horizons profonds par les plantes. De tels changements dans la redistribution du carbone dans le sol (confirmés jusqu'à ce jour y compris pour le semis direct sous couvert) peuvent être dus à l'impact du travail du sol sur les conditions chimiques, biologiques et physiques du sol qui affectent l'enracinement et la distribution des résidus de récolte, ce qu'il nous faut mieux comprendre. Ensuite, le fait que le travail du sol ou la présence de sols nus une partie de l'année ne soient pas les causes de la baisse de la teneur en CO des sols agricoles nous oblige à chercher d'autres raisons si l'on désire stocker plus de CO pour une agriculture durable. Enfin, chacun peut continuer à croire et à divulguer que le semis direct et les TCS augmentent les stocks de carbone organique du sol. Le risque est non seulement de ne pas répondre à l'objectif premier de stockage de CO mais aussi une perte de crédibilité. Cette dernière peut nous faire perdre ce qui reste de confiance de la société qui demain nous demandera des comptes, et rendra plus difficile l'adoption de pratiques de gestion des terres qui seraient réellement stockantes.

Vincent Chaplot

// UNE CULTURE À REDÉCOUVRIR

La filière sainfoin se structure

Faire émerger une filière agroécologique autour du sainfoin, dans l'Aube, c'est l'objectif de la coopérative Sainfolia. Pour présenter les avancées scientifiques de la plante, ses débouchés de plus en plus nombreux, et créer une émulation entre les différents acteurs, dont certains en Côte-d'Or, des rencontres nationales se sont tenus en juin.



DR

« Aujourd'hui, grâce à nos avancées scientifiques, nous avons une visibilité nationale. Ces rencontres permettaient de mettre en lien tout l'écosystème, à la fois scientifique et économique de la filière sainfoin, et de présenter les vastes possibilités du sainfoin », explique Pascale Gombault.

On connaissait le granulé déshydraté à base de sainfoin pour améliorer la santé animale, notamment la résistance antiparasitaire, l'amendement organique pour soigner les plantes. On connaissait les vertus agronomiques de cette culture bas-intrant, économe et résistante notamment aux aléas climatiques, mellifère (la coopérative Sainfolia, à Viâpres-le-Petit, dans le nord de l'Aube, a produit cinq tonnes de miel l'an dernier grâce aux 400 ruches implantées en bordures de champs). Ce que l'on sait moins, c'est que le sainfoin dispose de bien d'autres atouts et applicatifs, répondant pour certains à un enjeu environnemental d'actualité : celui de la médiatique et controversée réduction des rejets de méthane par les ruminants. *« Le sainfoin n'est pas une plante miracle, mais elle a beaucoup de qualités et notamment la diversité des solutions qu'elle permet »*, soutient Pascale Gombault, présidente de Sainfolia.

Faire émerger un écosystème

C'est pour présenter ces alternatives et innovations que la coopérative, dont la partie aval est gérée par Multifolia, organisait mi-juin des rencontres nationales. *« Au même titre que La Chanvrière avec le déploiement du chanvre dans la région, nous avons l'ambition de faire émerger un écosystème autour du sainfoin dans notre département »*, affiche Pascale Gombault. La coopérative, qui a remis la culture de cette plante à fleurs roses au goût du jour il y a une douzaine d'années, produit et commercialise 6 000 tonnes de sainfoin sous différentes formes. Le fruit d'un travail scientifique qui a été intégré à la structure : 10 % du chiffre d'affaires est fléché vers la recherche et le développement. Pour y parvenir, Multifolia travaille en étroite collaboration avec l'Inrae. Face à une demande croissante tant pour l'alimentation santé animale que pour l'amendement organique, au service notamment de la vigne, la coopérative a développé ses surfaces. Aujourd'hui, 80 adhérents cultivent 800 hectares de Sainfoin, principalement dans l'Aube mais aussi la Marne, la Haute-Marne et la Côte-d'Or.

Développement à taille humaine

« Nous avons reconstruit une filière qui avait disparu et nous voulons asseoir le leadership du sainfoin en France, ici dans notre département, complète la présidente de la coopérative. *Nous travaillons avec des usines de déshydratation partenaires sur place et nos avancées scientifiques nous permettent désormais d'avoir une visibilité nationale »*.

La coopérative et ses adhérents ont toujours souhaité un développement à taille humaine, invitant chaque année de nouveaux membres à venir grossir les rangs, ainsi que les surfaces d'une culture intéressante aussi, en zone à enjeu eau, dont la marge nette s'affiche entre 300 et 400 euros de l'hectare. Mais alors que manque-t-il à la filière pour émerger et rayonner plus largement ? De quelles avancées techniques le sainfoin peut-il encore disposer pour étendre son rayonnement ? Comment cette culture peut-elle participer aux enjeux environnementaux tout en ayant un impact positif sur la gestion sanitaire des troupeaux ? C'est à toutes ces questions qu'ont tenté de répondre les différents intervenants lors des rencontres nationales. Parmi eux, Christian Huyghe, directeur scientifique de l'Inrae, chercheur très impliqué dans les néonicotinoïdes, a apporté sa vision sur la transition agroécologique à mener pour parvenir à structurer une filière innovante qui n'a pas fini de faire parler d'elle.

Emeline Durand

// CONCOURS MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE

89 Retour sur la finale nationale de Romain Kapp du CFA agricole

La finale nationale du concours des meilleurs apprentis de France, dans la catégorie jardins et espaces verts, a eu lieu le samedi 24 juin, à Antibes (06). Si l'Icaunais Romain Kapp, du CFA agricole de l'Yonne, n'a pas été titré, son parcours est toutefois à souligner.



CFA agricole de l'Yonne

L'Icaunais Romain Kapp (au centre) est arrivé jusqu'en finale nationale du concours des meilleurs apprentis de France dans la catégorie jardins et espaces verts.



CFA agricole de l'Yonne

L'ouvrage réalisé par Romain Kapp lors de la finale.

« *Nous pouvons être fiers du parcours de Romain Kapp* », lance Hélène Decultot, directrice du CFA agricole de l'Yonne. S'il n'a pas été titré lors de la finale nationale du concours des meilleurs apprentis de France, dans la catégorie jardins et espaces verts, qui a eu lieu le samedi 24 juin, à Antibes (06), le jeune icaunais a toutefois marqué les esprits en arrivant jusqu'à ce stade de la compétition. « *Il a su exprimer son talent tout au long de la journée* », assure Hélène Decultot.

Pas moins de 26 candidats, de toute la France, étaient sélectionnés pour cette finale. La compétition s'est déroulée en plusieurs temps : d'abord une épreuve pratique de 6 heures de travaux, suivi d'une reconnaissance de 25 végétaux (avec les noms français et latins), puis un oral composé de trois questions techniques.

Pas de médaille, certes, pour Romain Kapp, mais des souvenirs plein la tête pour le jeune homme apprenti en terminale bac pro aménagements paysagers au CFA agricole de l'Yonne (il effectue son apprentissage chez Philippe Liperin, paysagiste à Pourrain).

Et une belle vitrine pour l'établissement par la même occasion.

Christopher Levé
avec le CFA agricole de l'Yonne

// PÂTURAGE ESTIVAL

Gérer le ralentissement de la pousse

La sécheresse de juin, jusqu'à l'arrivée des pluies plus récemment, a porté un coup d'arrêt à la pousse de l'herbe. La conduite du pâturage s'adapte à ses nouvelles conditions, via le chargement, la durée de séjour, la complémentation…

Avec un coût de production de l'ordre de 25 €/TMS, l'herbe pâturée reste une ressource fourragère bon marché qu'il ne faut pas hésiter à exploiter au maximum. Mais en été, l'herbe pousse moins vite et les temps de retour sur les parcelles doivent être allongés, parfois jusqu'à 30 ou 40 jours : il peut être nécessaire d'ouvrir des parcelles supplémentaires préalablement récoltées ou de complémenter en fourrages conservés. *« Depuis le début du mois de juin, faute de précipitation, la pousse de l'herbe s'est fortement ralentie, dans toutes les stations de mesure, aussi bien en plaine que sur les plateaux et en montagne »*, relève Margaux Party, du groupe Herbe Franche-Comté. *« Toutefois, certains éleveurs sont parvenus jusqu'à ces derniers jours à conserver une alimentation essentiellement basée sur le pâturage, tandis que d'autres ont basculé sur une distribution de fourrage en complément »*.



L'adaptation des surfaces mises à disposition et du temps de séjour permettent de continuer à valoriser l'herbe sans compromettre la productivité laitière ni les repousses herbagères.

Revoir le chargement à la baisse

L'exposition plus fréquente au risque de sécheresse précoce interroge sur les adaptations stratégiques à mettre en œuvre. *« Le chargement global de l'exploitation, le nombre d'UGB/hectares de surface fourragère, peut être éventuellement revu à la baisse, pour être plus en adéquation avec le potentiel actualisé à la nouvelle donne climatique. Mais il y a aussi des adaptations du mode de conduite pertinentes, pour limiter le gaspillage au printemps et surtout favoriser les repousses dans des parcelles fauchées tôt, avant la sécheresse »*.

En été, l'herbe pousse moins vite, les temps de retour sur les parcelles doivent être allongés, parfois jusqu'à 30 ou 40 jours ; il peut être nécessaire d'ouvrir des parcelles supplémentaires préalablement récoltées ou de complémenter en fourrages conservés. Inversement, au printemps, il est possible de fermer des parcelles (elles seront alors récoltées).

Dans les zones les plus séchantes, il est difficile à partir du mois de juillet de pouvoir fournir ne serait-ce qu'un tiers de ration en herbe. Mais certaines stations ombragées, à sols plus profonds, restent propices au pâturage d'été.

La surface disponible pour un pâturage couvrant 7-8 kg de MS devra être de l'ordre de 50 ares/VL, le pâturage de nuit sera à privilégier pour protéger les animaux des fortes chaleurs.

Éviter le surpâturage

En dessous de 4 – 5 kg/MS /jour par vache on peut se poser la question de l'intérêt de sortir les vaches l'été. Sur cette période, attention au surpâturage qui peut être fatal pour la prairie.

À cette époque, l'herbe pousse au moins deux fois moins vite qu'au printemps. Le pâturage se fait alors sur les repousses derrière foin (ou fauches précoces) et sur les parcelles pâturées au printemps. Offrir de plus grandes surfaces à la disposition des animaux leur ouvre aussi la possibilité de trier l'herbe qu'ils consomment. Il y aura donc des zones de surpâturage et de sous-pâturage.

De plus, sur les parcelles où les animaux ne sont pas, une partie des feuilles vieillit et meurt : l'herbe est jaune. Il y a donc du gaspillage, et l'herbe est moins appétente, donc moins consommée. Pour éviter cela, il est possible de conserver du pâturage tournant, sur le même principe que le printemps.

Deux repères sont déterminants : la surface, et le temps de séjour. Avec une surface doublée par rapport au printemps, le chargement sera deux fois moins élevé. Le temps de séjour par paddock reste le même, 7 jours maximum. Ainsi, les animaux reviendront deux fois moins vite qu'au printemps sur chaque paddock : l'herbe aura plus de temps pour repousser.

Alexandre Coronel

Pâturer des stocks d'herbe sur pied

En juillet-août la pousse de l'herbe est limitée, parfois inférieure à 10 kg MS/ha /jour voire nulle. En revanche les repousses feuillues de cette saison sont riches. Le pâturage de stocks d'herbe sur pied permet de prolonger la saison de pâturage estivale en retardant de plusieurs semaines en été la distribution de fourrages stockés. L'objectif est ici de réduire le coût alimentaire. Pâturer des stocks d'herbe sur pied, c'est mettre de côté des parcelles qui seront valorisées, toujours au pâturage, lorsque la pousse de l'herbe ralentira au cours de l'été. En été, les légumineuses, sont au pic de production et contribuent fortement à la biomasse et à la valeur alimentaire de la parcelle. Certaines légumineuses conservent une bonne valeur alimentaire plus longtemps que d'autres selon leur stade d'avancement. Ainsi un trèfle blanc, même au stade floraison, a une valeur excellente : proche de 1 UFL. La technique des stocks sur pied peut être mise en œuvre dans la plupart des systèmes fourragers en production de viande et pour le lait dès que l'on dispose de 35 ares d'herbe par UGB.

Choisir des parcelles adaptées :

- Des parcelles d'associations riches en légumineuses : 40 à 50 %, pour assurer une bonne valeur alimentaire.
- Un sol profond, qui conserve un bon potentiel de pousse de l'herbe en début d'été.
- Des prairies non infestées de rumex ou chardons, car le temps de repousse important leur serait favorable.
- Des espèces et variétés qui vieillissent bien, comme des graminées non remontantes (attention notamment aux variétés de ray-grass anglais), des fétuques élevées à feuilles souples, des variétés résistantes aux maladies et des légumineuses.
- Pour des animaux à besoins modérés, pour lesquels le fourrage pâturé sera quasiment aussi bon que le foin qui aurait pu en être fait. D'après l'Inrae, des repousses de ray-grass anglais pâturé mi-mai ont encore une qualité acceptable 40 à 60 jours plus tard.

Pour réussir dans cette approche technique, il faut :

- Avoir déjà maîtrisé les épis par la fauche ou par le pâturage sur les parcelles destinées aux stocks sur pied.
- Avoir accumulé suffisamment d'herbe sur les parcelles : au 1er juillet, disposer d'au moins 30 jours d'avance au pâturage, voire 40 jours en zone plus séchante.
- Utiliser un fil avant pour éviter le gaspillage d'herbe du fait des hauteurs d'herbe importantes, souvent supérieures à 15 cm.
- Éviter de dépasser 60 jours de temps de repousse (50 jours en RGA-TB).
- S'adapter à la proportion de trèfle : c'est lui qui maintient la valeur de la prairie. Si le taux est faible (moins de 40 %), exploiter la parcelle plus tôt ou la réserver aux animaux à besoins modérés (génisses, vaches allaitantes ou brebis gestantes par exemple). Apporter des fourrages ou aliments complémentaires aux animaux à plus forts besoins.

ÉLEVAGE

// GRIPPE AVIAIRE

Le gouvernement affine sa stratégie vaccinale

La France va être le premier pays à vacciner des animaux contre la grippe aviaire. Une opération d'ampleur, scrutée dans le monde entier.



Stockmumemories

Dans un premier temps, la vaccination va concerner les canards.

Alors que la Première ministre, Élisabeth Borne, s'est rendue le 29 juin en Vendée, sur une exploitation agricole pour rencontrer des éleveurs durement touchés par la grippe aviaire, le gouvernement peaufine sa stratégie vaccinale sur les volailles. En termes de calendrier, le contenu de cette stratégie devrait être dévoilé aux alentours du 15 juillet, concède-t-on dans l'entourage du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau. Cependant, on en sait un peu plus sur les modalités du vaste plan de vaccination qui, dans un premier temps, devrait concerner les 40 millions de canards produits chaque année en France. Ceux-ci recevront deux doses pour être sûrs qu'ils soient parfaitement immunisés contre le virus H5N1. Le laps de temps entre les deux vaccins devrait être d'environ trois à quatre semaines, précise-t-on au ministère de l'Agriculture. Un appel d'offres pour 80 millions de doses a été lancé et le résultat sera lui aussi connu mi-juillet. Tout juste sait-on que trois laboratoires, le français Ceva, l'allemand Boehringer et l'américain Zoétis ont d'ores et déjà obtenu une autorisation temporaire d'utilisation de leurs vaccins pour les canards. Cette étape franchie, trois points décisifs restent à aborder : la logistique, le financement et les exportations. Sur la logistique, le ministère cherche encore à déterminer comment procéder à la vaccination de 40 millions de canards. *« Elles se feront certainement par des équipes dédiées et formées mais pas forcément par des vétérinaires »*, dit-on. L'objectif est qu'aucun animal n'échappe à la piqûre salvatrice et que les doses soient acheminées dans les meilleures conditions possibles (température notamment) jusque dans les cours de ferme. *« Un système de traçabilité sera mis en place et une surveillance post-vaccination, par des vétérinaires notamment, permettra d'assurer le suivi des élevages et de l'épizootie »*, assure un proche conseiller.

Quel montant global pour la vaccination ?

Sur le dossier financement, la question est encore en suspens. Les discussions se poursuivent avec les professionnels et Bercy pour connaître le montant global de cette vaccination à grande échelle. Un proche du ministre considère que l'enveloppe de 70 millions d'euros, chiffre avancé par la profession, *« fait partie d'un ordre de grandeur minimum »*. Il convient également de déterminer le reste à charge pour les éleveurs dont le taux (5 %, 10 %, 15 % ? plus ?) est aujourd'hui inconnu. *« La filière doit être solidaire, car en se vaccinant, les canards limitent la propagation du virus aux autres espèces »*, estime-t-on au ministère. En effet, il faudra aussi vacciner plusieurs centaines de millions de « gallus » (poules, poulets…) et autres dindes, pintades… Enfin dernier volet de cette stratégie vaccinale : les exportations. La France sera le premier pays au monde à vacciner ses volailles. Tous les autres pays auront les yeux rivés sur les résultats de cette stratégie. Mais certains, à l'image du Japon, refusent d'importer des volailles vaccinées. En effet, certains pays craignent d'importer *« des volailles contaminées non détectées »*, explique un proche de Marc Fesneau. La résolution adoptée fin mai par 180 pays de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) assure que le vaccin ne doit pas constituer une entrave aux échanges commerciaux. Sera-t-elle appliquée par tous ? L'une des solutions, comme l'ont suggéré les interprofessions de volailles, est de généraliser la vaccination en Europe.

Christophe Soulard

La bonne stratégie de la dé- densification

Le ministère de l'Agriculture donne quitus aux différentes initiatives de la profession agricole pour limiter l'extension de l'épizootie de grippe aviaire. C'est notamment le cas du Plan Adour et celui conduit dans le Grand Ouest pour allonger les périodes de vide sanitaire et réduire le nombre de volailles produites sur une exploitation. Un proche de Marc Fesneau estime que cette stratégie conjuguée avec l'abattage préventif et le renforcement des mesures de biosécurité a été efficace.

// SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Le salon vise plus de 100 000 visiteurs

L'évènement auvergnat veut franchir une nouvelle étape pour son édition 2023 en dépassant la barre symbolique des 100 000 visiteurs, atteinte en 2022.

Du 3 au 6 octobre se déroulera à Cournon, près de Clermont-Ferrand, la 32e édition du Sommet de l'Élevage. Les organisateurs espèrent dépasser le record de fréquentation de l'an dernier qui avait atteint 100 000 visiteurs. Plus de 2 000 animaux, essentiellement des herbivores (bovins, caprins, ovins), issus de plus de 70 races, seront également présents, ce qui fait de ce salon une vitrine exceptionnelle de la génétique française.

Cette année également les exposants seront plus nombreux : 1 550 originaires de 35 pays sont attendus et les surfaces de stands sont accrues. Elles passent de 82 000 m2 à 90 000 m2, dont 7 000 m2 de plus pour le machinisme agricole et 1 000 m2 pour la transition énergétique, selon Fabrice Berthon, commissaire général du Sommet de l'Élevage. Aujourd'hui l'évènement doit faire face à des problèmes d'espace pour assurer son développement futur. Il est donc envisagé d'ouvrir une troisième halle dans les années qui viennent, selon Jacques Chazalet, le président du Sommet de l'Élevage.

Limousines et Brunes à l'honneur

Chaque année, des races bovines sont à l'honneur. En 2023, ce sera la race limousine pour les races allaitantes qui organise son concours national, et la Brune pour les races laitières. Au programme également le concours de l'innovation très attendu, une centaine de conférences diverses et variées, des visites sur le terrain, l'agora dédiée à la transition énergétique et les rendez-vous conviviaux traditionnels pour les éleveurs et les jeunes agriculteurs. Après la Mongolie, en 2022, la Géorgie est l'invitée spéciale de ce Sommet, alors que le pays a déposé une demande d'adhésion à l'Union européenne. Son ambassadeur à Paris, Goda Javakhisvili, n'a pas caché qu'il attendait beaucoup de ce salon pour le développement de l'élevage chez lui. Montagneux et herbager, le pays entend s'appuyer sur l'élevage pour soutenir son développement économique et ses regards se tournent naturellement vers la France, et le Massif Central en particulier, en raison de l'excellence de sa génétique et de son mode d'élevage durable.

Ce que n'ont pas manqué de souligner le président du Sommet de l'Élevage, Jacques Chazalet, et le président de l'Association pour la promotion de l'agriculture du Massif central (Apramac), Bruno Dufayet, qui entendent faire de ce salon la vitrine mondiale en termes de durabilité pour l'élevage des ruminants (contribution à la lutte contre les émissions des effets de serre, valorisation des espaces herbagers, développement territorial, bien-être animal…).

Actuagri



DR

Lors de la conférence de presse de présentation du prochain Sommet de l'Elevage.

// SALON EUROFOREST

71

Une filière forêt-bois combative et au grand complet

Le salon Euroforest, organisé du 22 au 24 juin en Saône-et-Loire, a attiré plus de 42 000 visiteurs. Il a offert une vitrine très complète, montrant une filière forêt-bois à la pointe de l'innovation, mobilisée contre le changement climatique, dotée d'une réelle conscience écologique et pourvoyeuse d'emplois.



Cette année, la fréquentation et le nombre d'exposants étaient encore en hausse à Euroforest.

Organisée à Saint-Bonnet-de-Joux, près de Charolles, la huitième édition d'Euroforest a rassemblé 42 450 visiteurs. Ce salon forestier – le plus grand de sa catégorie - a battu des records avec 415 stands pour plus de 650 marques représentées ! Dans le public, les forestiers n'étaient pas les seuls, de nombreux agriculteurs avaient fait le déplacement et globalement, beaucoup de ruraux, connaisseurs des forêts, petits propriétaires, chasseurs, amateurs… étaient venus voir. Omniprésent, le matériel forestier statique ou en démonstration s'étalait sur toute la longueur du parcours. Abatteuses, porteurs, débusqueurs, grumiers tous plus impressionnants les uns que les autres étaient au rendez-vous. Comme en 2018, les équipements liés au bois énergie sortaient du lot avec de nombreuses démonstrations de déchiqueteuses. Beaucoup plus légers, quelques drones survolaient les allées, témoignant de l'innovation technologique à l'assaut de la forêt. Le salon présentait aussi une kyrielle de matériels, d'accessoires et de pièces détachées. Des équipements de toute taille répondant aux besoins des forestiers professionnels, des agriculteurs voire des amateurs : fendeurs, scies, combinés, pinces, remorques forestières, grappins, broyeurs, épareuses, quads… Une immense vitrine au sein de laquelle au moins 2 400 commerciaux s'affairaient autour des équipements stationnés ou en action. La satisfaction des exposants au retour du salon laissait deviner des carnets de commandes bien remplis.

Rendez-vous en 2027 !

Au lendemain de la clôture d'Euroforest, les organisateurs de l'évènement étaient heureux ! Un nouveau record de fréquentation a été battu, les exposants sont repartis très satisfaits et les trois jours ont donné lieu à de magnifiques démonstrations, d'enrichissantes conférences, le tout dans une excellente ambiance. Pour cette huitième édition, les organisateurs ont réussi un nouveau tour de force en parvenant à drainer 42 450 visiteurs au cœur de la forêt de Chaumont. Seule une poignée d'activistes de l'ex-Soulèvement de la Terre - mouvement récemment dissout par les autorités - est parvenue à provoquer quelques bouchons à l'une des entrées du site, sans grande conséquence au final. *« La filière a été très honorée de la visite du ministre de l'Agriculture »*, confiait le directeur du comité d'organisation Richard Lachèze. Cette venue s'est accompagnée de la présence inédite de médias nationaux ainsi que de nombreux parlementaires. Rendez-vous est d'ores et déjà donné pour la prochaine édition d'Euroforest à Saint-Bonnet-de-Joux en 2027.

Prise de conscience écologique

Malgré les apparences trompeuses d'un machinisme surdimensionné, la prise de conscience écologique est l'un des faits marquants de cette édition 2023. Pour les forestiers, le changement climatique se mesure chaque jour par des dépérissements d'arbres, phénomène qui s'est accéléré ces cinq dernières années. La sylviculture est aujourd'hui face à une situation d'urgence et ses experts cherchent des solutions, plaçant leurs espoirs dans l'innovation.

Pour adapter la forêt à la nouvelle donne climatique, *« la résilience doit passer avant la productivité »*, avertissait un expert. Plus que jamais, on se dirige vers des plantations mélangeant les essences, dans des *« forêts mosaïques »*. Le concept *« d'éco-reboisement »* mis au point par la coopérative CFBL préserve le sol, limite le travail mécanique et optimise la reprise des plants…

La présence remarquée des pompiers à travers des démonstrations et lors de la conférence sur le réchauffement climatique donnait toute la mesure des nouveaux enjeux apparus depuis l'an dernier. Les incendies de 2022 survenus en Bourgogne Franche-Comté ont mis à jour le risque que les spécialistes du climat redoutaient : plus aucune forêt de France n'est à faible risque.
La prise de conscience a débouché sur un projet de loi qui devrait mobiliser tous les acteurs pour prévenir les sinistres.

Marc Labille

Plaquettes de bois truffes de Bourgogne

Entre les imposantes machines s'inséraient aussi les stands d'organisations et de partenaires techniques, services, collectivités, etc. Sur son stand, la Chambre régionale d'agriculture de BFC présentait l'agroforesterie en promouvant notamment la production de plaquettes de bois à partir des haies bocagères. Plus inattendu : une conseillère spécialisée dans la trufficulture était présente. Elle intervient de concert avec l'association des producteurs de truffes de Bourgogne qui fédère près de 400 adhérents en Côte-d'Or, Jura, Doubs et Haute-Saône.



Privilégiés pour les chantiers d'abattage difficiles, type ripisylves, haies hautes… les grappins coupeurs font sensation.



La filière forêt-bois recrute, à l'image de la société Naudet.



Les salon accueillait le championnat de France de débardage avec chevaux. L'association France Energie Animale regroupe les utilisateurs professionnels du secteur.

// PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS

58 Réflexions, réactions, actions

Réunie le 21 juin à Pouilly-sur-Loire, la 3e commission Alimentation du Pays Val de Loire Nivernais était destinée à faire un état des lieux avant de proposer un plan d'action précis.



La 3e commission d'alimentation du Pays Val de Loire Nivernais a réuni élus, citoyens et représentant d'association de parents d'élèves.

Pouilly-sur-Loire accueillait, le 21 juin, la 3e commission alimentation du Pays Val de Loire Nivernais. Le but de cette réunion était de faire un bilan de situation des Plan d'alimentation territorial (PAT) présents dans la zone du Pays Val de Loire Nivernais et de coordonner leurs actions. La séance fut présidée par Éric Guyot, président du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Val de Loire Nivernais, assisté par Marie Roux, cheffe de projet alimentation/PAT Pays Val de Loire Nivernais.

Bilan

Pour démarrer, Éric Guyot a rappelé que le guide des producteurs du territoire est paru début 2023 (téléchargeable sur le site www.valdeloirenivernais.fr) et regroupe tous les volontaires, avant d'ajouter : *« il complète celui lancé entre-temps par le Conseil départemental pour la marque la Belle Nièvre »*. Ensuite, il évoqua les actions de sensibilisation autour de l'enjeu de la nutrition en partenariat avec l'ISAT, l'ESAAB, l'USON, les Toques Nivernaises, la Cuisine des Saveurs ou encore le Potager d'ici. Éric Guyot et Marie Roux stipulent : *« que les apprentis et étudiants représentent un beau potentiel pour les PAT »* avant d'ajouter que : *« ce public, bien qu'ardu à capter, est nécessaire pour l'avenir de notre vision alimentaire »*. Pour y parvenir, la salle a émis l'idée d'instaurer un livre de recettes fait par les étudiants. Côté distribution des denrées, le bilan effectué par Marie Roux présente une présence majoritaire de GMS comme canaux de vente dans le périmètre du Pays Val de Loire Nivernais tout en précisant que les chiffres des autres lieux de vente devraient évoluer à l'image de celui dédié aux initiatives particulières car des épiceries participatives devraient voir le jour (voir TDB n° 1736). Éric Guyot insiste : *« sans l'investissement des habitants, nos actions n'ont plus de sens. Mais avec leur concours nous irons plus vite »*.

États des lieux de la distribution

181 points de distributions identifiés par le Pays Val de Loire Nivernais :
- **54 GMS**
- **57 petites surfaces**
- **5 autres magasins alimentaires spécialisés (Les Halles de Loire, Le magasin de la Ferme du Port Aubry, etc.)**
- **47 artisans**
- **4 points d'achats et de revente (primeurs – hors marchés)**
- **7 regroupements de distribution (Ruche qui dit oui ! Amap, Drive Fermier)**
- **7 épiceries associatives (Le P'tit Léo, Le Panier Luthenois, etc.)**
- **1 magasin de producteurs**

Repenser le système

Là, les échanges ont soulevé des interrogations notamment concernant la pertinence de laisser une place centrale aux GMS alors que la volonté globale des projets est de mettre en avant le local et des flux courts de distribution. En sus Éric Bertrand, président de la société Cosne Abattoirs du Haut Val de Loire, détaille que les animaux abattus dans des abattoirs appartenant à certaines grandes enseignes de distribution, *« font des kilomètres et des kilomètres avant de retourner à proximité directe de l'élevage… Il y a un manque de logique même si je peux comprendre qu'ils utilisent leurs propres outils »*. Noémie Sansoit, animatrice territoriale et coordinatrice agriculture biologique auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre soulève aussi que *« les gérants des enseignes en question sont seuls pour trouver des producteurs locaux ce qui peut compliquer la tâche »* et poursuit : *« il est aussi indispensable de réapprendre aux consommateurs à s'approvisionner autrement et peut-être que le Pays peut aider à activer des leviers de communication à ce niveau »*. D'autres solutions ont été proposées comme l'implantation de casiers automatiques, la livraison, ou la redynamisation de certains marchés. Éric Guyot martèle : *« nous devons activer tous les leviers afin d'imaginer un nouvel écosystème »*. Éric Bertrand rajoute : *« nous devons, pour la viande, avoir un maillon entre les restaurateurs et les consommateurs afin de pouvoir valoriser l'intégralité des carcasses »* et d'alerter : *« nous ne pouvons pas trop en demander aux artisans, ni aux producteurs car ils finissent par étouffer. Il faut penser à eux et peut-être qu'un soutien pourrait les aider – comme pour les travaux nécessaires lors des reprises de magasins »*. Enfin, il a été conclu que les petites supérettes doivent aussi être approchées afin de leur présenter le guide des producteurs. Les actions d'animations devraient, elles, se poursuivre harmonieusement à destination de publics divers (actifs, enfants, retraités, etc.). Éric Guyot martèle pour finir : *« étudier c'est bien mais il ne faut pas trop attendre pour agir »*.

Chloé Monget

// BELLE NIÈVRE

58 Les adhérents se retrouvent

Le 6 juin, les adhérents de la marque territoriale La Belle Nièvre étaient conviés à une rencontre au Moulin d'Aron (Crux-la-Ville), l'un des derniers moulins encore en activité dans le département.

Organisée par le Conseil départemental, cette rencontre fut l'occasion pour Martine Gaudin, conseillère départementale déléguée à l'attractivité, de rappeler qu'elle est *« tellement essentielle pour échanger et aller plus loin en développant la marque territoriale »*.

Les producteurs et artisans ont donc pu échanger sur divers sujets comme la promotion de la marque auprès des consommateurs. Pour compléter l'événement, ils ont pu visiter le Moulin sous la houlette de Sylvain Marceau gérant.

La soirée s'est terminée avec une présentation des différents projets dont les différents marchés à venir (toutes les dates sur : www.labellenievre.fr).

Pour rappel, depuis la création de la Belle Nièvre en 2019 sont référencés : 132 producteurs et artisans des métiers de bouche et 68 artisans d'art et/ou de savoir-faire industriel. Être éligible à la marque territoriale nécessite une production, une élaboration et/ou une transformation dans la Nièvre.

D'après communiqué



La rencontre a eu lieu au Moulin d'Aron (Crux-la-Ville).

Conseil départemental de la Nièvre

// RECTIFICATIF

Précision concernant le lycée Cœur de Nièvre

Dans notre précédente édition (N° 1738 en page 28) sous le titre « Lycée Cœur de Nièvre la fin d'une ère, le début d'une autre », nous évoquions le fait que cet établissement d'enseignement agricole de la Nièvre allait devoir fermer ses portes. À la fin de l'article, nous avons, par erreur, attribué des propos concernant l'utilisation des locaux à l'avenir, à la direction de l'établissement. Il fallait en fait lire : la direction du groupe SOS, gestionnaire de l'établissement. Toutes nos excuses pour cette confusion.

ENVIRONNEMENT

// ANEFA 58

L'agriculture s'invite en centre-ville

Dans le cadre des Journées nationales de l'Agriculture, l'ANEFA orchestrait sa 2e Place à l'Agri, avec cette année un événement à Nevers le 17 juin.



Place à l'Agri s'est déroulé en plein centre-ville de Nevers Square Thévenard.

Après la 1re édition de Place à l'Agri en 2022, l'ANEFA remettait le couvert cette année, avec plus de villes participantes. Ainsi, Nevers avait son propre événement le 17 juin. Pour rappel, Place à l'Agri était organisé à l'occasion des Journées Nationales de l'Agriculture qui ont eu lieu du 16 au 18 juin (https://journeesagriculture.fr/).

Partager une passion

De 8 h à 13 h, square Thévenard à Nevers, une dizaine de stands accueillait les visiteurs pour leur décortiquer les métiers de l'agriculture de A à Z : *« les centres de formations sont là de même que les professionnels ! Pour nous, l'important est d'attirer le grand public vers ces professions souvent méconnues mais offrant de nombreux débouchés »* détaille Magalie Bernard, animatrice Anefa 58 et responsable emploi. Pour Matthieu Moreau (Gaec du Domaine Ragon à Saint-Parize-le-Châtel) cette demi-journée est également un moment privilégié pour faire le lien entre le monde agricole et le monde citadin : *« En discutant, nous pouvons les rassurer sur nos pratiques et sur la qualité de nos productions dont celle de la viande nivernaise »*. Simon Gauche, co-président des JA de la Nièvre rebondit : *« nous devons apporter la bonne parole en mettant à mal les préjugés via des échanges à bâton rompu. En somme, nous voulons expliquer nos métiers en partageant cette passion qui nous anime tous : l'agriculture »*.

Mettre en avant les filières

Outre les pratiques, certains exploitants présents pour l'occasion voulaient mettre l'accent sur les filières comme le souligne Matthieu Moreau : *« Il faut retracer le fonctionnement de nos débouchés de vente en faisant leur promotion auprès des consommateurs. Ainsi, il est nécessaire de rappeler que même si certains éleveurs ne font pas de vente directe leur viande peut s'acheter dans les étals de grandes enseignes à l'image de ce que fait Éleveurs Engagés avec le Leclerc de Coulanges-lès-Nevers »*. Pour mémoire, Éleveurs Engagés compte 13 adhérents/éleveurs qui fournissent en viande bovine le Leclerc de Coulanges-lès-Nevers. Matthieu insiste : *« les clients doivent juste aller au rayon Boucherie traditionnelle et là ils trouveront de la viande locale respectant un cahier des charges bien précis. Les produits locaux peuvent se trouver facilement, mais pour attirer les consommateurs nous devons communiquer ; c'est la clef ! »*. Dans un autre registre, les Bottes Nivernaises (EARL de Baye) étaient présentées pour rappeler que les bottes de paille peuvent aussi servir à la construction et l'isolation de logements. D'autres partenaires étaient présents pour l'occasion : Service de remplacement 58, Groupement départemental d'employeurs Agri'Rural 58, EPLEFPA Morvan et EPLEFPA Nevers/Cosne/Plagny, Action logement.

Instructif et ludique

Toutes ces informations prodiguées durant Place à l'Agri à Nevers ont d'ailleurs été très appréciées par le public : *« Même si nous connaissons le milieu agricole, il est toujours bon de faire des piqûres de rappel sur les pratiques de production. Et, selon moi, il est indispensable de sensibiliser les enfants à cela en leur expliquant l'importance de manger des produits locaux »* détaille Stéphanie Bondaz habitante de Nevers avec ses trois enfants et s'étant arrêtée aux stands dont le « Game of bottes ». En sus de ce dernier, d'autres étaient prévus pour que chacun passe un bon moment : une mini ferme, une exposition de tracteur, une mise à disposition du jeu « Farming Simulator » ou encore une dégustation de 24 kg de viande bovine, de produits piscicoles du Legta du Morvan et de jus de pomme du Morvan (Alexandre Lepoivre – Millay). Pour rappel, dans la Nièvre, la cave Nérot (Saint-Père) participait également aux Journées Nationales de l'Agriculture.



Pour rappel, Daniel Barnier, préfet de la Nièvre, a visité les stands de Place à l'Agri.

Chloé Monget

// ÉCRITURE

Un cinquième ouvrage pour Rémy Garrot

L'ancien agriculteur et maire de Sombernon vient d'écrire son cinquième livre.



« Une vie qui aurait pu être simple » est en vente depuis le 10 juin.

Il est tout beau, tout chaud et ne demande qu'à être lu ! Un nouveau livre vient d'être édité par le Sombernonais Rémy Garrot qui enchaîne les séances de dédicaces depuis le 10 juin, jour de sa sortie. L'ouvrage de 300 pages est en vente au prix de 24 euros aux bureaux de tabac de Sombernon et de Fleurey-sur-Ouche, aux Super U de Sombernon et Venarey-Les-Laumes, à la librairie de la Poste à Semur-en-Auxois et dans les magasins Gamm Vert dans tout le département.

Pendant la guerre d'Algérie

Les quatre premiers livres de Rémy Garrot étaient des autobiographies, le cinquième est un roman. L'histoire se passe à la campagne, sur le territoire de Sombernon durant les années 1955-60. *« Une jeune fille se marie à un agriculteur et partage la vie de la ferme, avec de bons et moins bons moments. La guerre d'Algérie arrive rapidement et le jeune marié doit quitter son épouse qui reste seule avec ses beaux-parents. Avec l'éloignement des corps et des cœurs arriveront les tentations propres à la faiblesse humaine… Pour la suite, je vous invite à lire le livre ! »*, confie l'auteur de 73 ans.

« La plus belle des récompenses »

Ancien agriculteur, expert agricole et maire de Sombernon, Rémy Garrot s'est découvert une véritable passion avec l'écriture. Celle-ci s'est concrétisée par un premier ouvrage sorti en 2001 avec *« La Bergère de la montagne »*. Ce livre a fait *« des petits »* avec *« Sombernon : la Passion de Jacques Mercuzot »* paru en 2017, *« La Terre : ma passion »* en 2020, *« Chemin d'élu, chemin de territoire »* en 2021 et donc *« Une vie qui aurait pu être simple »* en 2023. De nombreuses personnes se sont procurés l'intégralité de ces titres, au plus grand plaisir de l'écrivain : *« j'utilise des mots simples pour rendre la lecture la plus accessible possible. Des habitants de Sombernon qui ne lisent pas ou très peu ont pourtant acheté mes livres et échangent régulièrement avec moi sur certains passages. Quand cela arrive, c'est la plus belle des récompenses ! »*.

AG

Contact : 06 76 41 76 27, remi.garrot@orange.fr

Questions d'actualité

Comment s'annoncent les récoltes dans votre secteur ?

« Nous prenons le chemin d'une belle année. Tout d'abord, nous avons eu du bon foin et en grande quantité. Cela va permettre d'être serein à l'approche de l'hiver, pour nourrir les animaux. Pour les grandes cultures, l'optimisme est là : nous avons eu des orages qui ont bien arrosé les champs, sachant qu'il avait déjà plu au printemps. Au moment où je vous parle, les orges d'hiver sont très belles malgré le peu de centimètres de terre que nous avons. Les précipitations ont fait du bien un peu partout, notamment dans les pois et orges de printemps ».

La fonction de maire semble de plus en plus difficile à exercer. Quel est votre point de vue ?

« Je suis bien sûr préoccupé par tout ce qui arrive en ce moment. C'est sans doute l'évolution de la société : on cherche un bouc-émissaire pour tout... Sans vouloir négliger les conflits relayés par les médias, je tiens à rappeler que les problèmes ont toujours fait partie du quotidien. Je tiens aussi et surtout à préciser que le positif l'emporte sur tout le reste : dans l'immense majorité des cas, les maires sont heureux dans leur mission. Il ne faut pas s'arrêter aux quelques cas mis en avant à la télévision ».

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Réunions d'informations pour formations agricoles

• jeudi 7 septembre

Deux réunions d'informations sont organisées, à partir de 9 h, le 30 juin et le 7 septembre au CFPPA de Challuy (243, route de Lyon à Challuy) pour présenter les CAP option polycultures-élevage et option maraîchage (les deux auront lieu du 9 octobre 2023 au 21 juin 2024). Pour rappel, l'option maraîchage vise à former les apprenants aux travaux des cultures, au suivi de culture et également à l'agroforesterie. De son côté, l'option polycultures-élevage se focalisera sur la conduite d'élevage, la production d'aliments pour bétail (selon règles de l'agriculture bio) et enfin sur les grandes cultures. Les deux formations proposent également des modules autour de l'entretien de matériel, de la vente directe ou encore de la certification Certiphyto, etc

Renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 21 66 08.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// 46ème foire nationale des reproducteurs ovins de Decize

• 15 août

Chaque année, environ 250 béliers de 10 races différentes concourent pour le classement sur ascendance qui valorise ainsi le travail des 30 sélectionneurs présents à la Foire nationale des reproducteurs ovins de Decize. Cette dernière aura lieu le 15 août de 8h 30 à 13 h à la pointe des Halles (au bout de l'allée Marcel Merle) à Decize. L'achat de ces reproducteurs s'effectuera auprès d'élevages inscrits à un Organisme de Sélection ou en contrôle de performances officiel garantissant les conditions sanitaires au niveau Brucellose, visna maëdi et tremblante. Les races représentées seront Mouton Charollais, Texel, Suffolk, Hampshire, Charmoise, Berrichon du Cher, Ile de France, Southdown, Texel Belge, Rouge de l'Ouest (liste à confirmer auprès des organisateurs). Des primes et lots seront attribués par tirage au sort, pour l'achat d'un bélier sur la foire.

Pour tous renseignements, et confirmation de la présence de certaines races, n'hésitez pas à contacter Christophe Rainon au 06 72 39 76 43.

L'INFO JURIDIQUE

Le droit de passage en cas d'enclave

Les parcelles enclavées peuvent bénéficier d'un passage sur une parcelle voisine pour rejoindre la voie publique.

Le droit de passage pour cause d'enclave est fréquemment rencontré dans les zones rurales où des parcelles, parfois imbriquées les unes dans les autres, ne bénéficient pas toujours d'un accès direct ou suffisant pour rejoindre la voie publique. Dans cette hypothèse, le Code Civil prévoit un droit au désenclavement qui joue essentiellement dans trois cas (articles 682 à 685-1 du Code Civil). La première hypothèse concerne la parcelle totalement entourée d'autres parcelles, sans être reliée à aucun chemin public. Dans la deuxième hypothèse, l'enclavement peut aussi concerner une parcelle dont l'un des cotés longe la voie publique : il suffit que l'accès soit impossible (cette situation pourra par exemple se rencontrer lorsqu'il existe un fort dénivelé entre le terrain et la voie publique.) L'enclave sera également reconnue lorsque l'administration refuse un accès à la voie publique (par exemple pour des raisons de sécurité). Encore faut-il, dans ce cas, que le propriétaire du terrain enclavé puisse justifier du refus de l'Administration. Enfin, l'état d'enclave pourra être reconnu lorsque l'accès qui existe est insuffisant pour desservir la parcelle compte tenu de l'utilisation de cette dernière.

Dans tous ces cas, le propriétaire de la parcelle reconnue enclavée pourra solliciter le désenclavement, à moins... qu'il n'en soit lui-même responsable (tel serait notamment le cas d'une personne ayant construit un bâtiment empêchant l'accès à l'arrière de la parcelle.) Précisons enfin que le désenclavement peut être demandé à tout moment. Peu importe que l'on soit propriétaire de la parcelle enclavée depuis 15 jours ou 50 ans : le droit est imprescriptible. Le désenclavement doit être demandé par le propriétaire du terrain enclavé, ou par une personne qui dispose d'un droit réel sur ce terrain (usufruitier, bénéficiaire d'un droit d'usage et d'habitation, emphytéote…) En revanche, le fermier ne peut pas exercer ce droit directement mais doit faire effectuer la demande par le propriétaire bailleur du fonds. La demande sera formulée auprès des propriétaires des fonds voisins et, à défaut d'accord, sera tranchée par le juge judiciaire.

Marie Charrier Ennaert



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

04/07/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 228 - Vente : 84 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,61	3,75	3,72	
		300-350	3,61	3,71	3,64	-0,02
		350-400	3,50	3,64	3,55	-0,03
		400-450	3,58	3,63	3,61	0,02
	R	300-350	3,52	3,52	3,52	-0,07
F	U	250-300	3,24	3,41	3,27	
		300-350	3,31	3,47	3,40	0,00

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 285 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,40	3,63	3,48	0,02
		400-450	3,45	3,53	3,50	0,18
		450-500	3,40	3,48	3,44	-0,02
		500 et +	3,19	3,24	3,20	-0,10
	R	400-450	3,15	3,41	3,31	
F	U	350-400	3,24	3,42	3,27	0,01
		400-450	3,11	3,20	3,16	0,02
		450 et +	3,08	3,08	3,08	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 317 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,70	2,90	2,79	-0,08
	R	+ 500 kg	2,52	2,66	2,63	
F	E	24 à 36 mois	3,28	3,67	3,45	-0,02
		- 5 ans	3,52	4,26	3,87	0,70
		5 à 10 ans	3,09	3,31	3,22	0,05
	U	24 à 36 mois	2,64	3,31	2,95	-0,12
		- 5 ans	2,64	3,31	2,95	0,05
		5 à 10 ans	2,75	3,09	2,84	-0,02
		+ de 10 ans	2,58	2,87	2,71	0,04
	R	24 à 36 mois	2,51	2,80	2,69	0,02
		- 5 ans	2,51	2,80	2,69	-0,07
		5 à 10 ans	2,49	2,78	2,65	-0,07
		+ de 10 ans	2,41	2,63	2,51	-0,01
	O	+ de 10 ans	2,06	2,34	2,24	-0,07

OBSERVATIONS

Effectif global : 830 - Taux de vente : 93 %

La météo de ce weekend a permis aux eleveurs de se libérer et de particper au marché de cette semaine permettant ainsi une présentation plus étoffée (notamment en absence de marché la semaine prochaine) et d'attirer davantage d'acheteurs.

Broutards / taurillons / laitonnes / génisses : Demande suivie dans l'ensemble des catégories avec reconductions des cours et vente de la quasi totalité des lots.

Vaches / génisses de 30 mois : Un marché fourni en apports avec une qualité assez homogène. Les cours sont reconduits. Très peu d'invendu.

Taureaux : Gros marché avec une bonne demande en parallèle. Cours soutenus malgré une qualité très hétérogène.

Prochain marché mardi 18 juillet. Attention pas de marche mardi 11 juillet.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

03/07/2023

Bovins : 190			
Taurillons :	(305 - 485 kg)	910 - 1550	2,98 - 3,46
Génisses 16 - 24 mois :	(280 - 475 kg)	710 - 1310	2,53 - 3,19
Génisses 24 - 36 mois :	(460 - 710 kg)	1190 - 2310	2,60 - 3,36
Taureaux :	(890 - 1135 kg)	2150 - 3100	2,42 - 2,73
Vaches :		1090 - 2490	
Vaches légères :		1060 - 1730	
Vaches entre deux :		1800 - 2030	
Vaches lourdes :		2040 – 2360	

Commerce plus sélectif en mâles à des tarifs de nouveau baissiers. Placement régulier en femelles à des cours fermes. Vente quasi-totale en vaches à des tarifs reconduits.

Bovins gras : 11

Vaches de viande : 5,46 à 5,52 € kg de viande.

Vente plus calme en sujets gras.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

28/06/2023

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 29 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,98	3,32	2,98	0,04
		+ de 10 ans	2,46	2,79	2,68	-0,04

OBSERVATIONS

Effectif global : 63 - Taux de vente : 100 %

Broutards : Pas assez de volumes cette semaine pour établir une cotation, les gros travaux saisonniers perturbent les apports.

Vaches : Les apports sont minimes en raison des gros travaux. Les cours sont néanmoins reconduits !

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

26/06/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 721 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,02	4,69	4,34	-0,07
		de 38 à 44 kg	4,03	4,62	4,36	0,06
		de 44 à 50 kg	4,14	4,53	4,34	-0,07
		+ de 50 kg	3,56	3,56	3,56	
	R	de 32 à 38 kg	3,22	4,24	3,72	-0,39
		de 38 à 44 kg	3,67	4,03	3,90	0,00

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 136 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M			1,03	1,76	1,31	-0,93
F	U	- de 60 kg	1,36	1,71	1,64	
		+ de 60 kg	1,31	1,70	1,47	-0,11
	R	+ de 60 kg	1,07	1,30	1,25	0,07
	O	- de 60 kg	0,87	1,05	0,96	
		+ de 60 kg	0,88	0,89	0,89	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 15 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	27	49	38	

OBSERVATIONS

Effectif global : 878 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : L'Aïd El Kebir a bien stimulé le commerce pendant plusieurs semaines avec des tarifs attractifs. À quelques heures de la fête musulmane, certains acheteurs ont encore besoin de faire quelques compléments, mais globalement le commerce va se stabiliser plus régulièrement.

Brebis : Commerce régulier avec une demande toujours orientée vers des lourdes grasses pour l'Italie.

Béliers : Vente toujours sous influence de l'Aïd.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

26/06/2023

Effectif : 326

Agneaux 140 - 185 (3,68 - 4,30)

Placement rapide et global. Cours fermes.

Pas de marché cette semaine. Prochain marché lundi 10 juillet.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

28/06/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 185 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,95	4,21	4,11	-0,21
		de 38 à 44 kg	3,67	4,21	4,08	-0,30

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 87 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,50	1,81	1,74	0,26

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 31 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	35	93	72	25,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 311 - Taux de vente : 93 %

Agneaux : La fête musulmane étant ce jour les cours diminuent indéniablement laissant apparaitre les cours d'il y a un mois. Vente quasi totale et néanmoins active.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

3 Juillet 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché toujours tendu en jeunes bovins. Marché sous pression à la baisse, en femelles, malgré les faibles volumes présentés!

Bovins maigres : La pression se maintient à la baisse, et les cours sont assez difficilement reconduits.

POLITIQUES

La semaine passée, le Conseil Européen a validé l'accord commercial entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande. Cet accord doit désormais être discuté au sein du Parlement Européen. Il ne fera pas l'objet de vote dans les instances nationales des Etats Membres.
Pour rappel, l'accord inclut un contingent de 10 000 tonnes de viandes bovines à droits de droits réduits.

BIEN-ETRE ANIMAL

Dans le cadre de la révision de la législation européenne à venir sur le bien-être animal (prévue en 2025), la phase de concertation en France avec les ONG, les instituts techniques, les interprofessions et syndicats s'est achevée fin juin. La FNB, portée par une coalition avec les Associations Spécialisées et la FNSEA, appelle maintenant le Gouvernement à s'appuyer sur les conclusions de cette concertation, pour en faire la position France à porter sur le bien-être animal, auprès de la Commission européenne.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Dans un décret paru le 29 juin au Journal officiel, le ministère de l'Agriculture a lancé, pour une durée de cinq ans, l'expérimentation permettant l'affichage de la rémunération des producteurs, prévu par l'article 10 de la loi Egalim 2. Le texte précise les produits concernés par cet affichage : viandes bovine, porcine, ovine et caprine ; fruits et légumes frais ; lait de consommation et produits laitiers ; oeufs coquille.
Rappelons que côté FNB, un partenariat avec LIDL avait été lancé dès février 2022, permettant la mise en place du « Rémunérascore » sur la filière viande bovine. Déployé sur le contrat tripartite avec l'APAL dans l'Est de la France, LIDL garde l'ambition de le mettre en œuvre sur l'année 2023, sur l'ensemble des contrats tripartites!

FAIT DE LA SEMAINE

Les Pouvoirs publics tiendront mercredi 5 juillet un Conseil de Planification écologique qui doit définir les objectifs politiques pour les années à venir. La FNB poursuit son action dans cette perspective pour faire entendre des priorités de bon sens : en premier lieu arrêter les importations qui ne répondent pas à nos normes, ensuite avoir une vision transverse des enjeux environnementaux et une reconnaissance des aménités positives de l'élevage (biodiversité, stockage de carbone, qualité des sols, paysages …).

FOCUS

Le 34ème Congrès d'ELVEA France s'est tenue les 28 et 29/06 au Mans autour d'une question centrale: le carbone. De nombreux débats ont permis de conclure que l'agriculture est une solution pour la décarbonation ! Et les éleveurs ont leur carte à jouer par la mise en place de stratégies gagnant-gagnant : en déployant les techniques de décarbonation, l'objectif est d'assurer le maintien d'une production efficiente permettant un retour financier pour les éleveurs grâce à la labellisation, et ainsi d'éviter d'importer plus de carbone !

CHIFFRE A RETENIR

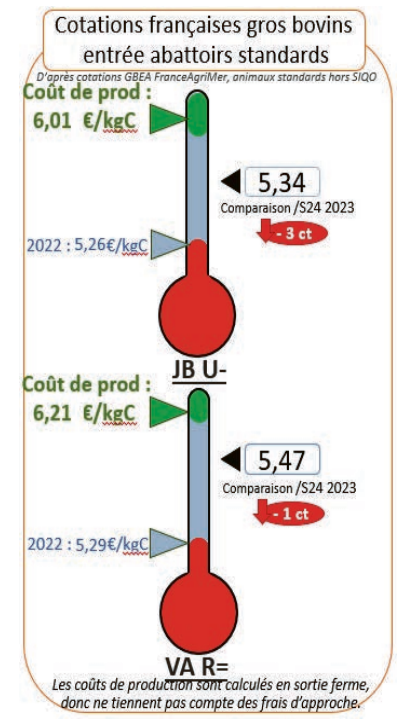
+ 20%

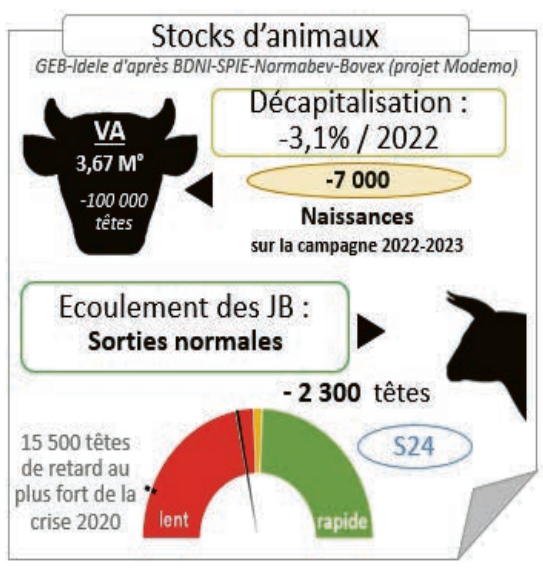
C'est la hausse, en 2022, des dégats de la prédation sur les troupeaux français. Pourtant, faute de moyens suffisants, l'estimation de la population lupine apparait en baisse (à 906 loups contre 921).
Les organisations professionnelles demandent donc la mise en place des moyens nécessaires à un véritable comptage de la population, et la mise en oeuvre d'un plan de sauvegarde de l'élevage face à la prédation !

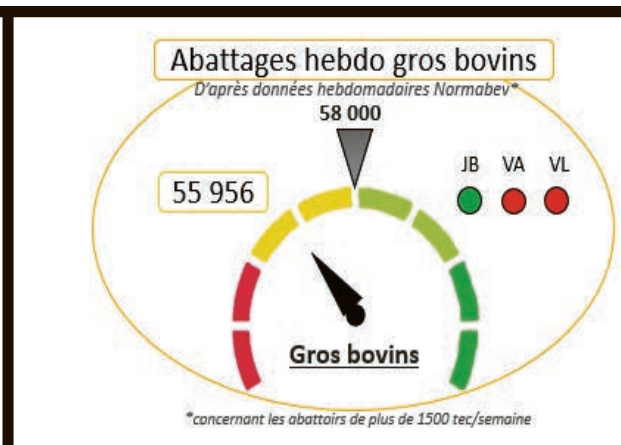
EN REGION

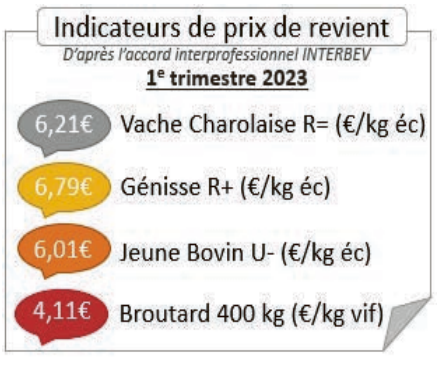
Le 26 juin dernier, a eu lieu l'événement « Charte origine France » dans 29 Halles METRO. La FNB remercie la mobilisation forte et massive des Sections Bovines départementales lors de cet événement, qui par leur présence, ont pu a minima entretenir le lien avec METRO France, et au mieux valoriser de belle démarche comme « Eleveur et engagé ». Ce fut parfois l'occasion d'impulser le début d'un partenariat local!

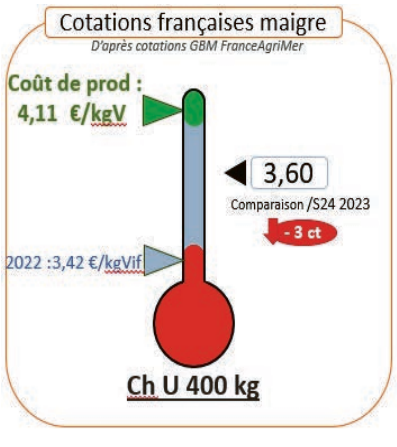
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

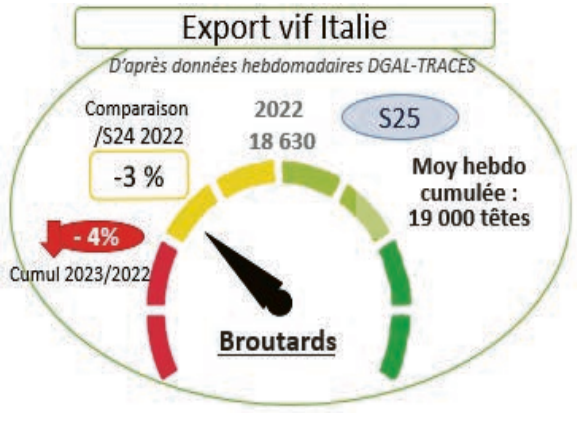














TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 27
du 3 juin au 9 juillet 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les apports restent modérés face à une demande en repli, notamment pour les mises en place sur l'Italie. Le commerce est donc plus lourd. Les lots extra bien préparés et vaccinés trouvent facilement preneurs mais globalement la marchandise moyenne est fortement négociée avec des baisses de tarifs importantes et quasi généralisées, sur l'ensemble des races. En femelles, les tarifs résistent mieux.

Gros bovins maigres : L'offre modérée permet de tenir les tarifs et suffit à satisfaire les besoins. Les vaches à finition rapide sont demandées et profitent de cours globalement fermes. Inversement, le tri est toujours sévère en marchandise moyenne et inférieure.

Boucherie : L'activité s'alourdit encore malgré des effectifs modérés. Il est donc difficile de maintenir les cours cette semaine. Les allaitantes de conformation supérieure parviennent encore à maintenir leurs tarifs tandis que la marchandise moyenne cède en moyenne une dizaine de centimes sur la plupart des marchés. Les cours des vaches mixtes et laitières reculent de nouveau faute de besoin.

Veaux : L'ambiance s'alourdit cette semaine. La demande est plus prudente, ce qui rend globalement difficile la reconduction des cours sur quasiment l'ensemble des marchés. Le tri est plus important, notamment en races laitières et croisés laitiers, entrainant un repli des cours, notamment sur l'Est de la France. En veaux gras, le commerce se tend à nouveau, seuls les veaux supérieurs se maintiennent.

Ovins : En agneaux, les apports sont modérés et de qualité hétérogène et globalement moyenne. La demande est nécessairement plus calme après l'Aïd. Les cours marquent un nouveau repli. En brebis, les prix sont attractifs sur une bonne demande.

PETITES ANNONCES

Matériel

Travail du sol

18 - Vends godet céréales 2.500 euros ; godet benne multi-service 3.500 euros ; charrue 5 corps ; déchaumeur + rouleau.
✆ 06 25 59 84 81

38 - Vends bineuse 4 rgs monosem - Semoir maïs Nodet 6 rgs - prix à débattre.
✆ 06 87 13 50 77

58 - Vends déchaumeur Kockerling triop 3m a dents sécu meca / combiné Kuhn 3m hr3003 lc302 / brabant Bugnot 5 corps sécu hydro le tout bon état.
✆ 06 79 71 62 23

74 - Vends Covercrop Quivogne semi porté, vingt disques. Bon état-2000 euros HR.
✆ 04 50 35 20 60

Récolte

58 - Cause retraite vends TX36 hydro 5.20 m., broyeur reparti menu paille, - table à colza biso 6.20 m, 2 scies latterales neuves, - presse Supertino 60 x 80, - plusieurs vis à grains Denis, diam. 160, peu servis, TBE. Le tout BE, prix à débattre (2605)
✆ 03 86 50 05 79 - 06 67 28 02 42

58 - Vends moiss-bat Claas europa 2,40m épandeur Raybak panier Bugnot, dans l'état. (2701)
✆ 06 61 84 65 79

Divers

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (2401)
✆ 06 71 10 93 35

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2601)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends remorque Favier L 4,80x l 2,40 prix 3500 euros ; Giro-andaineur Kuhn L 2,80 prix 1000 euros ; Semoir 400l prix 500 euros.
✆ 06 19 77 22 97 04 75 48 58 51

58 - Vends nourrisseur quadriballes 14 places, - pick à bottes 3 points, 2 dents (2604)
✆ 03 86 50 05 79 06 67 28 02 42

58 - Vends tombereau en bois 1970 avec attelage, anneau transporter 1 tonne, bon état, 260 euros (2702)
✆ 06 98 64 51 40

bne bois negoce energie
ACHETE TOUS BOIS FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : David DELOCHE
06 77 54 43 97

69 - Vends char 4 roues, portée 1.5 T., idéal foin et paille.
✆ 06 77 74 87 05

71 - Vends cse cess. remorque bétaillère Bonnerot, roue camion, capacité 9 vaches, BE, vis à grain sur chariot, 9 m, B. débit, 380 w.
✆ 06 47 27 76 72 ou 06 07 91 50 04

Achète vieilles poutres démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

89 - Vends mercédes classe A diésel 170 CDI, année 08/10/2003, très bel état, 180 000 kms (2602)
✆ 06 49 73 55 94

Achat-Vente

Récolte

69 - Vente abricots en gros et demi gros
✆ 06 37 13 42 89

Fourrage

38 - Vends foin prairie naturelle bio bottes moyenne densité récolte 2023 ; éjecteur de bottes.
✆ 06 09 12 59 20

39 - Vente paille, blé, orge, foin de prairie naturelle, et foin de luzerne.
✆ 06 73 92 81 55

52 - Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ 06 51 56 58 22

63 - AV foin récolte 2023, excellente qualité, bottes carrées 120/90.
✆ 06 88 36 85 20

89 - Vends paille d'orge de printemps derrière MB, parcelles grande largeur, facile d'accès, 25 kms Avallon. (2507)
✆ 06 81 42 11 54

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

Location

Agricole

73 - Recherche exploitation min. 70 HA en tout, location. Etudie toute proposition.
✆ 06 29 66 04 32

Immobilier

01 - Recherche, Exploitation agricole, ancienne ferme, terres, forêt, haras, centre équestres, propriétés. Sur toute la région Rhône Alpes Auvergne.
✆ 06 74 47 20 20

Emploi

Offre

07 - Cherche successeur dans Gaec 3 assoc. Exploit 175 chèvres lait en AOP + 55 V.A. en circuit court région Coiron
✆ 06 23 48 02 71

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature à g.galland@cichy.fr



AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)
MASSEY FERGUSON
Pour vente de matériels agricoles sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI
Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture, carburant, téléphone portable, ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes
Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98



// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

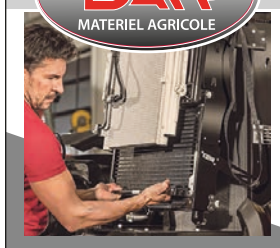
Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



SUR SA BASE DE TOUCY (89)

• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir dès maintenant et jusqu'au 30 juin 2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.

✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Suivez-nous sur notre page Facebook

Suivez-nos publications sur Instagram

BOucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES

FENDT JCB

Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)

Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)

Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la curiosité, de la rigueur, une capacité d'adaptation et une grande motivation, pour être l'agent de remplacement de 7 exploitations, sur le secteur du Châtelet/ Lignières. Compétences : être capable d'effectuer l'entretien, la manipulation et l'alimentation des animaux (bovins allaitants/ovins/volailles) ; être capable de réaliser les travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles en sécurité, entretien du matériel …). Poste en CDD (du 24/04/2023 au 31/10/2023) qui peut déboucher sur un CDI – 35h/semaine avec possibilité d'heures supplémentaires et week-end possible, salaire (de départ) : 11,77€ brut/heure avec kilomètres indemnisés. Connaissance du milieu agricole vivement souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.

✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

26 - Cherche chauffeur camion polybenne pour campagne lavande début juillet. Possibilité logement.

✆ 06 83 00 65 05

69 - Recherche futur associé sur ferme (45 Ha) pour prise en charge conduite du troupeau caprin (60 têtes) : conduite de l'élevage, soins, traites,entretien parcs et bâtiments. Extensif avec pâture. Haut Beaujolais.

✆ 06 51 67 07 50

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Demande

01 - Jeune homme, 17ans, travailleur et passionné recherche maître d'apprentissage pour 2ème année de CAP dans exploitation en polyculture et/ou élevage.

✆ 06 63 68 08 71

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 15 à 18 mois, prêt à saillir, vêlages faciles, IND IBR, BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1304)

✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (2703)

✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 17-18 mois, vêl. facile, élevage et viande, livr. assurée. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lespinasse.

✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

Caprin

26 - Vends 35 chèvres Saanen pleines MB prévues septembre. Élevage indemne CAEV, tremblante, brucellose. Adhérent Capgenes et Contrôle laitier. Prod moy 850L/an. ICC 2.3 IPC 114 IMC 104.

✆ 06 89 19 37 82

Des professionnels à votre service



BECKER Frères
ARRIVAGE
PANNES GALVA
Profil SYGMA, profil Z, profil C
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

LOCATION BENNE
TP Maupu SRP 24
À la journée, à la semaine, au mois.
24 t - Pneus 600 renforcés
Freins et bennage hydrauliques
Contacter Franck Vilain
58 La Charité/Loire - Tél. : 06 08 26 17 31



GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de **5 325 €HT**
Pour TGB : garantie 5 ans pièces / 2 ans M.O.
SEGWAY Powersports › France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Equin

63 - Achète chevaux et poneys tout genre à valoriser et de réforme. Faire propo.

✆ 06 81 21 25 20

Regardez-nous sur YouTube

Terres de Bourgogne **Abonnement**

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande
☐ Réussir Grandes Cultures
☐ Réussir Lait
☐ Réussir Porc
☐ Réussir la chèvre
☐ Réussir Pâtre
☐ Réussir Fruits & Légumes
☐ Réussir Vigne
☐ Réussir Volailles

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ **Je m'abonne pour 1 AN - 120 €**

☐ **Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €**

☐ **+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix**
■ pour 1 an 53 €
■ pour 2 ans 106 €

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SERALIX CHILD, SC au capital de 1 000 001 € ayant son siège social : 12 rue des Coquelots 21410 FLEUREY SUR OUCHE, immat. 884 620 691 RCS DIJON ;
Aux termes du procès-verbal de l'AGOA du 21/06/2023 la société AUDITIS, domiciliée 5 rue René Char 21000 DIJON, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'AGO des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis

AL23008717

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL+ EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

CHAVANTON AICARDI
SARL au capital de 15.000 euros
Siège social : 5 boulevard Paul DOUMER
21000 DIJON
533 350 757 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 03/07/2023, Il a été décidé à compter du 03/07/2023 :
- d'étendre l'objet social aux activités de : « location de meublés de tourisme (gîte) sans ou avec prestation para-hôtelières, et à titre exceptionnel l'acquisition et la vente de biens ou droits immobiliers nécessaires à l'exercice de cette activité, l'acquisition et gestion de titres de participation de toutes valeurs mobilières et immobilières ; Prise de tous intérêts et de participations par tous moyens dans toutes sociétés existantes ou à créer. »,
- de transférer le siège social du 5 boulevard Paul DOUMER, 21000 DIJON au 20 Grande Rue, 21690 BOUX-SOUS-SALMAISE,
- et de modifier l'art. 2 et 4 des statuts en conséquence.
Mention au RCS de DIJON.

AL23008828

FRAGECO - MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

FRAGECO
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 4 RUE DU CHAMP AUX PIERRES
21850 ST APOLLINAIRE
792 879 967 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 07/06/2023, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de dératisation, désinsectisation, désinfection de tous nuisibles et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL23008765

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

LAURENT ET FILLES
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 100 euros
Siège social : 5, impasse Richet
21200 BEAUNE
833 730 245 RCS DIJON

Par décision du 31/05/2023, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 500.100 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre. En cas de pluralité d'associés, la cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par décision collective des associés. M. Jean-Philippe LAURENT demeurant à 5, Impasse Richet – 21200 BEAUNE, a cessé ses fonctions de gérant du fait de la transformation et a été nommé Président. Pour avis - La Présidence

AL23008767

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION PÈRE ET FILS
Société civile
au capital de 153 760 euros
Siège social : 21590 SANTENAY
319 647 764 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 17 avril 2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Laurent MESTRE, demeurant 1 Rue de la Cour Verreuil – 21590 SANTENAY, pour une durée indéterminée à compter du 17 avril 2023.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON
Pour avis. La Gérance.

AL23008770

AVIS

SARL HU HOTELS
au capital de 37 520 euros
Siège social : 4 Rue Jean Laillet - Lotissement Les Clos
21121 DAIX
514 361 898 RCS DIJON

Aux termes de l'A.G.E. en date du 28/04/2023 et du P.V. de la gérance en date du 09/06/2023, le capital social a été réduit d'une somme de 1 000 euros, pour être ramené à 36 520 euros par rachat et annulation de 100 parts sociales. L'A.G.E. du 28/04/2023 a également étendu l'objet aux activités de création, acquisition, exploitation de fonds de commerce d'hôtellerie, débit de boissons et toutes activités para-hôtelières. Les art. 2, 6 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

AL23008772

NON DISSOLUTION

ROQUES TERRASSEMENT-ASSAINISSEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : Zone d'Activités du Champs du bois –
21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE
819 767 500 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 19 JUIN 2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL23008783

NOMINATION DE CO-GÉRANT

LA MAIN À LA PÂTE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 Rue de la Roture
21110 TART
922 313 176 R.C.S. DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2023, la collectivité des associés a décidé de nommer en qualité de gérant, à compter de ce jour, pour une durée illimitée, Monsieur Thibault MUNIER, né le 18 avril 1986 à COLMAR (68) demeurant 4, Rue de la Roture, 21110 TART. Madame Géraldine MUNIER demeurant gérante.

L'article 11- Gérance des statuts a été modifié par la suppression du nom de la Gérante, Madame Géraldine MUNIER nommée lors de la constitution sans limitation de durée sans qu'il y ait lieu de rajouter le nom de celui du nouveau Gérant
Mention en sera faite au RCS de DIJON

AL23008786

AVIS DE MODIFICATION

GFA DE LA PRETIERE
SC au capital de 321.377,77 €
35 RD 971 - 21700 COMBLANCHIEN
343 072 534 RCS DIJON

Par décision en date du 25/05/23, il a été pris acte du décès en date du 16/12/2001 de M. André CHOPIN, et il est requis sa radiation de ses fonctions de gérant au RCS.Il a en outre été désigné en qualité de gérants à compter du 09/06/22 et pour une durée illimitée,M. Arnaud CHOPIN demeurant au 10 Rue Ferrucio Borillo – 21700 COMBLANCHIEN et M. Alban CHOPIN demeurant au 12 Rue Chaude– 21700 ARGILLY.
Ces modifications seront déposées au RCS de DIJON.
POUR AVIS

AL23008790

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EMDG
EURL au capital de 2 500 €
Siège social : 8c rue de cessey
21560 REMILLY SUR TILLE
RCS DIJON 829 172 899

L'assemblée générale extraordinaire du 21/06/2023 a décidé le transfert du siège social à compter du 01/07/2023 et de modifier l'article adresse des statuts comme suit :
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 8c rue de Cessey, 21560 REMILLY SUR TILLE.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au allée du Gourmerault, 21310 ARCEAU.
L'inscription modificative sera portée au RCS DIJON tenue par le greffe du tribunal.

AL23008791

NON DISSOLUTION

BURGUNDY WINE BOND
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 4 bis rue de Romelet - 21600 LONGVIC
903 889 996 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime en date du 27 JUIN 2023, la collectivité des associés de la société BURGUNDY WINE BOND, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL23008792

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SIDEL PACKING SOLUTIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 4.410.640 euros
Siège social : 87 route de Seurre
21910 Corcelles-lès-Cîteaux
300 989 001 RCS DIJON

Le 1er Juin 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire :
- a pris acte de la démission de M. Matthieu Breard de son mandat de Directeur Général à compter du 31 mai 2023 et décidé de nommer en son remplacement en qualité de Directeur Général, à compter du 4 juillet 2023, pour la durée du mandat du Président, M. Florian Lambert, domicilié 7 rue du Chevalier Robert, 67000 Strasbourg.

AL23008798

NON DISSOLUTION

MACHINEX TECHNOLOGIES EUROPE
SAS au capital de 90 euros
Siège social : Chez A2B Centre d'affaires - ZAC Porte de Beaune – 18 rue Buffon21200 BEAUNE
902 348 374 RCS DIJON

L'associée unique a décidé le 20 juin 2023, en application de l'article L.225-248 du code de commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

AL23008804

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

RECYCLIC. SAS au capital de 20 000 euros. Siège social : Route d'Esbarres, 21470 BRAZEY EN PLAINE. 827 778 911 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 13/06/2023, il résulte que JPDC, SAS au capital de 100 euros, dont le siège social est 14 rue de Marsannay le Bois, 21490 FLACEY, immatriculée 952 491 884 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Pierre DESMON, démissionnaire. POUR AVIS. Le Président

AL23008810

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

DEVOSGE. SAS au capital de 60 000 euros. Siège social : 5 rue Devosge, 21000 DIJON. 522 175 058 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 15/05/2023, il résulte que la Société CAGNON INVESTISSEMENTS, SASU au capital de 2 500 euros, dont le siège social est 25 rue du Commandant Abrioux, 21000 DIJON, immatriculée sous le numéro 952 024 271 RCS DIJON, représentée par M. Maxime CAGNON, Président, a été nommée Directrice Générale à compter du 15/05/2023. POUR AVIS. Le Président

AL23008811

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : ALEX AUTO SERVICE.
Forme : SARL.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 25 RTE DE BOURGUIGNON, 21200 COMBERTAULT.
909303562 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 15 mars 2023, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL23008813

OBJET SOCIAL

Dénomination : ALEX AUTO SERVICE.
Forme : SARL au capital de 1000 euros.
Siège social : 25 RTE DE BOURGUIGNON, 21200 COMBERTAULT.
909303562 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 2 mai 2023, l'associé unique a décidé à compter du 2 mai 2023 d'étendre l'objet social aux activités de : achat et revente de véhicules.modification de l'article 2 des statuts.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL23008815

DÉMISSION DE GÉRANT

Dénomination : FD.
Forme : SC.
Capital social : 200 euros.
Siège social : 7 Rue DE L'OUCHEROTTE, 21110 AISEREY.
527990873 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 23 mars 2017, à compter du 23 mars 2017, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Madame Lidia PEREIRA DOMINGUES (partant)
- Monsieur Franck MOREIRA (partant)
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL23008817

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

B.E.R 21
SAS au capital de 10000€.
Siège: 9 et 11 rue des Herbuottes
ZA Maison Dieux 21220 FIXIN
440203693 RCS DIJON.

Le 04/05/2023, l'Associé Unique a nommé Président M Pierre BROCKLY, 8 rue de Carcassonne 57050 LORRY-LÈS-METZ, en remplacement de M François ROUBINEAU

AL23008821

AVIS DE POURSUITE D'ACTIVITE

SELARL INFIRMIERS ETEVAUX
2 RUE DE LA CURE,
21270 ETEVAUX
909 512 246 RCS DIJON

L'Assemblée générale du 29 juin 2023 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

AL23008822

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DATAMARS
Société par actions simplifiée
au capital de 39 000 euros
Siège social : Route de Seurre - ZA du Champ des Cannes -
21200 BEAUNE
439 984 899 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social de Route de Seurre – ZA du Champ des Cannes – 21200 BEAUNE au 12 rue Albert Bichot – ZAC des Cerisières à BEAUNE (21200) à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts .Pour avis
Le Président

AL23008833

CHANGEMENT DE GÉRANT

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION DU CHATEAU DE LA MALTROYE
Société civile d'exploitation agricole
au capital de 40 200 euros
Siège social : 16 Rue de la Murée - 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
302 265 186 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une délibération du 30 juin 2023, l'assemblée générale ordinaire des associés a nommé la société HOLDING COURNUT, S.A.S au capital de 5 615 000 euros, ayant son siège 16 rue de la Murée – 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET, immatriculée au RCS de Dijon sous le n°901 533 943, en qualité de nouveau cogérant à compter du 1er juillet 2023 pour une durée illimitée, en remplacement de M. Jean-Pierre COURNUT, démissionnaire.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis
La Gérance

AL23008841

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VISA INGENIERIE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 112 Route de Dijon - 21600 LONGVIC
350 477 030 RCS DIJON

Par décision du 16 juin 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 112 Route de Dijon à LONGVIC (21600) à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800) - 3 rue du Point du Jour à compter du 1er juillet 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Présidence

AL23008845

FIN DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

PASSION AUTOMOBILES KODO
Société par actions simplifiée
au capital de 300 000
Siège social : 21300 CHENOVE - 7, rue Paul Langevin
833 702 582 R.C.S. DIJON

Aux termes de ses décisions en date du 26 juin 2023,l'associée unique, après avoir pris acte que la société n'est plus tenue d'être dotée d'un commissaire aux comptes,a décidé de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société JMK SARL.
Pour avis,
La Présidente

AL23008858

MODIFICATION DU CAPITAL

DIJONLOC ; Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 170 000 euros porté à 300 000 euros ; Siège social : 6 Rue Romelet - 21600 LONGVIC ; 799 036 017 RCS DIJON ; Par décision du 31 mai 2023, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 130 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 170 000 euros ;
Nouvelle mention : Capital social : 300 000 euros.
Pour avis. La Gérance

AL23008862

// GÉRANCE

SELARL «Philibert HERAUD, Notaire»
Notaire associé à VITTEAUX (21350)
Bureau Permanent à SAULIEU (21210)
Tel : 03.80.49.60.44

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Philibert HERAUD, notaire à VITTEAUX, le 20 juin 2023,
Madame Mélodie Mireille Françoise WUILLEMIN épouse de Monsieur Matthieu Roger LOUETTE demeurant à DUN LES PLACES (Nièvre) rue du 26 juin 1944, née à AUTUN (Saône-et-Loire) le 5 juin 1990, a cédé à Madame Audrey AMIEL demeurant à DUN LES PLACES (Nièvre) 15, route de la Croix des Serolles, célibataire, née à SAINT MAUR DES FOSSES (Val-de-Marne) le 20 octobre 1998.
Un fonds de commerce d'épicerie, presse, rôtisserie, dépôt de pain (activité saisonnière), préparation de sandwiches à emporter, jeux de grattage, de tirage et de débit de tabacs situé et exploité à DUN-LES-PLACES (Nièvre), Rue du 26 juin 1944,
Madame Mélodie LOUETTE est identifiée sous le numéro SIREN 821 696 820 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Moyennant le prix principal de QUATRE VINGT DOUZE MILLE EUROS (92.000,00 euros) s'appliquant aux éléments incorporels pour SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70.000,00 euros) et aux éléments corporels pour VINGT DEUX MILLE EUROS (22.000,00 euros)Prise de possession à compter de ce jour.
Les oppositions devront être faite en l'office notarial de CHATEAU-CHINON (58120), 2, Place du Docteur Bondoux, Me Stéphane SANDELLI. notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.
Pour insertion. Le notaire

AL23008799

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 545 22 M0001 D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE de SAINTE-COLOMBE sur-SEINE (21)

Par arrêté préfectoral n° 676 du 05/06/2023, est organisée du **03/07/2023, à 09 h 00, au 04/08/2023, à 17 h 00 inclus, soit 33 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance de 13,08 MWc sur le territoire de la commune de Sainte-Colombe-sur-Seine,déposée par la société ENERGIE SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 26 mai 2023 ; est consultable :
• sur support papier et sur un poste informatique :
en mairie de Sainte-Colombe-sur-Seine (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 9 h 00 à 12 h 00
• sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/4705
• sur support papier à la direction départementale des territoires
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires –bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à16h00
• sur le site internet de la préfecture, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante: **https://www.cote-dor.gouv.fr/enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-r3608.html**
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Sainte-Colombe-sur-Seine (21).
• Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **04/08/2023, avant 17h00** par voie postale en mairie de Sainte-Colombe-sur-Seine, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-4705@registre-dematerialise.fr
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé **(https://www.registre-dematerialise.fr/4705)** pendant toute la durée de l'enquête.
En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, selon les directives en vigueur au moment de l'enquête, les gestes barrières devront être respectés lors des consultations sur place.
M. Georges LECLERCQ, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, **en mairie de Sainte-Colombe-sur-Seine (21)**, aux jours et heures précisés ci-dessous :
• Lundi 3 juillet 2023 de 14 h 00 à 17 h 00
• Jeudi 20 juillet 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
• Samedi 29 juillet 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
• Vendredi 4 août 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
M. Antonio TINELLI, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
M. LUCAS Bertrand
(Société WPD)
14bis, rue du Chapeau Rouge
21000 DIJON
Tél. : 06 75 48 68 66
b.lucas@wpd.fr
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme. la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse -21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Sainte-Colombe-sur-Seine, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr/enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-r3608.html
Pour le préfet et par délégation ;
La Directrice Départementale des Territoires ;
Florence LAUBIER

AL23008407

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 03/07/2023
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BEAUNE : Terres
Urbanisme : zone A.Aa du PLU - Objectif : maintien de l'occupant
82 a 13 ca
- Champs belin: DZ-1[79]-2[81]
NOLAY : Terre située en appellation AOC BHCB Urbanisme : zone Ap du PLU
11 a 50 ca
- Plantes du vau: ZH-24
BRAZEY-EN-PLAINE – SEURRE : Autre occupation ou occupé sans bail rural sur une partie de la surface
BRAZEY-EN-PLAINE : Bois-taillis
Urbanisme : Zone N du PLU
32 a 90 ca
- Les cortots au roy: YD-68[130]
SEURRE : Terre
Urbanisme : Zone A du PLU.
4 ha 58 a 50 ca
- Le lac: ZA-14 - Les grandes soitures: ZB-6
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/07/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23008835

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

VINAUDIA
SARL en liquidation
au capital de 2 500 euros
Siège social et de liquidation :
3 Impasse du Verger
21200 BEAUNE
500 923 941 RCS DIJON

L'AG réunie le 31/12/2022 a approuvé le compte définitif deliquidation, déchargé Madame Aude FROIDUROT née GUIOT, demeurant 11 Rue de la Ventive - 38570 GONCELIN, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23008652

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

ECSYS ; Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 6 000 euros ; Siège social et de liquidation : 12 Boulevard Carnot - 21000 DIJON ; 921 378 592 RCS DIJON ; L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 mai 2023 au siège de liquidation, sis 12 Boulevard Carnot - 21000 DIJON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Anthony TURKI, demeurant 6 Rue des Bleuets - 21490 SAINT-JULIEN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur.

AL23008760

CLÔTURE DE LIQUIDATION

INDEVLLIGENCE
SAS en liquidation.
Au capital de 10 000 €.
Siège social : 10 Rue Jean Laillet - ZAC Les Clos - 21121 DAIX .
Siège de liquidation : 10 rue Jean Laillet - ZAC Les Clos - 21121 DAIX.
817 846 298 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 26/06/2023 au 10 rue Jean Laillet - ZAC Les Clos 21121 DAIX, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Eric TEILLAUD, demeurant 10 Rue Jean Laillet 21121 DAIX, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de DIJON, en annexe au RCS sera radiée dudit registre.

AL23008812

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SOCIETE D'INVESTISSEMENT POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION.
Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 843550 euros.
Siège social : 8 Rue PAUL LANGEVIN, 21300 CHENOVE.
453020331 RCS de Dijon.
Aux termes de l'AGE en date du 22 juin 2023, les actionnaires ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 22 juin 2023.
Monsieur Pierre CHOUX, demeurant 13 rue Gaston Roupnel 21220 FIXIN a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social,

ANNONCES LÉGALES

adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le liquidateur

AL23008814

DISSOLUTION

MATROT-ARAUJO

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Place de l'Hôtel de Ville - 21190 MEURSAULT
531 323 822 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 2 juin 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 2 juin 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Madame Eléonore MATROT demeurant rue de Martray à MEURSAULT (21190), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Les mandats des cogérants, savoir Eléonore MATROT et Tiago ARAUJO-COIMBRA prennent fin du fait de la nomination d'un liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé rue de Martray à MEURSAULT (21190). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis

AL23008840

DISSOLUTION

LE CHEVREUIL

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : place de l'Hôtel de Ville - 21190 MEURSAULT
451 179 931 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 2 juin 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 2 juin 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Pascale MATROT demeurant 12 Hameau de Blagny à PULIGNY MONTRACHET (21190) pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Les mandats de cogérants de Tiago ARAUJO COIMBRA et d'Eléonore MATROT prennent fin du fait de la nomination d'un liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé 12 Hameau de Blagny à PULIGNY MONTRACHET (21190). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis

AL23008842

DISSOLUTION

CLAC

Société par actions simplifiée
au capital de 37 500 euros
Siège social : 7 rue des Abreuvoirs - 21640 GILLY LES CITEAUX
492 074 745 RCS DIJON

Aux termes de décisions des associés du 27/06/2023, la société HOLDING PHENIX, société par actions simplifiée au capital de 617 433 euros dont le siège social est fixé 7 rue des Abreuvoirs - 21640 GILLY LES CITEAUX et qui est immatriculée sous le n°901 647 339 RCS DIJON, a, en sa qualité d'associé unique de la société CLAC, décidé la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite société.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société CLAC peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis.

AL23008850

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : ACHRISMO.
Forme : SC société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 7 Rue DU STADE, 21380 MARSANNAY LE BOIS.
495354789 RCS de Dijon
.Aux termes de l'AGE en date du 28 juin 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 juin 2023. Monsieur Alain DESMARIS, demeurant 7 rue du Stade 21380 MARSANNAY-LE-BOIS a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

AL23008873

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/06/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : ALLIANCE MASSILIA
Objet social : L'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers.
Siège social : 32 Boulevard Jeanne d'Arc 21000 Dijon.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : VGP BRAHMA, SC au capital de 1000 euros, ayant son siège social 32 BD JEANNE D ARC 21000 Dijon, 951 081 819 RCS de Dijon, M. BERTRAND Benjamin, demeurant 72 boulevard Montaigne 29200 Brest, M. JAHNKE Matthieu, demeurant 4 rue des Pigeons BRUXELLES (BELGIQUE), M. BAROCAS Antoine, demeurant 10 rue du Moulin 54120 Bertrichamps
Clause d'agrément : Toute cession est soumise à agrément
Immatriculation au RCS de Dijon

AL23008781

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28/06/2023 à BEAUNE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : MAJEC. Siège : Rue Paul Bon, 21200 BEAUNE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 000 euros. Objet : Conseils et prestations de services liés à toute activité viti-vinicole, d'œnologue, de vinification, d'élevage, de mise en bouteille et de commercialisation de vins; Conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance administrative, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé, dans tous domaines; Achat et vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tout produit se rapportant à l'activité vinicole ainsi que toute opération de négociation; Achat et revente de matériels à destination d'entreprises agroalimentaires; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Matthieu CARRARA, demeurant 151 chemin de chaume, 21200 BEAUNE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS. Le Président

AL23008808

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

SCI « CASSANETUM R&R»

Suivant acte reçu par Maître Pascale CARILLON, Notaire associé à IS-SUR-TILLE (Côte d'Or), 31 Bis rue François Mitterrand, le 20 juin 2023, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :
DENOMINATION : SCI CASSANETUM R&R
SIEGE SOCIAL : MARCILLY-SUR-TILLE (21120), 10 Rue Louis Aragon
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
OBJET : L'acquisition, la construction, la restauration, la propriété, la gestion, l'exploitation de tous biens et droits immobiliers, la gestion et l'exploitation, notamment par location, bail ou autrement, d'immeubles, bâtis ou non bâtis, dont elle sera devenue propriétaire par suite d'apport, d'achat ou de construction, la mise à disposition desdits biens et droits immobiliers, y compris à titre gratuit, au profit des associés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions, ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, l'aliénation du ou des immeubles appartenant à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.
CAPITAL SOCIAL : 1000 €, apports en numéraire.
GERANCE : **Madame Brigitte NOLOT veuve de Monsieur Jean-Michel RABIER**, demeurant à MARCILLY SUR TILLE (21120) 10 Rue Louis Aragon et **Monsieur Michaël RABIER**, demeurant à CHAIGNAY (21120), 5 Rue du Chêne.
CESSION DE PARTS : Les parts sont librement cessibles entre associés, entre ascendants et descendants ; toutes les autres mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à agrément des associés se prononçant par décision extraordinaire.
IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : Me CARILLON

AL23008809

AVIS DE CONSTITUTION

SCI FERNANDE & MARGUERITE
Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Rue de Poiseul - 21190 PULIGNY-MONTRACHET

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PULIGNY-MONTRACHET du 29 juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : FERNANDE & MARGUERITE
Siège social : 11 Rue de Poiseul - 21190 PULIGNY-MONTRACHET
Objet social :
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Emilie BOUDOT demeurant 11 Rue de Poiseul à PULIGNY-MONTRACHET (21190).
Clauses relatives aux cessions de parts :agrément requis dans tous les cas
agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23008816

Cabinet Arnaud COLSON
EXPERT COMPTABLE
PA du Pré Moinot
Rue des minières
52100 Saint-Dizier

AVIS DE CONSTITUTION

ALUMNI
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 27 Rue du Faubourg Saint Martin,
21200 BEAUNE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 20 Juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ALUMNI
Siège : 27 Rue du Faubourg Saint Martin, 21200 BEAUNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : maison de négoce et d'élevages de vins, l'achat, revente de vins spiritueux, d'accessoires et de tout objet d'oenologie, le consulting en oenologie, l'oenotourisme, la réalisation de tous travaux viti-vinicoles, dont la prestation d'application de produits phytosanitaires, sans atteinte à l'environnement, la distillerie
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
LAMBRINOS Adrien, demeurant 27 Rue du Faubourg Saint Martin , 21200 BEAUNE
Directrice générale :
MORIN Astrid, demeurant 27 Rue du Faubourg Saint Martin 21200 BEAUNE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, le président

AL23008846

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 30 juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : JMFS
Siège : 11 route de Dijon, 21220 GEVREY-CHAMBERTIN
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : - l'exploitation par tous moyens, de tous vignobles et de tous immeubles bâtis ou non bâtis, affectés ou pouvant être affectés à l'exploitation viticole qui, au cours de la vie sociale, seront pris à bail par la Société ou acquis par elle ; - la réalisation de tous travaux et prestations en relation avec la vigne et le vin ; - la mise en valeur et l'exploitation par bail à long terme ou non, de toutes propriétés viticoles ainsi que la réalisation de toutes opérations nécessaires à l'exploitation d'un domaine viticole, et, la commercialisation de ses produits notamment par la vente de son vin au détail ; - l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : SCP CAISHEN, société civile de portefeuille au capital de 1 010 000 euros, ayant son siège social à GEVREY-CHAMBERTIN (21220) – 11 route de Dijon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 823 409 255 RCS DIJON, représentée par son Gérant, Monsieur Jean-Marie FOURRIER
Directeur Général : SAS SCATAMACCHIA FLORIAN, société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, ayant son siège social à MEURSAULT (21190) – 12 rue du Moulin Foulot, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 852 034 370 RCS DIJON, représentée par son Président, Monsieur Florian SCATAMACCHIA.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL23008847

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société POLUX, Société civile immobilière au capital de 1 000 euros, Siège social : 8 rue Bochot, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, Durée : 99 ans, Objet social : L'acquisition, l'administration, la vente, la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; la détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. Les gérants sont Madame Serina MAGER et Monsieur Fabrice DAMERON demeurant tous deux, 8 rue Bochot,21380 MESSIGNY ET VANTOUX. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts des parts sociales.Pour avis - La Gérance

AL23008860

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature électronique en date du 30 juin 2023 est constituée la société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : société par actions simplifiée
DENOMINATION : TENERISFOOD
CAPITAL : 5.000 Euros divisés en 500 actions de 10 Euros chacune.
SIEGE SOCIAL : 10 Rue Françoise Giroud 21600 LONGVIC
OBJET :
La Société a pour objet :-
la gestion et l'exploitation directe ou indirecte, notamment par contrat de location-gérance, de commerce de restauration à service rapide à enseigne Burger King®,
- et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières ou agricoles se rattachant, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous objets similaires ou connexes ou qui seraient de nature à favoriser le développement ou le commerce de la société.DURÉE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT :
Les cessions d'actions entre associés peuvent être effectuées librement. Toutes les autres cessions ou transmissions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PRESIDENT :
CAARLINA – 10 Rue Françoise Giroud 21600 LONGVIC – RCS DIJON 753 651 439
DIRECTEUR GENERAL
Stéphane BERNARD – 10 Rue Françoise Giroud 21600 LONGVIC
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON
Pour avis

AL23008874

NIÈVRE

// MODIFICATION

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

KELAVENTURE

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 1 bis route des Hâtes Plainefas
58140 SAINT-MARTIN-DU-PUY
951 120 617 RCS NEVERS

Aux termes d'un procès-verbal en date du 6/05/2023, l'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Laurent RAPIN de ses fonctions de co-gérant.

AL23008776

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

CAILLAT MOTOCULTURE - CYCLES
Société par Actions Simplifiée au capital de 130 000 €
Siège social : Zone Industrielle Le Tremblat - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
535 346 886 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 01/07/2023 il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Président :
- ancienne mention : M. Jean CAILLAT
- nouvelle mention : M. Arnaud CROTTET-FIGEAT dt à SAINT ANDELAIN (58) – 2, rue de la Minée
Directeur Général :
- ancienne mention : Néant
- nouvelle mention : M. Nicolas TOUFFET dt à THAUVENAY (18) – 7, rue de la Fontaine

AL23008839

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

TRANSPORTS RESSAT

SAS au capital de 189.000 €
Siège social : Lieudit «Maison Rouge»
58240 LANGERON
482 066 487 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2023 a désigné, M. Thibaut RESSAT dt 42 A, rue du Râpé - 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS, en qualité de nouveau Président en remplacement de M. Alain RESSAT.
Pour avis, Le Président,

AL23008854

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

MODIFICATION DU CAPITAL

ROYER SAS

SAS au capital de 300.000 euros
Siège social : 9007 A route de Nevers
58600 FOURCHAMBAULT
571 880 848 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations des assemblées générales extraordinaires des 15 mai et 24 juin 2023, les modifications ci-après à publier.
Anciennes mentions :
Capital : 150.000 €
Siège social : Route de Nevers – 58600 FOURCHAMBAULT
Nouvelles mentions :
Capital : 300.000 €
Siège social : 9007 A route de Nevers – 58600 FOURCHAMBAULT
Pour avis, le Président

AL23008857

CHANGEMENT DE GÉRANT

S.C.I DU CHATEAU FLEURI, société civile immobilière au capital de 307.247,82 euros, dont le siège social est à CHAMPLEMY (58210) Le Bourg, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 411 921 810.Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2022 :
- Messieurs Jürg WEBER et Frédéric GASSER, co-gérants, ont informé l'assemblée de leur décision de démissionner de leurs fonctions de gérants ;
- Mesdames Ursula NEUHAUS, demeurant à BERNE (3006 - Suisse) Steigerweg 8, et Elisabeth HOSTETTLER, demeurant à BERNE (3008 - Suisse) Bundesbahnweg 37, sont nommées co-gérantes, à compter du jour de ladite assemblée.
Pour avis,

AL23008859

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

EVORIAL

SELAS au capital de 102 800 €
Siège social : 37 Rue Saint-Martin
58000 NEVERS
328 162 284 RCS NEVERS

Aux termes d'un procès-verbal en date du 21/06/2023, les associés ont pris acte de la démission de Michel GUINET, de ses fonctions de président et ont nommé en remplacement Arel DESJARDIN, demeurant 15 Rue Colette 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE.
Les associés ont pris acte de la démission de Philippe VERGES, de ses fonctions de Directeur général.

AL23008869

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

ACTE SSP en date du 14/06/2023, enregistré au service des impôts des entreprises de NEVERS POLE ENREGISTREMENT le 20/06/2023, dossier 2023 00012655 référence 5804P01 2023 A 00436.
VENDEUR : La société FUMAGE ARTISANAL DU NOHAIN, SARL au capital de 10 000 euros, située 4 rue des Limes - Parc d'activité du Val de Loire 58200 Cosne-Cours-sur-Loire, immatriculée au RCS sous le numéro 531 563 070.
ACQUEREUR : La société SARL PICHON MANUEL, SARL au capital de 10 000 euros, située Parc d'activité du Val de Loire, Village d'Entreprises Rue des Limes, Bâtiment 4 58200 Cosne-Cours-sur-Loire, immatriculée au RCS sous le numéro 952 389 351,
DESIGNATION DU FONDS : Un fonds de commerce et artisanal d'achat, transformation par fumage, marinade et séchage, et la commercialisation aux particuliers et professionnels sous forme sédentaire et non sédentaire de tous produits de la mer et d'eau douce, d'élevage ou sauvage ainsi que tous produits carnés.
PRIX : 85 000 euros
JOUISSANCE : 30/05/2023.
OPPOSITION : au cabinet d'Avocats COGEP AVOCATS - 3 rue du Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES, dans les 10 jours de la dernière des insertions prévues par la loi.
Pour avis.

AL23008771

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18/01/2023, enregistré au SDE de NEVERS, le 30/01/2023, dossier 2023 00002167, référence 5804P01 2023 A 00101,
La société, EUROPUB, SARL au capital de 7 622,45 €, dont le siège social est 5 rue Thomas Edison- Zone Industrielle
les Chamonds – 58640 VARENNES VAUZELLES, immatriculée sous le n° 402 398 796 RCS NEVERS,
a vendu à
La société EUROPUB MPE, SAS au capital de 15 000 €, dont le siège social est 5 rue Thomas Edison – Zone Industrielle
les Chamonds – 58640 VARENNES VAUZELLES, immatriculée sous le n° 922 477 708 RCS NEVERS, Un fonds artisanal de communication graphique (enseigne-publicité-signalétique) sis et exploité 5 rue Thomas Edison – Zone Industrielle les Chamonds – 58640 VARENNES VAUZELLES
La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 230 000 euros.
La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 18/01/2023.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, au fonds vendu pour la correspondance et la validité.

AL23008779

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 25/10/2022, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1 le 07/11/2022, Dossier 2022 00027513, référence 5804P01 2022 A 00764, la société LOIRE MEDICAL SANTE, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est 7 Bis Avenue de la Gare 58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE, immatriculée sous le n°499.285.757 RCS NEVERS a cédé à la société PARAMEDICAL BERNAMONT, société par actions simplifiée au capital de 38.112,25 euros, dont le siège social est 6 Rue de Rémigny 58000 NEVERS, immatriculée sous le n°300.853.900 RCS NEVERS, un fonds de commerce de vente et location de matériel médical dépendant de l'actif de la liquidation judiciaire de la SARL LOIRE MEDICAL SANTE, exploité 7 Bis Avenue de la Gare 58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE, immatriculé sous le n°499.285.757 RCS NEVERS, moyennant le prix de 30.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 3.000 euros et aux éléments corporels pour 27.000 euros.
Jouissance rétroactive depuis le 1er août 2022.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales chez la SELARL JSA, liquidateur judiciaire, ayant sa résidence professionnelle à NEVERS (58000) 14 Avenue Marceau.

AL23008800

AVIS DE PARUTION

Aux termes d'un acte de donation-partage, reçu par Me Thibaut MARIE, en date du 26 avril 2023, par Mr B. FREBY et Mme G. BERNADON épse FREBY, enregistré à NEVERS, le 28 avril 2023, ref 5804P01 2023N00261,
Il est attribué Coralie FREBY, 1500 parts (n°s 1 à 1500) et à Julian FREBY, 1500 parts (n°s1501 à 3000) de la SARL « MOTOSPORT » immatriculée au RCS de Nevers n°409 054 392.
Pour avis
Le Notaire

AL23008806

VENTE DE FONDS

Aux termes d'un acte sous seing privé du 13/06/2023, enregistré au SIE NEVERS 1, le 26/06/2023, Dossier 2023 00013051, référence 5804P01 2023 A 00453,
La société AU FOURNIL DE POUILLY, SARL au capital de 7.600€, sise 9 place des Frères Mollet, 58150 POUILLY SUR LOIRE, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°521 482 174,
a vendu à
La société LE FOURNIL ADRIEN, SARL au capital de 7.000€, sise 9 place des Frères Mollet, 58150 POUILLY SUR LOIRE, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n°951 603 471,
Un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, salon de thé, traiteur, sis et exploité 9 place des Frères Mollet, 58150 POUILLY SUR LOIRE.
La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 175.000 euros.
La date d'entrée en jouissance a été fixée à compter du 12/06/2023.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, pour la validité et la correspondance, au Cabinet FIDUCIAL SOFIRAL, Maître Christelle GIRAUD, Avocate au Barreau de NEVERS (58000), 12 rue Lamartine.

AL23008864

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

ACTE SOUS SEING PRIVE en date du 18/04/2023, enregistré au service des impôts des entreprises de NEVERS POLE ENREGISTREMENT le 26/04/2023, dossier 2023 00008832 référence 5804P01 2020 A 00336.
VENDEUR : La société TBC ASSURANCES, SARL au capital de 6 000 euros, située 161 rue de la Belle Etoile 95700 Roissy-en-France, immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro 489 478 487.
ACQUEREUR : La société TRANS ASSURANCES, SARL au capital de 12 500 euros, ayant son siège social 1ère Avenue BP 446 Espace Carros 06540 Carros, immatriculée au RCS de Grasse sous le numéro 490 917 200.
DESIGNATION DU FONDS : Fonds de commerce de courtage en assurances, réassurances et conseils en opérations financières.
PRIX : 70 864 euros
JOUISSANCE : 01/04/2023.
OPPOSITION : au cabinet COGEP AVOCATS 3 rue du Bengy 58640 VARENNES VAUZELLES, dans les 10 jours de la dernière des insertions prévues par la loi.
Pour avis.

AL23008866

// DIVERS

AVIS

Maison de Santé Pluridisciplinaire Des Vaux d'YonneSISA au capital variable de 1150 euros, 3 Place des Promenades, 58500 Clamecy790 963 847 RCS Nevers
Par décision de l'AGE du 15/06/2023 et à compter du 5 juillet 2023, il a été décidé de modifier les statuts à la suite des changements suivants :
Retrait :
- Monsieur Luxman SELLIAH, Podologue,
- Madame Gisèle MOUSSOT, Infirmière,
- Madame Catherine DESMOULIN-MERGER, Kinésithérapeute
Ajouts :
- Madame Vanessa ROY, Infirmière, 31 rue des Recollets, 58500 Clamecy
- Madame Aurélie CIUDAD, Infirmière, 5, Le Paradie, 58210 Varzy
- Monsieur Romain GALOIS, Infirmier, Chemin du Châtelet, 58210 Varzy
- Madame Sandrine AUBÉ, Infirmière, Le Grand Davion, 12 Rue des Vignes, 58210 St Pierre du Mont
Monsieur Yannick BLEY, médecin généraliste, est désigné co-gérant de la SISA.
Mention en sera faite au RCS de Nevers

AL23008870

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGM du 26.6.2023 des associés de la SARL AGNESERIC au capital de 200 euros, siège social à CLAMECY (58500) 15, rue du Grand Marché, 800 515 538 RCS NEVERS a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. Mme Marie-Lise LANGLOIS demeurant à CLAMECY (58500) 14, route d'Armes, a été nommée liquidatrice.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à CLAMECY (58500)

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 26 juin 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE R.S.P.** 3 Route d'Auxerre 58500 Clamecy.RCS Greffe de Nevers 848 438 446.Activité : Travaux de revêtement des sols et des murs.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 08 Février 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23008793

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 26 juin 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE JADE ET LOUNA**.25 Rue Gambetta 58600 Fourchambault.RCS Greffe de Nevers 351 418 561. Activité : Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 22 Juin 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23008794

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 26 juin 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE BOWLSTATION**.77 Avenue de Verdun 58300 Decize. RCS Greffe de Nevers 801 787 979.Activité : Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 06 Décembre 2022 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23008795

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 26 juin 2023.**SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF SNC ASMIN**.11 Avenue de la Paix 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.RCS Greffe de Nevers 829 175 033.Activité : Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23008796

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 26 juin 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE BONNOT IMMOBILIER**.34 Rue de la Rotonde 58000 Nevers. RCS Greffe de Nevers 818 757 759.Activité : Agences immobilières.Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 9 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers.

AL23008797

15, rue du Grand Marché. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du tribunal de commerce de NEVERS. Cette dissolution met fin aux fonctions de la gérante.

AL23008766

CLÔTURE DE LIQUIDATION

UN PAPILLON SUR L'EPAULE
SAS en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 3, rue des Chevrottes – 58700 SICHAMPS
922 287 206 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 27/06/2023 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur M. Laurent MARTIN dt à SICHAMPS (58) – 3, rue des Chevrottes, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/05/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL23008768

DISSOLUTION

GB PHARMA
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 20 000 €
Siège social : Rue de Verdun
58640 VARENNES-VAUZELLES
538 460 478 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 01/07/2023 l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Mme Ghislaine BARRIERE dt à NEVERS (58) - 35, rue Paul Bert a été nommée comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à NEVERS (58) - 35, rue Paul Bert. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23008827

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL JEAN MOREAU

S.A.R.L. au capital de 26.678,58 euros
en liquidation
Siège social : 13 place de la Forge
58470 MAGNY-COURS
353 581 283 RCS NEVERS

Le 31 mai 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société et sa mise en liquidation amiable.
M. Jean MOREAU demeurant rue du Soufflet – 58470 MAGNY-COURS, exercera les fonctions de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.
Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressé au domicile du liquidateur.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Le liquidateur, Jean MOREAU

AL23008852

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

PHARMACIE ALAIN ROLLAND

S.A.R.L. au capital de 8.000 euros en liquidation
Siège social : 36 rue de Volleron
58660 COULANGES LES NEVERS
391 804 424 RCS NEVERS

Le 30 juin 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société et sa mise en liquidation amiable.
M. Alain ROLLAND demeurant 37 rue du Champ de la Croix – 58130 GUERIGNY, exercera les fonctions de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.
Les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés et la correspondance adressé au domicile du liquidateur.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Le liquidateur, Alain ROLLAND

AL23008853

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BREUGNON du 23/06/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : 2 ARC.
Siège social : 80 place du Champ de Foire, 58460 BREUGNON.
Objet social : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous locaux nus ou aménagés commerciaux, industriels, d'habitation dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque, l'acquisition, la détention et la gestion de titres de sociétés à prépondérance immobilière.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Alexandre COMTE demeurant 80 place du Champ de Foire – 58460 BREUGNON et Monsieur Antoine RAVAUD demeurant 18 rue des Tuileries – 58210 MENOU.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour les cessions entre associés, agrément dans les autres cas.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL23008784

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 25/06/2023, il a été constitué une **SASU : FINANCIERE LA FORET**
Capital social : 5 000 euros
Siège social : 70 route du Moulin Chevillon 58340 ST GRATIEN SAVIGNY
Objet : La prise de participation dans toute société, nouvelle ou préexistante ; La gestion de portefeuilles titres ; La gestion et la propriété de tout patrimoine mobilier et immobilier ; L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque ; Et plus généralement la réalisation d'opérations de toute nature juridiques, économiques, financières, civiles et commerciales se rattachant aux activités ci-avant énumérées ou à toutes autres activités similaires ou connexes, de toute nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
Président : M. Olivier PERREAU demeurant 70 route du Moulin Chevillon, 58340 ST GRATIEN SAVIGNY
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.
Pour avis.

AL23008802

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 26/06/2023, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée : SCEA DE CHARRY
Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L331-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Siège social : Domaine de Charry 58330 BONA
Capital : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Olivier BLOT demeurant Les Bordes 58330 SAXY BOURDON
Agrément des cessions de parts sociales donné à la majorité des associés représentant plus des trois-quarts des parts sociales composant le capital social.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23008803

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 29 juin 2023, il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Dénomination sociale : SKYROSES
- Capital social : 1000,00 € divisé en 100 actions de 10 €.
- Objet social : location acquisition vente de bateau
- Siège social : 131 vieille Rue lieu dit Nyon 58130 VAUX D'AMOGNES
- Durée : 99 années
- Les associés n'ont effectué qu'un apport en numéraire pour un montant de 1000 €.
- Présidence : Monsieur Karim LECHEKHAB, de nationalité française, né le 11 janvier 1972 à CORBEILLES ESSONES, demeurant à 131 vieille Rue lieudit Nyon 58130 VAUX D'AMOGNES
- Les actions sont cessibles après agrément préalable de la collectivité des associés.
- Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
- la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis

AL23008823

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FOURCHAMBAULT du 16 juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : MKS DIAGNOSTIC.
Siège : 20 rue Léopold Lucas, 58600 FOURCHAMBAULT.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 2 000 euros.
Objet : Réalisation de tous contrôles, diagnostics immobiliers et expertises immobilières, d'audits énergétiques, établissement d'état des lieux, toutes activités se rapportant à l'objet social.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Marjorie NAUDIN, demeurant 20 rue Léopold Lucas, 58600 FOURCHAMBAULT.
Directeur général : Monsieur Kévin SAUGET, demeurant 20 rue Léopold Lucas 58600 FOURCHAMBAULT.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL23008829

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VARENNES-VAUZELLES du 27 juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : CM SERVICES.
Siège : 12 rue Gay Lussac, 58640 VARENNES VAUZELLES.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 20 000 euros.
Objet : Mécanique et réparations poids lourds et véhicules utilitaires légers, carrosserie poids lourds et véhicules utilitaires légers, lavage de véhicules, vente de carburants, location de véhicules, achat et revente de véhicules poids lourds et véhicules utilitaires légers.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : HOLDING FINANCIERE SAGNE, société par actions simplifiée au capital de 158 136 € euros, dont le siège social est rue Gay Lussac - ZA Le Champ Mâle, 58640 VARENNES-VAUZELLES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 820 918 522.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL23008836

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 26/06/2023, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée : **SCEA DES NOYERS**
Objet social : L'exercice d'activités réputées agricles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maitime
Siège social : Domaine de Dumphlun 58270 BILLY CHEVANNES
Capital : 1000 euros
Gérance : M. Fabrice BLOT demeurant Dumphlun 58270 BILLY CHEVANNES
Agrément des cessions de parts sociales : agrément donné par la collective des associés à la majorité des trois-quarts des parts sociales
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23008837

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 21 juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LES PTITS CASIERS NIVERNAIS
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 8.000 €
Siège social : 11 chemin de la Cour Blaud – 58400 TRONSANGES
Objet : La vente de tous produits régionaux à dominante alimentaire.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Présidente : Mme Delphine DAROCOURT-BERNON demeurant 68 clos de l'Orty – lieudit « Satinges » - 58320 PARIGNY LES VAUX.
Directeur général : M. Philippe POMMIER demeurant 11 chemin de la Cour Blaud – 58400 TRONSANGES
Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : Toute transmission sous quelque forme que ce soit d'actions quel qu'en soit le bénéficiaire, sauf s'il est déjà associé, est soumise à l'agrément préalable de la société donné par décision collective des associés à la majorité des voix en capital.
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis, la Présidente, Delphine DAROCOURT-BERNON

AL23008855

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée MIRICELLE au capital de 1.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la gestion, la location de tous biens et droits immobiliers. Son siège social est 220 rue du Mont Givre - 58320 POUGUES LES EAUX. Sont gérants Monsieur Guillaume DARS et Madame Pauline DARS demeurant 220 rue du Mont Givre - 58320 POUGUES LES EAUX. Les transmissions de parts sociales à quelque titre que ce soit à d'autres personnes qu'à celles déjà associées sont soumises à l'agrément de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.
Pour avis, la gérance

AL23008856

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 29.06.2023, constitution de la Société par Actions Simplifiée : CFM
Capital social : 3 000 euros
Siège social : 7 rue de Chazeau Lieudit Martangy 58700 NOLAY
Objet : l'acquisition, la gestion et la cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers, la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés, entreprises, groupements ou associations, français ou étrangers, créées ou à créer, et la réalisation de toutes opérations de toutes opérations d'administration et disposition de ses actifs, par tous moyens et notamment achat, vente, échange, portage, apport, fusion, scission, les prestations de services de toutes sortes pour ces filiales et participations, en ce y compris la constitution de toutes sûretés et garanties et, en règle générale, toutes activités entrant dans le cadre d'une société de portefeuille
Président : Fabien MOURLON et Directeur général : Cindy-Laure MOURLON, demeurant ensemble 7 rue de Chazeau Lieudit Martangy 58700 NOLAY
Conditions d'admission aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : les cessions de titres sont libres entre associés uniquement, les cessions de titres donnant accès au capital à un tiers non associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23008865

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ETA BARDET

Société à responsabilité limitée
au capital de 224 900,00 euros
Siège social : 2 rue de l'Eglise – 89310 CENSY
838 381 218 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGE en date du 31/05/2023, la collectivité des associés a transféré le siège social qui était 2 Grande rue – 89310 CENSY, au 2 rue de l'Eglise – 89310 CENSY, et ce à compter du 31/05/2023.
L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, le gérant.

AL23008769

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI LES CHEVREFEUILLES.
Forme : SCI.
Capital social : 45734 euros.
Siège social : 2 Route DE DIXMONT, 89500 ARMEAU.
420223083 RCS de SENS.
Aux termes d'une décision en date du 16 juin 2023, l'associé unique a décidé, à compter du 16 juin 2023, de transférer le siège social à 37 B Route de Verlin, 89330 SAINT JULIEN DU SAULT.
L'article 4 Siège a été mis à jour
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL23008774

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EARL JEAN-MARIE BARDET

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 64 470,00 euros
Siège social : 2 Grande rue – 89310 CENSY
418 124 517 RCS AUXERRE

L'AGE du 31/05/2023 a décidé de transférer le siège social au 2 rue de l'Eglise, 89310 CENSY. Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, la gérance.

AL23008775

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CONTENT PUBLISHING

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 €
siège social : 25 rue du 8 mai 1945
92000 Nanterre
RCS 839 508 439 NANTERRE

Par AG du 8 juin 2023 il a été décidé de :
- transférer le siège social aux
Pépinière d'entreprises du Jovinien
29 avenue de Sully prolongée-89330 Joigny
- Nommer nouveau Président Madame Nathalie CARPENTIER
Demeurant 6 chemin d'Aillant-Les Rigolets 89110 La Ferté Loupière
en remplacement de Monsieur Frédéric LEFret démissionnaire
Statuts modifiés en conséquence
radiation du RCS de Nanterre et immatriculation au RCS de Sens

AL23008777

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ACTIV' TAXI

EURL au capital de 1000€
Siège social : 4 Rue des Vergers
Les Vignes Blanches
89510 VERON
812631950 RCS SENS

Par décision du 19/06/2023, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de travaux de secrétariat et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis La Gérance

AL23008780

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

OCC AUTOMOBILE

SASU au capital de 5 000 €
8 Allée des Palmes
89000 AUXERRE
918 032 913 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique du 28/01/2023, il a été décidé de transférer le siège social à AUGY (89290), 16 route Nationale 6, à compter du 28/01/2023.
Mention au RCS d'AUXERRE.

AL23008787

CHANGEMENT DE GÉRANT

FORESTIERS CONSEILS
Société à Responsabilité Limitée au capital de 68 500 €
Ancien siège social : 28, rue des Chaumes – 89200 AVALLON
Nouveau siège social : 9, Route de Tonnerre – 89200 ETAULE
537 852 667 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 01/07/2023 il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Gérant :
- ancienne mention : M. Michel DARENNE
- nouvelle mention : M. Cyprien MORIO dt à ETAULE (89) – 9, Route de Tonnerre
Siège social :
- ancienne mention : 28, rue des Chaumes – 89200 AVALLON
- nouvelle mention : 9, Route de Tonnerre – 89200 ETAULE

AL23008831

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HAMELIN DECOR

Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 000 euros
Siège social : 11 Rue des Isles - Z.I. Plaine des Isles -
89470 MONETEAU
428 133 227 RCS AUXERRE

Le Cabinet MORIZE AUDIT, ayant son siège social 66 Ter Rue Théodore de Bèze - Appartement 12 – 89000 AUXERRE a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

AL23008834

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ETABLISSEMENTS FOUCHER, Société par actions simplifiée au capital de 76 000 euros, Siège social : Avenue de Worms ZA des Clairions, 89000 AUXERRE, RCS AUXERRE 320 979 834 : Aux termes de décisions de l'associée unique en date du 29/06/2023 : NC DEVELOPPEMENT, EURL au capital de 50 000,00 euros, dont le siège social est 5, rue du Clos Mutaut 21300 CHENOVE immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 524 686 235, représentée par Monsieur Nicolas CHELI, gérant, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Éric FOUCHER, démissionnaire. L'associée unique a également pris acte le 29/06/2023 de la démission de Madame Brigitte FOUCHER de ses fonctions de Directrice Générale. Pour avis, le Président.

AL23008838

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCEA DU DOMAINE DE LA TUILERIE.
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole.
Capital social : 1 800 euros.
Siège social : 1 Rue des Jardins, 89140 PAILLY.
314 670 183 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 juin 2023, les associés ont décidé, à compter du 19 juin 2023, de transférer le siège social à Lieu-dit La Tuilerie, 89260 VOISINES.
L'article 4 des Statuts 4 Siège Social a été mis à jour.
Mention sera portée au RCS de SENS.
Le Gérant

AL23008843

e.C.a. conseil

Expertise-comptable Audit Conseil
12, rue des Bas Trévois
10000 TROYES
03 25 73 82 92

SSPP

Aux termes d'une décision en date de 23 juin 2023, l'associée unique de la Société SOCIETE SENONAISE PIZZA PASTA «SSPP» Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros dont le siège social est situé 4 avenue Henri Delanne - Centre Commercial Sens Sud - 89100 SENS, immatriculée au RCS de SENS au numéro 808 603 765, a décidé de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire de la société KPMG SA arrivé à expiration et de ne pas procéder à une nouvelle nomination en remplacement.*Pour avis, la Présidente

AL23008848

e.C.a. conseil

Expertise-comptable Audit Conseil
12, rue des Bas Trévois
10000 TROYES
03 25 73 82 92

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes d'une décision en date du 23 juin 2023, l'associée unique de la société SOCIETE HOTELIERE SENONAISE DES PORTES DE BOURGOGNE « SHPB », Société par actions simplifiée au capital de 800 000 euros, dont le siège social est situé 2 avenue Henri Delanne Centre Commercial Sens Sud 89100 SENS, immatriculée au RCS de SENS au numéro 538 566 779 a décidé de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire de la Société KPMG SA, ainsi que le mandat du Commissaire au Comptes suppléant de la Société SALUSTRO REYDEL, et de ne pas procéder à une nouvelle nomination en remplacement.
Pour avis, la Présidente.

AL23008849

AUGMENTATION DU CAPITAL ET EXTENSION D'OBJET SOCIAL

SOCIETE DAIAN

86 BIS RUE GEORGES POMPIDOU
89700 TONNERRE
751 439 225 RCS AUXERRE

Au terme d'une AGE en date du 13/04/2023, les associés de la société DAIAN ont décidé d'augmenter le capital afin de la porter à 200

ANNONCES LÉGALES

000€, et d'étendre l'objet social aux activités suivantes : achat / revente et négoce de matériaux, travaux d'isolation, plâtrerie/plaquisterie, électricité, carrelage, faïence.
Mention sera portée au RCS d'AUXERRE
Le gérant

AL23008861

COIFFURE GAMBETTA

SAS au capital de 500€
6 AV GAMBETTA, 89000 AUXERRE
841 871 080 RCS Auxerre
L'AGE a décidé, le 01/01/2023, de transférer le siège social de la société au 6 BIS AV GAMBETTA, 89000 AUXERRE
Mention au RCS de Auxerre

AL23008867

AUDITEF
54 Avenue Gambetta 89300 JOIGNY
Tel : 03 86 92 03 03 Fax : 03 86 92 03 00
Mail : auditefdij@wanadoo.fr

POURSUITE D'ACTIVITE

SAS JURMAN

Société par actions simplifiée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 372 LE MINEROY
89350 CHAMPIGNELLES
R.C.S : AUXERRE 833 708 746

Au terme d'une décision en date du 29 Juin 2023, l'Assemblée Générale de la société SAS JURMAN, sis 372 Le Mineroy 89350 Champignelles, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidée qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour Avis
Madame JURMAN

AL23008872

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE QUITTOT

au capital de 361 860 euros
Siège social : Rue de la Fontaine Géry - 89800 COURGIS
438 256 216 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 30 JUIN 2023, la collectivité des associés a pris acte du décès de Madame Françoise QUITTOT intervenu le 24 janvier 2023 et a nommé en qualité de nouveaux co-gérants Monsieur Didier DIGY, demeurant 3 Rue de la Fontaine Géry – 89800 COURGIS et Monsieur Grégory DIGY, demeurant 10 Rue du Gouvernement – 39100 DOLE, pour une durée illimitée, à compter du 30 JUIN 2023.

AL23008875

S.J.B.
Société d'Avocats

DEMISSION CO-GERANTE

DOMAINE DES REVES

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 147 180,00 euros
Siège social : 3 Rue de la Fontaine Géry - 89800 COURGIS
447 914 821 RCS AUXERRE

La collectivité des associés de l'EARL DOMAINE DES REVES réunie en Assemblée Générale Mixte le 30 juin 2023, a pris acte du décès de Madame François QUITTOT survenu le 24 JANVIER 2023 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement. Monsieur Didier DIGY reste seul Gérant.

AL23008876

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Véronique LE DANTEC, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix,** le 19 juin 2023, enregistré au SPFE d'AUXERRE (89000), le 27 JUIN 2023, sous les références 8904P01 2023 N 00711, a été cédé un fonds de commerce par :
Monsieur Alain Michel MATHIAS, demeurant à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500) 7 rue du Commerce,
A :
Madame Delphine Sylvette Monique BEAUDELAIN, demeurant à VILLENEUVE-SUR-YONNE(89500) 7 rue du Commerce,
Désignation du fonds : Un fonds de commerce de CAFE-DEBIT DE BOISSONS sis à VILLENEUVE SUR YONNE (89500), 7 Rue du Commerce, connu sous l'enseigne «15 AVRIL 34»
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 EUR),
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'Etude du notaire sus nommé où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23008830

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Véronique LE DANTEC, Notaire à SAINT-JULIEN-DU-SAULT,12, Faubourg de la Croix,** le 20 juin 2023, enregistré au SPFE d'AUXERRE, le 03 juillet2023, 8904P 01 2023 N 00722, a été cédé un fonds de commerce par :
La Société dénommée **SULFOURT JEREMY**, dont le siège est à SENS (89100) 24 rue d'Alsace Lorraine, identifiée au SIREN sous le numéro 808335285 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.
A :
La Société dénommée **SOW**, dont le siège est à SENS (89100) 24 rue d'Alsace Lorraine,identifiée au SIREN sous le numéro 952 761 179 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS.
Désignation du fonds : fonds de commerce de BOULANGERIE, PATISSERIE, GLACES,CUISINE, CONFISERIE, PRIMEURS sis à SENS (89100), 24 Rue d'Alsace Lorraine, connu sous l'enseigne « L'Ami du Pain ».
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160.000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'Etude du notaire sus nommé, élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire

AL23008871

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE À VAULT-DE-LUGNY

Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement,
- du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2023-184 du 6 juin 2023,

une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de VAULT-DE-LUGNY, lieu-dit « Les Lavières des Jaux »déposée par la SAS CPV SUN 40 (Groupe LUXEL), **sera ouverte du lundi 3 juillet 2023 (14 h) au vendredi 4 août 2023 inclus (18 h)**, soit une durée de 33 jours consécutifs, à la mairie de VAULT-DE-LUGNY.
Sont désignés Mme Catherine SEMBLAT en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et M. Jean-Paul MONTMAYEUL en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Le dossier de demande de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, la réponse du pétitionnaire à cet avis et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 3juillet 2023 au 4 août 2023inclus, à la mairie de VAULT-DE-LUGNY, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr(rubrique Actions de l'État / Environnement / Photovoltaïque/ Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 3 juillet 2023 au 4 août 2023à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
> soit par voie électronique :
- à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-vaultdelugny@yonne.gouv.fr
(Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne et donc visibles par tous),
> soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie deVAULT-DE-LUGNY,
ou
- courrier adressé à la mairie de VAULT-DE-LUGNY (siège de l'enquête) à l'attention de la commissaire enquêtrice.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, **la commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions éventuelles du public** qui seront également consignées dans le procès-verbal :
à la mairie de VAULT-DE-LUGNY, les :
- lundi 3 juillet 2023, de 14 h à 17 h,
- mercredi 12 juillet 2023, de 15 h à 18 h,
- mercredi 26 juillet 2023, de 15 h à 18 h,
- vendredi 4 août 2023, de 15 h à 18 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie de VAULT-DE-LUGNY, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M.Mathieu PINCHARD, responsable du projet pour la SAS CPV SUN 40 (Groupe LUXEL) - 966 avenue Raymond Dugrand - CS 66014 - 34060 MONTPELLIER - Tél :06.71.71.53.83 - email : m.pinchard@luxel.fr

AL23008435

// DIVERS

VENTE DE PARCELLE FORESTIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente.
Bien non délimité sis à PACY-SUR-ARMANCON (89160) lieudit PRES L HERBUCLOSE cadastré section AK n°16 pour 30a53ca
La vente doit avoir lieu moyennant le prix de QUATRE CENT CINQUANTE EUROS (450,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, soit à compter du ++++, pour faire connaître à Maître Aude COLOMBO notaire à FLOGNY LA CHAPELLE (89360) 4 Avenue du Professeur Laubry, mandataire du vendeur, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

AL23008825

SUCCESSIOAVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITIONNS VACANTES

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 octobre 2020,Madame Geneviève Fernande Lucienne LOI, en son vivant retraitée, demeurant à AUXERRE (89000) 5 rue des Consuls, née à ANNAY-SUR-SEREIN (89310), le 24 juin 1925,célibataire non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE) , le 29mai 2023.A consenti un legs universel.Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 27 juin 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY(89380) 5 rue du Professeur Mocquot, référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23008773

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Véronique LE DANTEC , Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix**, CRPCEN 89062, le 30 mai2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Daniel Roland **DEMAY**, retraité, et Madame Jocelyne Juliette Léonie **VIAUD**,retraitée, demeurant à CEZY (89410) 3 rue de l'Amandier.
Monsieur né à VINCENNES (94300) le 30 mars 1950,
Madame née à POITIERS (86000) le 7 décembre 1953.
Mariés à la mairie de BRIGUEIL-LE-CHANTRE (86290) le 2 août 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Tous deux de nationalité française et résidents sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23008877

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Véronique LE DANTEC , Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix**, CRPCEN 89062 , le 3 juillet2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Robert Etienne Marcel **MILLOT**, retraité, et Madame Catherine Jacqueline **PAILLOUX**, retraitée, demeurant à PIFFONDS (89330) 5 Les Petits Lucas.
Monsieur né à NEMOURS (77140) le 26 juin 1951,
Madame née à BORDEAUX (33000) le 29 juin 1954.
Mariés à la mairie de DICY (89120) le 17 février 2014 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Tous deux de nationalité française et résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23008878

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI ORTHO

SCI en liquidation au capital de 22 867,35 €
Siège social et de liquidation :
Lieu-dit Les Bideaux
89330 ST JULIEN DU SAULT
410 688 105 RCS SENS

L'AGE réunie le 31/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Maryvonne JULIEN, demeurant Lieu-dit Les Bideaux 89330 ST JULIEN DU SAULT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Les Bideaux 89330 ST JULIEN DU SAULT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis -Le Liquidateur

AL23008618

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI ORTHO

SCI en liquidation au capital de 22 867,35 €
Siège social et de liquidation :
Lieu-dit Les Bideaux
89330 ST JULIEN DU SAULT
410 688 105 RCS SENS

L'AGE réunie le 03/05/2023 au Lieu-dit Les Bideaux 89330 ST JULIEN DU SAULT a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Maryvonne JULIEN, demeurant Lieu-dit Les Bideaux 89330 ST JULIEN DU SAULT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31/12/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis -Le Liquidateur

AL23008619

DISSOLUTION

La société : « SCI 3S IMMO »
Société civile immobilière en liquidation au capital de : 1 000 euros
Siège social : 13 Les Grivots à SAINTS EN PUISAYE 89520
R.C.S. AUXERRE : 903 634 012
L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 21 juin 2023, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 21 juin 2023 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Le lieu ou la correspondance doit être adressée et celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au 28 rue de la Grande Plaine à CANNES ECLUSE 77130, siège de la liquidation.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur SENOUSSI Mathias, domicilié 28 rue de la Grande Plaine à CANNES ECLUSE 77130, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d' AUXERRE.
Le Gérant

AL23008824

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI SOMADE
Société civile immobilière au capital de 435.000 €
Siège social : 33 Grande rue 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE
RCS AUXERRE 407511989
Suivant procès-verbal du 8 octobre 2022, l'assemblée générale extraordinaire a:
approuvé le rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidationapprouvé le compte définitif de liquidationdonné quitus au liquidateur de sa gestionprononcé la clôture de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre. Le liquidateur.

AL23008764

CLÔTURE DE LIQUIDATION

WINTEK TRADING

SARL unipersonnelle
au capital de 30000 €
Siège Social : 7 RUE DE LA FORGE
89570 NEUVY SAUTOUR
852352228 RCS de AUXERRE

Par AGE du 31/12/2020, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme CHEN ZHIYING 7 RUE DE LA FORGE 89570 NEUVY SAUTOUR pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/12/2020
Radiation au RCS de AUXERRE

AL23008778

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DU SOLEIL

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : GRON
89100 21 Rue des Chaponnières
Siège de liquidation : 21 Rue des Chaponnières
89100 GRON
491938585 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 20 juin 2023 à Gron a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Evelyne ETIENNE, épouse SAINT-LOUIS, demeurant 21 Rue des Chaponnières, 89100 GRON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre ducommerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23008782

DISSOLUTION

CG CONSULTANT

SARL au capital de 4 000 €
7 Route de Belletasse
89150 MONTACHER-VILLEGARDIN
799 601 547 RCS SENS

Par décisions du 31/12/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur : Christophe GAUTIER-NOTE, demeurant 7 route de Belletasse, 89150 MONTACHER-VILLEGARDIN. Le siège de liquidation et la correspondance sont fixés au siège social.
Dépôt légal au G.T.C. de SENS, en annexe au RCS.

AL23008788

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CG CONSULTANT

SARL au capital de 4 000 €
7 Route de Belletasse
89150 MONTACHER-VILLEGARDIN
799 601 547 RCS SENS

Aux termes d'une décision de clôture de liquidation du 31/12/2022, l'associé unique Christophe GAUTIER-NOTE en sa qualité de Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation au 31/12/2022, et s'est donné quitus de son mandat pour sa gestion, a prononcé la clôture des opérations de liquidation et la radiation de la société à compter du 31/12/2022.
Dépôt légal au G.T.C. de SENS.

AL23008789

DISSOLUTION

SCI BIGOT
Société civile immobilière au capital de 362.523,76 €
Siège social : 1 Impasse de la Grande rue 89250 GURGY
RCS 349.237.990 AUXERRE
Suivant procès-verbal en date du 1er avril 2023, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de la dissolution anticipée de la société SCI BIGOT à compter du 1er avril 2023, nommé en qualité de liquidateur Mr Denis BIGOT, demeurant à GURGY (89250) 1 impasse de la grande rue, fixé le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation au 1 impasse de la grande rue 89250 GURGY.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre. Le liquidateur.

AL23008805

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ARMANTREPRISE
SARL en liquidation, au capital de 1 000 euros, 26 Grande Rue 89113 BRANCHES 532 615 846 RCS SENS
Décision du 20.06.2023 : L'Associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31.05.2023, déchargé M. Armand HEROUART de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis

AL23008818

DISSOLUTION

L'AGE du 31/12/2022 de la SARL JML, au capital de 31 860 euros, dont le siège social est au 1 ter, le Grand Chaumont, 89110 CHASSY, 337 982 284 RCS SENS, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
A été nommé comme liquidateur Mr Jean-Marc LECOLIER, demeurant au 1 ter, le Grand Chaumont, 89110 CHASSY.
Le siège de liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et où les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL23008819

// CONSTITUTION

FIDUCIAL
SOFIRAL
Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

BOULANGERIE PATISSERIE EPICERIE NORMAND
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 place Alfred Puchot
89240 PARLY
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 20 juin 2023 à PARLY (89240), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : BOULANGERIE PATISSERIE EPICERIE NORMAND
Siège social : 3 place Alfred Puchot, 89240 PARLY
Objet social : La Société a pour objet :
La boulangerie, la pâtisserie, la sandwicherie, le traiteur, l'épicerie.
La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10 000 euros
Gérance : Monsieur Mickaël NORMAND 8 allée des Arrivault 89560 OUANNE et Madame Liliane NORMAND 112 avenue Eisenhower 39100 DOLE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis : La Gérance

AL23008785

INFO TONNERRE
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : ZAC Route de Paris, 89700 TONNERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TONNERRE du 27 juin 2023 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : INFO TONNERRE
Siège : ZAC Route de Paris, 89700 TONNERRE
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3 000 euros
Objet : - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ainsi que la gestion et la réalisation desdits participations et intérêts,
- Acquisition par tous moyens, la vente et la gestion de toutes participations ou valeurs mobilières, ainsi que l'exercice de tous les droits attachés à ces participations et valeurs mobilières,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
M. Pierre Yves DUPUIS, demeurant 2 Rue de Champais, 89700 VEZINNES
Directeur général :
M. Alexandre RICHARD, demeurant 18 Rue de Vaufiole 89700 TRONCHOY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL23008801

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 01/06/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination : PRO NEGOCE
Siège Social : 150 RN6 LE PETIT VILLEBLEVIN 89340 VILLEBLEVIN
Capital : 1000 €
Activités principales : Alimentation générale.
Durée : 99 ans
Président : Mlle ALVES SANDRA 38 ROUTE DE MONTEREAU 77000 MELUN
Immatriculation au RCS de SENS

AL23008826

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/06/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : ARP ARCHITECTE
Forme : EURL
Capital social : 5 000 €
Siège social : 59 bis rue du Tartre, 89550 HERY
Objet social : Art. 12 - loi de 1977: la société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste en particulier de la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace. A cette fin, la société peut accomplir toutes opérations concourant directement ou indirectement à la réalisation de son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement.
Gérance : M. Romain PIERSON demeurant 59 bis rue du Tartre, 89550 HERY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL23008844

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 juin 2023 à PRÉCY-SUR-VRIN, il a été constitué une société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : DENIS PREST'AGRI
Forme : Société à responsabilité limitée.
Objet : Les prestations de services agricoles ainsi que le commerce de foin et de paille.
Capital social : 10 000 euros.
Siège social : 4 chemin du Rû d'Ache 89116 PRÉCY-SUR-VRIN.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérant : M. Pierre DENIS demeurant 2 Les Girards 89116 PRÉCY-SUR-VRIN et Monsieur Corentin DENIS demeurant 13 route de Villefranche 89116 PRÉCY-SUR-VRIN.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis et mention, les fondateurs.

AL23008863



// AGROÉQUIPEMENT

La crainte du retournement d'un marché paradoxal

Axema, le syndicat français des acteurs industriels de la filière des agroéquipements et de l'agroenvironnement, a publié son rapport économique annuel. L'occasion de dresser un bilan de l'année 2022 et des premières tendances pour 2023.

2022 aura encore été une année atypique pour la profession de l'agroéquipement, comme le révèle le rapport économique annuel d'Axema. L'année a été marquée notamment par un renchérissement et une pénurie de matières premières et de composants essentiels de production en raison de la guerre en Ukraine et de la politique zéro Covid menée en Chine.

Alors que la demande est restée soutenue, les difficultés d'approvisionnement et de production se sont traduites par un allongement des délais de livraison, de 12 semaines en moyenne au plus fort de la crise.

Aujourd'hui encore, ces difficultés n'ont pas été résorbées. Les délais de livraison dans le secteur sont en moyenne le double de ceux qu'ils sont habituellement. Le retour à la normale se fait très progressivement. Autre élément notable de l'année dernière : la forte augmentation des coûts de production et des prix de vente. En moyenne, les prix des agroéquipements neufs ont ainsi augmenté de 12 % en 2022 et de 17 % depuis le début de 2021. Les hausses de prix décidées en cours d'année 2022 continueront de s'exprimer, en année pleine, en 2023. À la fin février, l'acquis de croissance (c'est-à-dire la croissance des prix des matériels qui résulterait d'un statu quo jusqu'à la fin de l'année) était de 7 %.

Niveau d'inflation inédit

Au total, Axema estime que les prix auront augmenté de 30 % sur trois ans. Un tel niveau d'inflation est inédit depuis les années quatre-vingt. Les industriels s'interrogent sur l'acceptabilité de tels niveaux de prix et ils redoutent plus que jamais un retournement du marché.

Enfin, le troisième fait marquant constaté sur 2022, ce sont les ventes de matériel neuf qui ont atteint un nouveau niveau record, à 8,3 milliards d'euros (+15 % par rapport à 2021), malgré les difficultés de production et le report de certaines d'entre elles sur 2023. Cette progression à deux chiffres a été portée davantage par les prix (+12 %) que par les volumes (+2,5 % seulement). Par ailleurs, la situation a été nettement meilleure dans le secteur agricole (+16,5 %) que dans celui des espaces verts (+3,5 %). Ce dernier marché s'est en effet retourné à partir du milieu de l'année 2022, en conséquence de la sécheresse et de l'étranglement du pouvoir d'achat des ménages (le marché des particuliers représente 70 % des ventes de matériel d'entretien des espaces verts).

Prises de commandes en baisse

Pour ce qui concerne l'année en cours, le bilan du 1er trimestre 2023 fait apparaître une profonde divergence entre d'un côté, les niveaux de facturations, toujours en très forte augmentation, et de l'autre, les prises de commandes en chute libre par rapport à l'année précédente. Les prises de commandes affichent ainsi des baisses qui s'échelonnent de 15 % à 50 % selon les familles de produits. Simple trou d'air ou prémisses d'un retournement du marché ? Il est encore trop tôt pour le dire.

Les industriels des agroéquipements constatent un certain attentisme du côté des acheteurs – distributeurs et agriculteurs notamment. Même si les prises de commandes se sont raréfiées en ce début d'année, il est presque acquis que le marché des agroéquipements sera en croissance en 2023, de l'ordre de 5 % à 10 %. En effet, les carnets de commandes sont encore bien garnis – 5,5 mois de production en moyenne à la mi-mars – et couvrent quasiment l'année civile. De plus, l'effet prix restera positif, apportant 7 à 10 points de croissance. Dans de telles conditions, le secteur s'oriente vers une nouvelle année record, mais nuancée sur le fond.

D'après communiqué

Un nouveau président pour Axema



Damien Dubrulle a été élu président d'Axema, le syndicat des constructeurs de matériels agricoles et d'espaces verts. Directeur de Downs, constructeur de matériel de réception et de stockage de pommes de terre dans le Nord, il succède à Frédéric Martin (M-Extend) qui avait été élu en 2017. Damien Dubrulle est à l'origine du concept novateur de tri de pommes de terre non lavées et à grand débit. Le conseil d'administration d'Axema a accueilli trois nouveaux membres : Hervé Defrancq (Laforge), Gaétan Séverac (Naio Technologies) et Alexandre Thorn (Stihl).



La chute des prises de commandes détectée au premier trimestre 2023 laisse craindre un retournement de marché.

PORTRAIT

// MICHEL CAMBON, DESSINATEUR DE PRESSE

La fine mine de l'agriculture

Depuis plus de trente ans, Michel Cambon, dessinateur de presse met son talent au service de la presse agricole régionale en Rhône-Alpes. Rencontre avec cet artiste-journaliste passionné qui a vu et croqué l'évolution de la Pac.

Lunettes rondes juchées sur le nez. Petit sourire aux coins des lèvres. Regard pétillant empli de malice et de bienveillance. Michel Cambon fait partie de ces rencontres qui vous marquent. Discret et timide, comme il se décrit lui-même, ce dessinateur de presse a pourtant la pointe de son crayon bien aiguisée pour poser sur le papier journal l'actualité agricole du moment. Toujours avec un trait d'humour très fin, Michel Cambon a crayonné plus de trente ans d'évolution agricole. *« J'ai plus ou moins vu naître la politique agricole commune (Pac) et l'ai vu évoluer au fil du temps »*, sourit l'artiste qui se souvient aussi du retour du loup en Isère notamment. Surtout, ce passionné de journalisme et d'information de 57 ans a été marqué par les changements sociologiques au sein de l'agriculture qui se sont opérés au cours de ces trente années où il a tenu le crayon.

L'agriculteur comme il est vraiment

Pour ce fin observateur, la profession agricole s'est, en effet, professionnalisée au fil du temps. *« Quand mes grands-parents étaient paysans, ils regardaient les tâches administratives de très loin, aujourd'hui elles représentent une grande part du quotidien des agriculteurs. »* Alors, quand il s'agit de croquer un agriculteur, Michel Cambon le reconnaît lui-même: *« C'est parfois difficile de le représenter comme il est réellement, sans tomber dans les clichés »*. Pour autant, il est difficile de ne pas dessiner les agriculteurs en habit de travail, ou un ministre en costume, pour que les lecteurs comprennent au premier coup d'œil de qui il s'agit. Une difficulté de représentation exacerbée par l'avènement des réseaux sociaux où les agriculteurs ont à cœur, à juste titre, de montrer les réalités de leur métier qui devient chaque jour de plus en plus technique et parfois de plus en plus éloigné des consommateurs. *« Autrefois, nous avions tous un lien avec l'agriculture. Aujourd'hui, c'est moins le cas »*, reconnaît Michel Cambon. Alors, pour trouver l'inspiration et palper ce qui se passe dans les campagnes, le journaliste écoute beaucoup la radio, lit la presse quotidiennement… car si c'est par le dessin que Michel Cambon a décidé d'informer, celui qui est fier de posséder la carte de presse est avant tout un passionné de l'information.

Passionné d'actualité

Son aventure journalistique commence d'ailleurs très tôt sur les bancs de l'école. Cet Audois d'origine qui a *« pris depuis racines à Grenoble en Isère »* s'est intéressé à l'actualité au lycée Champollion. *« Avec des copains, nous animions le journal du lycée »*, se souvient Michel Cambon. Doué en dessin, très vite il met ce don au service du journal du lycée car, pour lui et l'ensemble de ses amis, le dessin est un véritable support d'information. Depuis Michel Cambon n'a jamais rangé le crayon. Il parvient à publier son premier dessin de presse *« officiel »* en 1991 dans un hebdomadaire local grenoblois Les Affiches de Grenoble, puis rapidement dans Terre Dauphinoise et le Travailleur alpin. *« J'ai de la chance, car j'ai toujours pu trouver des collaborations localement »*, note le dessinateur de presse. Depuis, il publie dans différents titres de presse locaux et nationaux.

« Incompréhensible ! »

Comme pour l'agriculture, le métier de dessinateur de presse n'est pas le même qu'il y a trente ans, à ses débuts. *« À l'époque, presque tous les journaux publiaient des dessins de presse. Nous avons connu un premier virage économique avec le développement du numérique. Les maquettes ont changé. Le dessin de presse a connu un petit creux »*, raconte-t-il. Ce creux de la vague s'est passé avant les attentats contre Charlie Hebdo, le 7 janvier 2015. Si l'événement inqualifiable a été une véritable blessure pour l'ensemble de la profession, et bien au-delà, il a, selon Michel Cambon, *« remis en lumière »* son art. *« Le dessin a une réelle puissance et peut être mal compris des lecteurs. Il existe de réels codes humoristiques propres à chaque pays, chaque culture. Même traduit, un dessin n'aura pas la même portée s'il est lu en France ou à l'étranger. En France, par exemple, nous cherchons la blague, alors qu'en Espagne, les dessins sont très sérieux. Les codes ne sont pas les mêmes. Pour autant, il ne faut pas oublier que le dessinateur se place toujours du côté du faible »*. Alors, en ce 7 janvier 2015, Michel Cambon se souvient de son incompréhension face à la barbarie et repense à la tristesse qu'il a ressentie en apprenant la disparition de son ami Tignous ou encore de Cabu et Wolinski, deux dessinateurs qu'il admirait. Toutefois, si de réels artistes ont été fauchés ce jour-là, les terroristes n'ont pas pour autant gagné. S'il voulait faire taire les crayons, leur geste a eu, selon Michel Cambon, *« l'effet inverse »*. Tous se souviennent des manifestations monstres qui ont eu lieu aux lendemains de l'attentat. *« C'était très touchant ! »* souffle le dessinateur grenoblois qui ne compte pas ranger les armes et continuera longtemps à analyser et à croquer l'actualité agricole.

Marie-Cécile Seigle-Buyat



Photo ©Apasec/MCSB

Michel Cambon a décroché en 2013 un prix européen pour l'un de ses dessins sur la guerre en Syrie. *« Pour ce prix, j'ai gagné une statuette imaginée par Ever Meulen, un artiste que j'admire et que j'ai pu rencontrer lors de la remise à Bruxelles »*, se souvient le dessinateur de 57 ans.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES | MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR | ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Jusqu'au 16 juillet

// Balades dans le vignoble de Côte-d'Or

Embarquez pour une balade reliant Santenay à Chassagne-Montrachet, en Côte-d'Or. De Climats en Climats, le guide vous immergera dans l'histoire viticole, celle des appellations et des savoir-faire, entre anecdotes, lecture de paysage et échanges. Tous les jours sauf le dimanche, entre 8 h et 16 h, à partir de la place de la Mairie de Santenay.

Inscription obligatoire : surlespasduvigneron@gmail.com - 06.35.50.60.48 - https://www.surles-pas-du-vigneron.jimdosite.com|#surlespasduvigneron|#surlespasduvigneron

• Jeudi 20 juillet

// Pool Party à Montbard

Venez profiter du Pool Party au centre aquatique Amphitrite de Montbard. Au programme : toboggans, machine à bulles, structure gonflable, bataille au pistolet à eau, bouées, et pleins d'autres surprises ! Snack ouvert, accès à l'espace extérieur selon conditions météo.

Renseignements : 03 80 89 15 20 contact@ca-amphitrite.fr

• Samedi 15 juillet

// Bal des Chimères au château de Bussy-Rabutin

Le Centre des monuments nationaux et La Fabrique à Berlue proposent le Bal des Chimère, le 15 juillet de 20 h 30 à 1 heure. Participez à une soirée exceptionnelle donnée dans la cour du château qui deviendra la piste de danse pour sirènes, femmes à barbe, phénix et autres créatures chimériques.

Tarifs : 10 euros par adulte, gratuit pour les moins de 26 ans. Sur réservation au 03 80 96 00 03

Nièvre

• À partir de juillet

// 3e Les pieds dans l'eau

Les Nivernais sont invités à découvrir les secrets des rivières du département à l'occasion de la 3e édition de l'événement « Les pieds dans l'eau ». De nombreuses animations sont organisées : initiation à la photographie nature le 17 juillet à Montigny-aux-Amognes, balade en canoë pour découvrir la ville de Cosne le 18 juillet, promenade pour mieux connaître le castor le 28 juillet à la Ferme du Val d'Osseux, ou encore chantier nature pour recréer un habitat aux grenouilles, le 15 septembre à Courcelles, et le 7 octobre, à Cuncy-lès-Varzy. Découvrez le programme complet sur Facebook : @lespiedsdansleau58. Réservation obligatoire selon les animations.

Renseignements : 03 86 37 23 23 ou Facebook @lespiedsdansleau58

• Du 6 juillet au 25 août

// Tournée d'alimentation générale culturelle

La Maison de la culture de Nevers propose tout l'été « la tournée d'alimentation générale culturelle ». Tous les jeudis et vendredis, un camion sillonnera 50 communes nivernaises pour présenter diverses représentations artistiques ; le tout gratuitement.

Renseignements : www.maisonculture.fr, www.nievre.fr et Facebook @alimentation.generale.culturelle

• Du 21 au 23 juillet

// Festival - La Bêêêle et Laine

Organisée par l'espace socio-culturel Cœur du Nivernais, la troisième édition du festival « La Bêêêle et Laine » aura lieu à Saint-Saulge, du 21 au 23 juillet prochain. Le grand public est invité à découvrir le savoir-faire autour de la laine de mouton. Entrée libre.

Renseignements : 03 86 58 21 10

• À partir du 12 août

// Comices

Cette année, l'agriculture sera fêtée via les comices de Château-Chinon, les 12 et 13 août, de Saint-Pierre-le-Moutier, les 19 et 20 août, de Nevers Magny Cours, les 9 et 10 septembre.

Saône & Loire

• Jeudi 20 juillet

// Nuit insolite au château de Pierre-de-Bresse

Quoi de plus agréable que de se retrouver en petit comité à flâner dans les allées d'un parc avec un guide vous expliquant les secrets des lieux ? Cette année, pour la visite nocturne le guide conférencier du château de Pierre-de-Bresse, en Saône-et-Loire, sera accompagné de mystérieux personnages. Un meurtre a été commis dans le parc du château… C'est sur ce fait divers que débute la visite insolite proposée le 20 juillet par l'Écomusée de la Bresse bourguignonne. Pour les visiteurs, c'est le début d'un voyage dans le temps et à travers les allées du parc, puisque quelques apparitions mystérieuses surgiront du passé pour conter leur(s) histoire(s). Départ des visites à 20 h 30 et 21 heures.

Renseignements & réservation : 03 85 76 27 16

Yonne

• 22 juil., 19 août et 16 sept.

// Les marchés de la ferme aux abeilles

De 15 h à 19 h, chez Christine Busson (la ferme aux abeilles) à Fouchères (1, le Puits de Fer). L'occasion de rencontrer les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, avec la présence du gaec des Vins Vieux (Chablis et Épineuil), Jérôme Rabuat (produits de canard), la famille Charlois (cidres, jus de pomme et ratafia), le gaec Desmoutier-Breton (fromages de chèvre), le domaine Thibaut (vins de l'auxerrois), l'earl la Maiterie (poulets, œufs, asperges), les Jardins de la Croisière (légumes bio), Christine Fernandez (soumaintrain), les délices du Metz (yaourts au lait entier), Jean-Pierre Meyer (céramiste – potier), l'huilerie des Fouets (huiles), l'earl Dubois (viande d'agneau, de porc et de bœuf), les escargots d'Armeau (escargots), Cent pour cendre (lessive et produits ménagers artisanaux), Philippe Lepage (paysan boulanger), L'amour est dans le lait (glaces et sorbets), Jean-Romain Troussard (produits cosmétiques), Monclem (bières locales) et Affuteur de couteaux.

PORTRAIT

// DÉCOUVERTE

Agritourisme haut de gamme en Turquie

La Turquie, grand pays agricole et touristique, vient de réélire le président Erdogan au pouvoir depuis 2003. Rencontres avec des acteurs de la ruralité et de l'accueil.



Pierrick Bourgault

Domaine et restaurant Mayadan.

Voyager dans la partie ouest, sur les routes d'Izmir à Denizli, révèle une Turquie travailleuse, ingénieuse et joyeusement colorée : des villages aux maisons peintes en vert, turquoise ou rose et couvertes de tuiles rouges, ponctuent les paysages d'oliviers, de figuiers et de vignes entretenus avec soin. Huile d'olive, fruits frais et secs sont largement exportés et seulement 2 % du raisin deviendra du vin : la quasi-totalité est consommée à table, en raisin sec ou transformée en raki, l'alcool local aromatisé à l'anis. Les cultivateurs roulent dans leurs increvables Renault 12, les plus modestes partent aux champs sur d'étonnantes petites motos avec une remorque latérale, tel un side-car. Ici et là, des tunnels en plastique, des serres, des élevages bovins laitiers. Partout, des artisans qui travaillent bois, marbre ou métal, des terrasses ombragées où les hommes, les familles prennent le thé. Des chauffe-eau solaires équipent les toits, simples radiateurs dotés d'une réserve ; en Turquie, chauffer l'eau n'est pas un souci. Quant au carburant, il s'affiche de 0,60 à 0,90 € le litre, un coût important par rapport au niveau de vie du pays. L'inflation préoccupe tellement les Turcs que l'opposant d'Erdogan, le candidat Kemal Kiliçdaroglu, a brandi un oignon dans l'une de ses vidéos pour insister sur la nécessaire maîtrise des prix agricoles et alimentaires.

L'agritourisme se développe

Vaste pays de 84 millions d'habitants situé entre Europe et Asie, la Turquie est l'une des premières destinations mondiales grâce à ses plages, ses vestiges antiques et sa gastronomie. Son agriculture devient ainsi le thème d'itinéraires, de visites et de séjours pour un public aisé et international. Dans la cité touristique d'Urla, près d'Izmir, la productrice d'huile d'olive Pelin Omuroglu organise des tastings dans sa grande maison ancienne, fraîche et confortable. Avec des verres colorés, *« car ce n'est pas la couleur de l'huile qui doit être jugée. L'huile la plus sombre n'est pas la plus forte en goût. »* Elle insiste sur les notes végétales et florales, les vertus pour la santé, les antioxydants. Elle différencie les olives vertes récoltées tôt et les brunes plus tardives. Par chance, xylella fastidiosa n'a pas attaqué les 8 500 oliviers qu'elle exploite sur 12 ha balayés par le vent et peu soumis aux maladies, permettant ainsi la culture biologique. Elle vend une partie en fruits et l'autre devient 40 tonnes d'huile, dans de jolies petites bouteilles. Avec sa marque Olivurla, Pelin Omuroglu participe à une association de femmes oléicultrices.

Olives, fromage blanc et feta, appréciés dès l'Antiquité, constituent toujours une base de l'alimentation. Tomates et poivrons, qui semblent si méditerranéens, n'apparaissent qu'après la découverte de l'Amérique. Du *« restau turc »*, les Européens ne connaissent guère que le doner kebab, rouleau de viande vertical grillé lors de sa découpe, mais la gastronomie turque se révèle nettement plus éclectique. À Cesme, le restaurant Asma Yapragi est un jardin semé de tables, de chaises dépareillées et de vaisselle ancienne, qui évoque la brocante colorée d'un magazine de décoration. Les légumes des maraîchers locaux, artichauts, fleurs de courgettes et tomates rares y sont joliment préparés.

Œnotourisme de luxe

D'autres adresses associent chambres d'hôtes au milieu des vignes et restaurant gastronomique. Ainsi, à Selçuk près d'Izmir, Mayadan se situe au cœur d'un domaine viticole avec piscine. La salle du restaurant donne sur la cuverie esthétiquement éclairée. Plus luxueux, Teruar (Urla) propose une dizaine de chambres en pleine nature et une formule à 75 € le grand menu, avec une cuisine créative digne de maisons étoilées. Les visites de domaines viticoles s'agrémentent de vidéos dans lesquelles des couples jeunes, beaux, riches et amoureux apprécient les vins turcs ; la vie rêvée des classes aisées, perpétuellement souriantes. La Turquie joue la carte de l'œnotourisme de luxe, pour les étrangers en été et les Turcs fortunés en hiver, tandis que d'innombrables éoliennes tournent sur les collines. La réélection d'Erdogan, qui limite la communication sur le vin et le taxe pour des raisons sanitaires et religieuses, ne devrait pas changer la situation : le vin restera un produit de luxe. C'est du thé que le peuple sirote, à l'ombre des jardins. En visitant les cités d'Éphèse et de Tripolis, les guides montrent des pilons qui servaient à broyer les céréales, d'anciennes tavernes redécouvertes et assurent que, vingt siècles plus tôt, des terrasses s'y étalaient pour les buveurs de vins et de tisanes. En posant ses pas sur les pavés des villes anciennes, on se prend à rêver à l'Antiquité qui a inventé la convivialité des tavernes, le fast-food des thermopolia et aussi les terrasses !

Pierrick Bourgault

Une forte personnalité

La Turquie est un pays agricole mais aussi industriel dont les productions furent appréciées durant la crise du Covid, car elles se substituaient aux usines chinoises défaillantes. La guerre en Ukraine a rappelé que la Turquie se situe sur les routes stratégiques de l'énergie. Ces atouts lui assurent une reconnaissance mondiale et une croissance forte. Le président Erdogan a exalté un sentiment de fierté nationale pour réaffirmer son autorité et gagner, malgré l'inflation, sa nouvelle élection.



Pierrick Bourgault

Restaurant Asma Yapragi.



Pierrick Bourgault

Restaurant Teruar a Urla.